REVUE TRIMESTRIELLE DES SCIENCES SOCIALES

RSS-PASRES

13ème Année - Numéro 43 juillet - décembre 2025



Venance Kouamé GOORÉ : *Les Famafoue : un sous-groupe Baoulé-Alanguira en pays Yowlé 1735-1765* 3

IBRAHIMOU HAMADOU, SALI : *L'alimentation des joueurs et la défaillance des clubs de la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord au Cameroun entre 2014 et 2024* 17

Yah Zaynab KONÉ : *l'islam en otage dans le scandale mondiale : le terrorisme Islamique quel paradoxe ?* 33

KOUADIO Yao Auguste : *Zone franc : mutation d'une zone monétaire sous le dicktat des ex-colonies de la France* 44

Martine ZONGO, Joseph KI-ZERBO : *Stratégies de motivation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutiens de l'Ecole Polytechnique de Ouagadougou, Burkina Faso* 60

Mail : rsspasres@gmail.com ISSN 2311-5890

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

PASRES
Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique

CSRS
Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire

RSS-PASRES

REVUE DES SCIENCES SOCIALES

PROGRAMME D'APPUI STRATEGIQUE A LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

COMITE DE PILOTAGE

Président : KATI-COULIBALY Séraphin, Université Félix Houphouët-Boigny

Vice-président : Marcel TANNER, Institut Tropical Suisse

Vice-président délégué : BONFOH Bassirou, Centre Suisse de Recherches Scientifiques

Membres : TRAORE Seydou, FISDES
HOEGAH Théodore, Représentant du Secteur Privé

Observateurs : BIAKA Zasseli Ignace, Président du Conseil Scientifique
SANGARE Yaya, Secrétaire Exécutif, secrétaire de séance

COMITE SCIENTIFIQUE

- AKA-EVY Jean-Louis, professeur titulaire, Université Marian Ngouabi de Brazzaville
- AKAPKO Yaovi, professeur titulaire, Université de Lomé
- AKINDES Francis, Professeur titulaire, Collège de France, Université Alassane Ouattara de Bouaké
- BANCOLE Alexis, Maître de Conférences, Université d'Abomey Calavi
- BIAKA Zasseli, professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan
- BONGO-PASI M. Sangol, Professeur titulaire, Université de Kinshasa
- DIAGNE-MBENGUE Ramatoulaye, professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop de Dakar
- HOUNSOUNON-TOLIN Paulin , Maître de conférences, Université d'Abomey Calavi
- KONE Cyrille B., Professeur titulaire, Université de Ouagadougou
- NIAMKEY Koffi, professeur titulaire, Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan
- POAME Lazare, professeur titulaire, membre associé de l'Académie Royale de Belgique, Université Alassane Ouattara de Bouaké
- QUASHIE Maryse Adjo, Maître de Conférences, Université de Lomé
- SAWADOGO Mahamadé, professeur titulaire, Université de Ouagadougou

COMITE DE LECTURE
- Professeur ANOH Paul, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr GNABRO Gaston, Maître de Conférence, Géographie, Université Péléforo GON COULIBALY (Côte d'Ivoire)
- Dr NASSA Dabié Axel, Maître de Conférence, Géographie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur BADINI Amadé, Philosophie, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)
- Professeur KOUASSI Kpa Raoul, Philosophie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur N'DOUBA François, Psychologie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr De Chacus Sylvie, Maître de Conférence, Psychologie, Université Abomey-Calavi (Bénin)
- Professeur IBO GUEHI Jonas, Socio-histoire, Université Nangui ABROGOUA (Côte d'Ivoire)
- Professeur OUATTARA Tiorna, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur EKANZA Simon Pierre, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Professeur ALLOU Kouamé René, Histoire, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Prof GNABELY Yao Roch, Sociologie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr TOSSOU Cocou, Maître de Conférence, Sociologie, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

COMITE DE REDACTION
- Dr OUATTARA Lhaur-Yaigaiba Annette, Sociologie, Rédacteur en Chef, Université Nangui ABROGOUA
- Dr DAYORO Arnaud Kévin, Sociologie, Rédacteur en chef adjoint, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAO KOUAME, Philosophie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KONIN Sévérin, Histoire, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr ABOYA Narcisse, Géographie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr KRA Kouakou Appoh Enoc, Linguistique, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr YAPO Ludovic, Lettres Modernes, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)
- Dr N'Dri Eugène, Psychologie, Rédacteur, Université Félix HOUPHOUET-BOIGNY (Côte d'Ivoire)

Directeur de Publication
Professeur BIAKA Zasseli Ignace

ADMINISTRATION
Secrétaraire Exécutif du PASRES,
Centre Suisse de Recherches Scientifiques, KM 17, ADIOPODOUME sur la route de DABOU.
Tél : (225) 23 47 28 29;
Fax : (225) 23 45 12 11;
01 BP 1303 ABIDJAN 01
yayasangci@yahoo.fr

SOMMAIRE

Venance Kouamé GOORÉ : *Les Famafoue : un sous-groupe Baoulé-Alanguira en pays Yowlé 1735-1765* 3

IBRAHIMOU HAMADOU, SALI : *L'alimentation des joueurs et la défaillance des clubs de la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord au Cameroun entre 2014 et 2024* ….....… 17

Yah Zaynab KONÉ : *l'islam en otage dans le scandale mondiale : le terrorisme Islamique quel paradoxe ?* 33

KOUADIO Yao Auguste : *Zone franc : mutation d'une zone monétaire sous le dicktat des ex-colonies de la France* 44

Martine ZONGO, Joseph KI-ZERBO : *Stratégies de motivation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutiens de l'Ecole Polytechnique de Ouagadougou, Burkina Faso* 60

LES FAMAFOUE : UN SOUS-GROUPE BAOULE-ALANGUIRA EN PAYS YOWLE 1735-1765

THE FAMAFOUE : A BAOULE-ALANGUIRA SUBGROUP IN YÔWLÊ COUNTRIES 1735-1765

Venance Kouamé GOORÉ*

Résumé :
Le présent article étudie un sous-groupe baoulé-Alanguira, les Famafouè en pays yôwlê. Le choix de cette étude est guidé par une motivation personnelle et scientifique.
D'abord, il s'agit de connaître l'origine des Famafouè, les étapes de leur migration et les relations qui existaient entre ces derniers et les Namanlé, propriétaires terriens. Au niveau scientifique ce travail participe à la connaissance des peuples sans écriture.
Cette étude s'appuie sur une méthode quantitative, fondée sur la collecte et l'exploitation de données recueillies à partir des enquêtes de terrain et de prise de notes dans les bibliothèques et les centres de documentation. Ces données collectées sont traitées et soumises à un recoupement afin de déceler les informations vraies.
A partir de cette approche nous aboutissons aux résultats suivants : la migration des Famafouè en Côte d'Ivoire et en pays yôwlê à partir de 1735 à 1740, la mise en place des Famafouè en pays yôwlê 1740-1765, L'organisation sociopolitique et religieuse des famafouè à partir de 1765

Mots clés : Famafouè, Migration, Yôwlê, Alanguira, Installation.

Abstract :
This articles studies a Baoulé-Alanguira subgroup, the Famafouè in Yôwlê countries.
The choice of this study is guided by personal and scientific motivation.
First, it is a question of knowing the origin of the Famafouè, the stages of their migration and the relations which existed between the latter and Namanlé, owners terrons. At the scientific level, the work contributes to the knowledge of peoples without writing.
This study is based on a quantitative Method, based on the collection and exploitation of data collected from field surveys and notes in libraries and documentation centers. These collected data is processed and subject to overlap to detect true information.
From this approach, we end up to the following results : the migration of the Famafouè in Yôwlê countries from 1735 to 1740, the establishment of the Famafouè in Yôwlê countries 1740-1765 and the socio-political and religious organization of the Famafouè from 1765.

Keywords : Famafouè, Migration, Yôwlê, Alanguira, Installation.

* Docteur en Histoire - Côte d'Ivoire,
Email : gkouamevenance22@mail.com

INTRODUCTION

Les Famafouè sont un sous-groupe Baoulé Alanguira qui viennent Gold Coast actuel Ghana. Leur migration en Côte d'Ivoire remonte au XVIIIème siècle après la défaite de la confédération denkyira face à la confédération Ashanti à la bataille de Féyassé. Cette défaite du Denkyira à astreint plusieurs sous-groupes alanguira à s'installer en Côte d'Ivoire afin d'éviter les assassinats et les arrestations des dignitaires Ashanti. Un sous-groupe important traversa le massif forestier de Ouéllé puis le N'Zi au Nord de Bocanda et pénétra dans la savane qui s'étend au Sud du canton N'Gban. Les chefs de ce groupe créent un ensemble de campement auquel ils donnent le nom Agba Ongblessou. De ces campements, les Famafouè conduits par la famille Léti décide de migrer dans le pays yôwlê à partir des années 1735. R. K. (Allou, 2002, p. 713)

Cependant, comment le peuple Famafouè a-t-il évolué après sa migration et son installation en pays Yôwlê de 1735 en 1765 ?

La question principale qui soutient cette étude est de montrer la manière dont le peuple Famafouè s'est mis en place en pays yôwlê ?

Pour mener à bien cette étude, en absence de la documentation sur les Famafouè, nous nous sommes orientés vers la tradition orale pour recueillir les informations idoines. De ce fait, nous nous sommes rendus aussitôt dans les villages Famafouè précisément à Koubi, Dialè, et à Gbégbéssou pour des enquêtes. Ces enquêtes nous ont permis de collecter les renseignements importants sur les Famafouè. La seconde étape a été la recherche aux Archives Nationales de Côte d'Ivoire et de faire une recherche bibliographique composée d'ouvrages et de travaux universitaires sur la question. Toutes les données collectées ont été passées au peigne fin après avoir été traitées. À la suite de cela, nous avons procédé au recoupement ou croisement de ces deux catégories de sources d'informations afin d'en tirer le substrat nécessaire à notre argumentation.

Pour résoudre la question fondamentale posée par le sujet d'étude, nous avons fait appel à une approche pluridisciplinaire. Le cas échéant, nous avons eu recours à la Géographie qui nous a permis d'apprécier directement la réalité géographique sur le terrain, de cartographier certaines données géographiques à partir des informations obtenues et recoupées. Ces données nous ont permis de faire une carte qui sert à représenter et à localiser le pays yôwlê. La sociologie nous a permis d'expliquer les phénomènes sociaux et de comprendre la manière dont l'individu s'insère dans une société. L'anthropologie nous a permis de comprendre la variabilité d'une société dans le temps et dans l'espace. La collecte de tous ces travaux nous amène à bâtir cette étude autour de trois principaux axes. Tout d'abord il s'agira d'évoquer la migration des famafouè en pays yôwlê 1735-1740 et d'énumérer les sous-groupes Famafouè qui se sont déferlés en pays yôwlê. Ensuite ces travaux relateront la mise en place des Famafouè en pays yôwlê 1740-1765, et enfin mettront en exergue l'organisation sociopolitique et religieuse en pays yôwlê à partir de 1765.

1. La migration des Famafouè en pays yôwlê 1735-1740

Le désire de conquérir des terres fertiles et aurifiques, pousse les Baoulé-Alanguira à soumettre les peuples au centre de la Côte d'Ivoire dans la première moitié du XVIIIème siècle. C'est à juste titre que les Famafouè se déferlent en pays Yôwlê à partir de1735 ;

Le premier sous- groupe Alanguira, à s'installer dans le Yôwlê est le groupe « Léti ». A ce niveau, nous avons les points de vue diffèrent.

Selon Kouakou Kouamé François[1], Les Alanguira, après leur installation à Agba Ongblessou ou Agba Kpli, un sous-groupe, les Léti qui sont motivés par le besoin de terres fertiles et aurifères, se dirigent vers l'Ouest avec à leur tête Yao Ware. Ils quittèrent Agba Kpli vers 1735 et s'installèrent vers l'actuelle ville de Bouaflé et dans l'angle que forme le confluent du Bandama et de la Marahoué. Cette affirmation du patriarche Kouakou Kouamé François est confirmée par une étude menée par le ministère du plan et du développement.

Le professeur Allou Kouamé René quant à lui, parle de la migration des éléments du Denkyira (Alanguira). Migration survenue après la défaite du royaume Denkyira face à la confédération Ashanti, ainsi que des différents groupes Alanguira quand il dit ceci :

S'agissant des Yôwlê, leur origine Denkyira (Ghana) n'est plus à remettre en cause. Car tous les informateurs malgré leurs divergences d'opinions sont unanimes sur l'origine Ghanéenne des Yôwlê de souche Alanguira. Le réel problème était de savoir si les Yôwlê de souche Alanguira ont immigré en Côte d'Ivoire avant les Alanguira ou, ils sont venus avec eux. A. E. Yao (1984, p.137)
Concernant la date d'installation des Yôwlê sur leur site actuel, le professeur Allou Kouamé dit ceci :

Peu après 1735, les Agba quittent en masse leur ancien noyau de peuplement, Agba Onglessou, pour créer un autre presque continu le long du Nzi…. Des Alanguira, les futurs Yôwlê motivés par le besoin de terres fertiles et aurifères, se dirigent vers l'Ouest avec à leur tête Yao Ware. Ils s'installent dans l'angle que forme le confluent du Bandama et de la Marahoué. Les Yôwlê ont rencontré les autochtones Yonin-Yonin ou encore Namalé à qui, ils se sont imposés en leur attribuant le nom Kangabonou (esclaves de la forêt ou de la brousse). Ces derniers aujourd'hui, ajoute-il, parlent un dialecte apparenté au Gouro, tandis que les Yôwlê de souche Alanguira, les Nwanyo (ce terme signifie ''je dis'' en wawolé) parlent wawolé. R. K. Allou, (2002, pp.741-742)

Les yôwlê dont parle le professeur sont en effet les sous-groupes baoulé qui se sont déferlés au confluent du Bandama blanc et le Bandama rouge (la Marahoué) appelé plus tard pays yôwlê. Parmi ces sous-groupes figurent les Famafouè. Ceux-ci ont été accueillis et installés par les Namanlé qui sont les propriétaires du territoire yôwlê.

Partant de cette date nous pouvons admettre avec réserve que c'est certainement à cette date que les Alanguira ont commencé à s'étendre dans l'espace Baoulé. Or l'année 1735, est considérée par Kouakou Kouamé François comme la date à laquelle les Léti (sous-groupe Alanguira) s'établissent entre les deux Bandama. A ce sujet le patriarche N'Guessan Yao Séraphin dit ceci :

> « Nous les Léti nous sommes les premiers à s'installer dans le yôwlê précisément à Bouaflé, quelques années après nous sommes suivi par les Assakla, les Adjéblénou, les Abouakro, et par plusieurs autres groupes. Nous sommes au nombre de 8 groupes qui formons les Yôwlê-Alanguira ». [2]

Or la date 1735 correspond à la date à laquelle les Baoulés en général commençaient à se déplacer et à conquérir d'autres territoires. Si nous nous basons sur ces affirmations on pourrait dire que l'occupation de l'espace situé au confluent des deux Bandama par les Yôwlê (de souche Alanguira),

1- François Kouame KOUAKOU, chef du village, entretien public réalisé, le 25/01/2020, à Dialè Tem. Cit.
2- Seraphin Yao N'GUESSAN, entretien réalisé à Dialè, le 29/01/2020

s'est fait progressivement quelques années après 1735 en tenant compte de l'année à laquelle ce peuple a quitté Agba Onglessou ainsi que de la durée du déplacement des différents sous-groupes de ce peuple.
On peut ajouter cinq ou même dix année à cette date (1735). Ainsi on pourrait émettre comme hypothèse l'année 1740 comme l'année à laquelle s'achève la migration des Yôwlê-Alanguira sur le territoire situé au confluent des deux Bandaman.

De toutes ces différentes thèses, nous retenons que les Yôwlê, sous-groupe Alanguira font partie de la première vague de migration qui est celle des Alanguira. Quelques années après leur installation à Agba Onglessou le premier village des Alanguira, les Yôwlê (léti), poussés par les conflits internes dus à la surpopulation et le souci de se procurer de bonnes terres ainsi que des zones aurifères, quittèrent ce village pour se déferler sur le territoire situé entre les Bandama jadis occupé par les Yonin-Yonin ou Namanlé.
Hormis les Léti, plusieurs sous-groupes Famafouè ont occupés le pays Yôwlê.

2. LA MISE EN PLACE DES FAMAFOUÈ 1740-1765

Plusieurs familles se sont installées dans le yôwlê-Nord pour deux raisons. D'abord elles étaient à la recherche des terres fertiles et de l'or ensuite elles étaient à la recherche des forêts pour cacher leur fétiche dénommé Kalé. V. K. Gooré (2024, p. 94)

2.1 Les sous-groupes famafouè

Le peuplement Famafouê est composé de plusieurs sous-groupes notamment les Léti, les assakla, les Ananbloua, Bénou, Abouakro, kpogbo, Adjéblénou, Bopri.

- Les **Léti** sont la première famille des Baoulé-Alanguira à s'installer vers la première moitié du XVIIIème siècle (1740) à Bouaflé, elle fut rejointe plus tard par quelques familles Alanguira citées ci-dessus. Les Léti, conduits par le patriarche konan s'installent dans le yôwlê-Nord vers 1743 à cinq cent mètre du village actuel de Koubi.
Le mot Léti est le dérivé du groupe de mots « yé ho lê titi » qui signifie nous sommes ici depuis très longtemps[3].
Nous signalons au passage que la terre qui s'étend de Bouaflé (sur la route des villages du Yôwlê-Nord) jusqu'à Koubi appartient à la famille ''***Léti"***c'est cette famille qui a cédée certaines portions de terre à la famille Konan, Mlan, N'Gondo et N'Gbê. La famille Léti est propriétaire de la quasi -totalité des terres du Yôwlê-Nord. C'est cette famille qui fait la libation de ces terres pendant des cérémonies de grandes envergures[4]

- Les familles **Anabloua** et **Abouakro** se sont installées dans le yôwlê-Nord quelques années après les Léti vers 1759. Les familles **Anabloua** et **Abouakro** s'installèrent au Sud des villages Bokassou et Kami.

-Les **Adjéblénou** sous la conduite du patriarche Adjéblé Kouakou s'installent dans la même année que les Ananbloua au Nord du village Ouazanou.

- Les familles **Assakla** et **Bopri** quant à elles s'installent au pied du mont yôwlê au Sud du village Bokassou vers 1760. Elles créèrent la même année le village Kami.

3- Jean-Pierre Kouamé KOFFI, chef de la famille Léti, entretien public sur les Assanvouè le 29/01/2019 à Koubi
4- Julien Kouakou KONAN, chef de village, entretien public à Koubi le 25/01/2019

- Quant aux familles **Kpongbo** et **Bénou** elles se sont séparées des familles **Anabloua** et **Abouakro** vers les années 1765 pour s'installer au Sud de Dialè à la recherche de l'or et de terres fertiles. Territoire qui sera plus tard occupé par les Atoumbénéfouè sous-groupe des Baoulé-Assabou.

2.2 La création des villages Koubi et Dialè

Les villages Koubi et Dialè sont les premiers villages fondés dans le yôwlê-Nord par les Famafouè.

- La création de Koubi

Koubi a été fondé vers 1745 par les Atombénéfouè et les Famafouè ces deux groupes Baoulé se sont installés dans le pays Yôwlê au XVIIIème siècle. C'est le regroupement de plusieurs villages ou de plusieurs familles.

Le fondateur est un Baoulé Atombénéfouè nommé Amouan Konan originaire de N'Dènou, village Atombénéfouè. Amouan Konan est fils de Plidjo Amouan et d'une femme du village N'Dènou. Parti de N'Dènou, à la recherche de bonne terre, il s'est installé à quelques kilomètres de l'actuel village de Koubi. Pendant qu'Amouan Konan venait s'installer sur ce territoire, les ''Léti'' sous- groupe des Famafouè (Baoulé-Alanguira) étaient déjà installés à 500 mètres de son village. Nous rappelons qu'au départ ce sous-groupe Baoulé Alanguira était jadis installé à Bouaflé. Les léti étaient très attaché à leur fétiche « kalé » (masque puisant), ils ne voulaient pas que l'homme blanc leur arrache ce fétiche. C'est dans le souci de préserver ce patrimoine culturel que les léti, se sont installés dans le Yôwlê-Nord avec les Atombénéfouè (Baoulé-Assabou)[5] . V. K. Gooré (2024, p. 70)

Koubi est donc le rassemblement de plusieurs campements ou familles qui sont : Konan ossou, qui a pour chef de famille Dja Konan, N'Gbê ossou avec à sa tête le patriarche Mantakima Baki, Gondo Ossou qui a pour chef Gnamien Kouadio, Mlan ossou dirigé par Bablou Amoin, et la famille léti avec à sa tête le patriarche Nana Kouamé Aby. V. K. Gooré (2024, p. 69)

Toutes ces familles étaient des campements situés sur des territoires différents. C'est pendant la colonisation précisément en 1916 que les Blancs ont décidé de regrouper tous ces campements pour former un gros village, mais c'est sur le territoire que se trouvait la famille konan que toutes les autres familles créent le village Koubi. H. Gadou, (1992, p.5)

Que signifie Koubi ?

> Selon Kouakou Konan julien, koubi signifie, celui qui s'installe dans ce village aura toujours de la nourriture, autrement dit Koubi signifie que celui qui visite ce village sera toujours rassasié. Selon cet informateur, quand le patriarche Amouan Konan à découvert cette terre fertile, propice à l'agriculture et drainée par de nombreux cours d'eaux. Il dit certainement que cette terre est propice à toute sorte de culture, et donc toute personne qui la mettra en valeur ne manquera pas de nourriture[6].

Cette affirmation de Kouakou Konan Julien est vérifiée par le fait qu'on trouve des vivres en grande quantité et la quasi-totalité de la région est alimentée par les produits vivriers de cette contrée.

Selon le patriarche Kouamé Jean-Pierre, le mot Léti est un mot Baoulé qui signifie « yé ho lê titi » nous sommes ici depuis très longtemps. Après Koubi, c'est le tour de Dialè.

5- Jean-Pierre Kouamé KOFFI, chef de la famille Léti, entretien public sur les Assanvouè le 29/01/2019 à Koubi
6- Julien Kouakou KONAN, chef de village, entretien public à Koubi le 25/01/2019

Koubi est limité au Nord par les villages Kami et Bokassou, au Sud par les villages Ayaou Kpakpabo et Djakôhou, à l'Est par les villages Simmimbo et Gbégbéssou et à l'Ouest par le village Dialè. C'est la famille Konan qui fut la première à occuper le site de Koubi ; c'est pourquoi c'est-elle qui fait la libation de la terre de Koubi. À cet effet, les chefs de terre qui se sont succédé depuis 1743 jusqu'en 2018 sont: Boni Yéni, Yéni Yobouet, Bodo Kouassi, Yéni Kouadio, N'djandou, Yéni Kouakou Lêkê, Konan N'Dri Bobi, N'Dri Konan Alphonse etc.

Selon, Kouadio Kouadio Pascal, la famille Bénou a migré sur le territoire Ayaou. Il ajoute que Bénou est un village fait partie désormais de la sous-préfecture de Boblénou. Quant à lui, la famille Kpongbo fut assimilée aux Atoumbénéfouè sous-groupe baoulé Assabou qui s'est établie en pays Yôwlê après les Famafouè[7].

- Création de Dialè

Situé dans le Yôwlê-Nord, Dialè est limité au nord par les villages Bokassou et Kami au Sud par les villages Ayaou (Kpakpabo et Atosé), à l'Est par Koubi et simmimbo et enfin à l'Ouest par le village N'Dènou. V. K. Gooré, (2024, p. 71)

Dialè est fondé par la famille Anabloua, c'est vers 1762 que Kouakou Koffi, un patriarche Anambloua fonde Dialè. Il est le fils de Kouadio Kouakou et d'une femme Anambloua dont les informateurs ignorent son nom.

Selon le patriarche Konan Kouassi David[8], Kouakou Koffi fondateur de Dialè a eu plusieurs enfants qui sont : Kouadio Koffi Abel, Kouadio Kouadio Claude et Yao N'Dri Montaigne etc.

Dialè est composé de trois grandes familles qui sont : Abouakro (famille fondatrice de Dialè), Dialè et Brèbo. Les différents chefs de familles sont : Kouadio Kouassi (Abouakro), N'Guessan Allah Augustin (Dialè), Kouakou Kouamé François (Blèbo).

Dialè a pour chef de terre, le patriarche Konan Kouassi David.

- Les villages Famafouè et leurs habitants

De Koubi et Dialè, plusieurs autres villages furent créés dans le yôwlê-Nord par les Famafouè et par les Atoumbénéfouè. La raison de la création de ces villages était la recherche des terres fertiles et de l'or. Voici la liste des villages créés par les Famafouè ou baoulé-Alanguira[9].

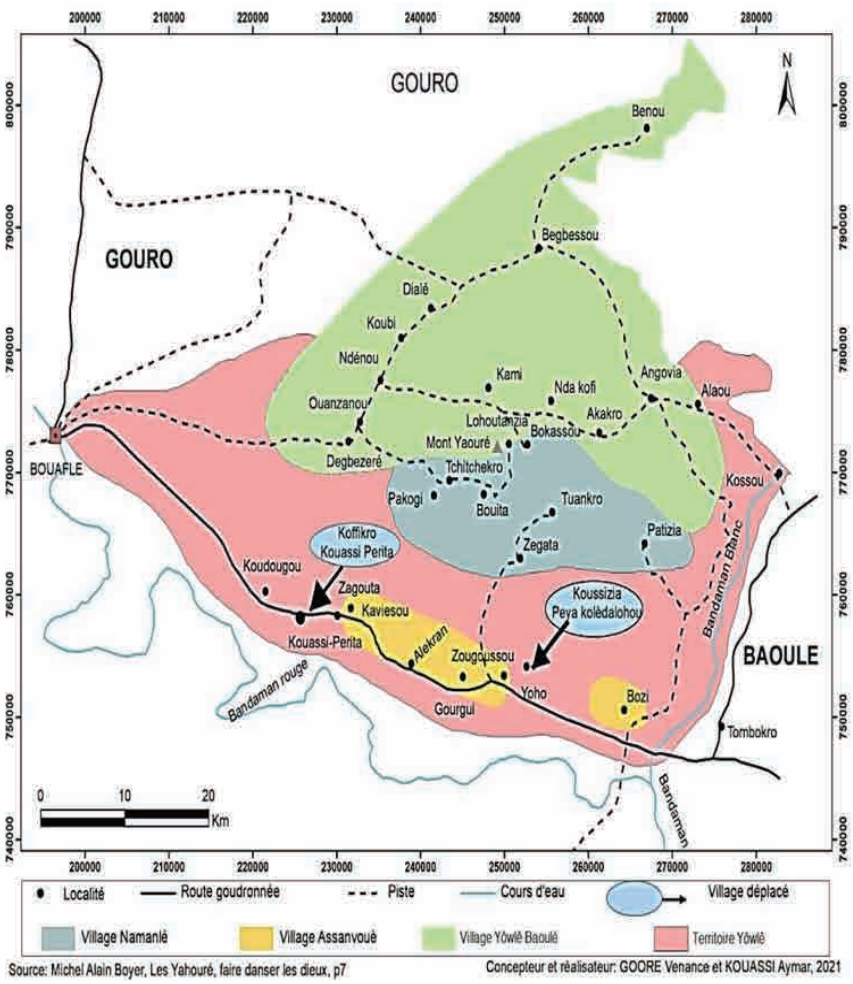
Tableau I : Les villages des Baoulé-Alanguira

7- Pascal Kouadio KOUADIO, chef de village entretien public réalisé à Gbégbéssou le 23/01/2017, Tem. Cit
8- David Konan KOUASSI, entretien public réalisé à Dialè le 25/01/2019, Tem. Cit.
9- Pascal Kouadio KOUADIO, chef de village entretien public réalisé à Gbégbéssou le 23/01/2017, Tem. Cit

Les noms des villages	Population résidente		
	Hommes	Femmes	Total
BENOU	945	839	1784
BOPRI	440	374	814
DIALÈ	523	401	924
DÉGBÉZRÉ	832	570	1402
KAMI	398	361	759
KOUBI	197	203	400
TOTAUX	3285	2724	6009

Source : Archives Nationales de Côte d'Ivoire série 1EE140 : Rapport mensuel du poste de Kikiékro 1912

Carte 1 : La région yôwlê



Toutes ces familles citées en amont ont entretenues de bonnes relations avec les Namanlé, propriétaires de terre.

2.3 Les relations entre les Famafouè et les Namanlé

Les Famafouè effectuaient des échanges culturels avec les Namanlé. Dans le domaine social, ceux-ci ont amené de profonds bouleversements dans la vie des Namanlé. On le sait, les Famafouè comme les autres Baoulés, étaient dans leur pays d'origine des agriculteurs, des guerriers, des orpailleurs. Ils cherchèrent dès le début dans leur nouveau pays, après une période d'adaptation, à poursuivre leurs activités et à y faire participer ceux qu'ils avaient assujettis. Sous leur influence, les Namanlé adoptèrent l'or comme principale monnaie d'échange et comme objet d'accumulation de richesse. De même, le mariage entre les Baoule du pays Yôwlê (les Famafouè et les Atoumbénéfouè) et les Namanlé permet à ces derniers de parler à la foi le Baoulé et le Yôwlê. V. K. Gooré, (2024, p. 70) D'un autre côté, l'artisanat sous toutes ses formes surtout la vannerie, la sculpture et le travail du fer étaient extrêmement développés chez les autochtones Namanlé. À leur école, les Famafouè développèrent cet aspect de la vie économique qui atteignit un degré important à la fin du XVIIIe siècle.

Après la mise en place des Famafouè, il fallait donc mettre sur pied des organes pouvant régir la société.

3 L'ORGANISATION SOCIO-POLITIQUE ET RELIGIEUSE DES FAMAFOUÈ À PARTIR DE 1765

Après leur installation définitive sur le territoire yôwlê vers 1765, les Famafouè communément appelés les Yôwlê-baoulé sont assimilables aux autres groupes Baoulé. Ils vont mettre en place une bonne organisation politique culturelle et religieuse qui leurs permettent de bien gérer leur territoire. Cette organisation est la même chez les Baoulé.

3.1 L'organisation sociopolitique des Famafouè

L'organisation socio-politique des Yôwlê-Baoulé est composée d'une structure politique et sociale bien hiérarchisée.

- Les petites familles Yôwlê-Baoulé (*Awlo*)

Avant que le pays ne tombe sous la domination française en tant qu'unité administrative coloniale, le monde Baoulé tel que nous le connaissons aujourd'hui comprenait un seul État et royaume qui était entièrement indépendant.

La famille réduite ou le « *Awlo* », en son sens plus concret, désigne la cour élémentaire, c'est-à-dire un espace délimité par des bâtiments à usage d'habitation ou à usage domestique où vivent un ou plusieurs ménages et des dépendants. A. Y. K. KOFFI, (2022, p.144)

La famille réduite comprend: l'époux, chef de famille, l'épouse ou les épouses, les enfants de l'époux et des épouses, les esclaves achetés par l'époux ou qu'il a acquis par héritage ou qu'il a pris à la guerre, ses neveux célibataires, ses sœurs, ses nièces et cousins non mariés. Les esclaves appartenant à l'épouse ou à l'une des épouses achetées par l'épouse ou reçus en cadeau ou légués en héritage. Les enfants nés de l'époux et d'une femme esclave, Les enfants nés dans la maison ou

ailleurs de deux esclaves ; ces deux esclaves appartiennent soit à l'époux, soit à une épouse, soit l'un à l'époux et l'autre à l'épouse. L'on comptait aussi les vieilles femmes veuves hors d'âge de se marier et qui étaient en parentés ou en alliance avec le père. Il y avait également les esclaves achetés, acquis par héritage ou pris à la guerre par l'époux et les esclaves appartenant à l'épouse ou à l'une des épouses, achetés, reçus en cadeau ou légués en héritage. À ceux-ci, il faut ajouter les enfants nés de l'époux et d'une femme esclave et les enfants de deux esclaves. La famille réduite était dirigée par un chef, le « *Awlo Kpin* »[10].

Plusieurs villages forment un sous-groupe. Il est administré par le chef du village le plus ancien. La plus haute structure politique chez les Yôwlê-Baoulé et chez les Baoulé est le *Nvlé*. Le *Nvlé* est une structure politique et territoriale autonome qui s'appuie sur un siège ancestral. Pour Anderson Koffi, le réseau dense des formations politiques périphériques et autonomes notamment le *Nvlé* constitue l'originalité de la structure politique Baoulé dont la centralisation étatique relève d'une pluralité des centres de pouvoir. À la tête du *Nvlé,* se trouve le chef du village qui possède le siège ancestral. B. N. Kouamé, (2015, p. 64)

Dans la société Famafouè ou Yôwlê-Baoulé, les fonctions du chef sont héréditaires et viagères. En effet, le chef de village règle les litiges qui surviennent entre ses administrés. Il est assisté de notables.

Au niveau du village, les fonctions politiques et judiciaires sont exercées conjointement par le chef du village ou *kloh kpingbin* et le conseil des notables. Le chef du village cumule presque toujours la fonction de l'un des *Awlo* ou *Awlobo* de l'agglomération qu'il gouverne.

Selon Kouamé Jean Pierre, le chef peut accéder à ce poste de la manière suivante : il a fondé lui-même un hameau de culture et obtenu du chef de son village d'origine son émancipation dont les rites consacrés à la terre ou *Assiè* constituent le symbole, ou bien il est parvenu par héritage.[11]

Les attributions et les prérogatives du chef de village sont de même nature que celles du chef de *Kpoanfouê*[12] ou porte canne, spécialiste des problèmes juridiques, par le *nouanoudifouê*[13] ou porte-l'Awlo, mais elles s'exercent à un niveau supérieur. Il est aidé dans l'exécution de ces taches par la parole et par le *Gbanflin kpingbin*[14], chef des jeunes.

Quant aux chefs de sous-groupe et de groupe, ils semblent jouer un rôle effacé par celui du chef de village. Car, la plupart des litiges se règlent devant le chef de village. Cependant, il tranche en dernier ressort les contentieux qui n'ont pu être réglés à l'échelle du village. « Pour régler les litiges et juger les délits, il existe des tribunaux traditionnels. Ainsi, l'on dispose, selon la gravité des faits, de différents conseils : d'abord, l'on a le Conseil de famille qui se charge des délits commis par les membres de la famille, le Conseil de village qui s'occupe des délits par un habitant au préjudice d'un autre et le Conseil du groupe qui règle les différends entre les familles des villages du sous-groupe ».[15]

11- Jean- Pierre Koffi KOUAME entretien réalisé à Koubi, le mardi 26 septembre 2018, Tem.Cit.

12 Le kpoanfouê est le spécialiste des problèmes juridiques qui peuvent se poser non seulement au sein du village, mais entre le village et l'extérieur. Il assume les fonctions de juge. Le chef de village se contente le plus souvent d'entériner les sentences que son porte canne a rendues. Il n'intervient qu'en dernier ressort, lorsque son assistant ne parvient pas à trouver une solution satisfaisante à un conflit entre deux plaideurs.

13- Le nouanoudifouê joue théoriquement un rôle neutre, quoiqu'indispensable dans la vie politique traditionnelle. En fait, il lui appartient d'avoir une influence considérable tant sur le chef qu'il représente que sur le reste de la population. Dans le système politique importé dans la région de Bouaké par les Akan, chef quel que soit son rang, ne peut communiquer avec ses administrés et ceux – ci, aussi bien les étrangers, ne peuvent s'adresser à lui en personne. Des deux côtés, les interlocuteurs doivent obligatoirement passer par le canal du nouanoudifouê.

14- Le Gbanflin kpingbin était considéré comme le chef de guerre quand bien même qu'il dirigeait les jeunes. Ces jeunes formaient une sorte de milice prête à intervenir en cas de conflit avec les autres villages. Dans ce cas, le chef des jeunes devenait le safougnrin ou chef de guerre. Il était chargé d'exécuter les ordres du conseil et de faire régner l'ordre. Il était un jeune ou plus fréquemment un homme adulte choisi pour sa force physique et son courage.

15- Jean- Pierre Koffi KOUAME entretien réalisé à Koubi, le mardi 26 septembre 2018, Tem.Cit.

- Les nobles au sommet

Aujourd'hui, chaque chef de village se fait appelé roi. Il se pare d'or et de vêtements somptueux pour discuter des préséances. Mais parmi tous ces rois, les funérailles, les fêtes traditionnelles ou modernes les rassemblent sur pied d'égalité, certains sont plus « rois » que les autres. Car, la royauté ici se confère par la naissance et l'histoire : ce sont les chefs historiques de l'exode, les membres du clan, puis leurs descendants en ligne utérine qui sont rois. Les symboles de l'autorité comme le siège les sabres, les cannes et les chasse-mouches sont façonnés par les artistes les plus réputés et conservés avec soin. Ils sont exhibés lors des audiences, des grandes cérémonies et des funérailles royales. Le *Klinh Kpli* et l'*Atoungblan* servent à transmettre des ordres et des informations, à diffuser l'idéologie royale. Les généalogies des souverains et grands événements de la vie collective sont, en effet, consignés sous la dictée du roi et ses notables dans des textes qui sont retransmis par les grands tambours » A. Y. K. Koffi, (2022,p.150)

- Les hommes libres et les esclaves

« En pays Yôwlê-Baoulé, il existe plusieurs catégories sociales. Après la lignée des nobles qui dirigent le village, il y a les hommes libres qui constituent la classe des paysans, des agriculteurs, des artisans. Ils sont au milieu de l'échelle et constituent une classe importante chez les Famafouè (Yôwlê-Baoulé). C'est la classe productrice. Les paysans et les agriculteurs sont à la base de la production vivrière. Ils fournissent de la nourriture au grenier du village. Les artisans sont les producteurs de pagnes, de canaris, de la vannerie, des pots.». [16]

Au bas de l'échelle, nous avons les esclaves, ceux-ci sont privés de leur liberté. Ils travaillent pour leurs maîtres et vivent chez ces derniers.

Hormis la structures sociopolitique, la religion Famafouè et pyramidale.

3.3 L'organisation religieuse des Famafouè ou yôwlê-baoulé

Le panthéon akan est riche, structuré et bien hiérarchisé. Il comprend : Dieu tout puissant ou Nyamien, les ancêtres ou et les divinités secondaires (les esprits des defunts et les genies).

3. 3.1 Le Dieu suprême ou Nyamien

Tout le monde reconnaît l'existence d'un Dieu suprême, transcendant et tout puissant nommé en Yôwlê-Baoulé "Nyamien" comme chez les baoulé en générale. C'est le générateur, le dispensateur et le conservateur de la force vitale. C'est lui qui a créé les autres divinités (dieux), les hommes, les animaux et toutes les choses qui existent dans l'univers. Même la terre qui est une très grande divinité doit se soumettre à Dieu, ("Nyamien"). Etant au-dessus de tous, Dieu habite au ciel, par-delà les nuages d'où il agit par l'intermédiaire des autres divinités y compris les ancêtres. Les hommes ne l'adorent pas directement, tellement il est puissant. Ils passent donc par l'intermédiaire des ancêtres pour l'adorer et pour lui présenter leurs doléances.

Ce Dieu suprême symbolise la bonté et la pureté. Il bénit le travail des gens humbles et maudit celui des malhonnêtes. Il punit les malfaiteurs et récompense les bienfaiteurs. Toutes les divinités adorent Dieu et par la voix de leurs prêtres, elles lui chantent des louanges de subordination. E. A.YAO, (1984, p. 55)

16- Pascal Kouadio KOUADIO, chef de village, entretien public réalisé à Gbégbéssou le 23/01/2017, Tem. Cit

3.3.2 Les divinités secondaires

Les autres divinités se composent d'ancêtres (esprits des défunts), d'êtres surnaturels (génies) et de plusieurs esprits qui prennent la forme d'un animal, d'un végétal ou même d'un minéral pour apparaître aux hommes.

- Les ancêtres

Les ancêtres habitent le royaume des morts d'où ils veillent sur les vivants. En retour ceux-ci ont le devoir de leur adresser régulièrement des prières et de leur présenter des offrandes. La libation de vin de palme ou de raphia ne manque jamais à ces occasions. On immole aussi des animaux allant du poulet au bœuf selon l'importance de la cérémonie. Ce culte qui a pour ministre le chef de famille, demeure très vivant chez tous. Il assure la prospérité du groupe, à travers ce culte. Les vivants bénéficient de la protection des morts. Enfin ce culte maintient l'harmonie nécessaire entre la communauté des morts et celle des vivants. Car les ancêtres sont des "vivants" passés seulement de ce monde dans un autre.

Dans le monde de l'au-delà, ils sont devenus invisibles et intangibles ce qui leur donne la valeur des divinités. En plus, le trait le plus saillant de ces ancêtres est qu'ils inspirent la crainte. Pour cela, les vivants évitent par tous les moyens de les offenser. Pour s'assurer de leur bonne volonté, les vivants ont recours à des opérations propitiatoires à des dates précises. Ce culte est indispensable à la famille parce que celui qui néglige de satisfaire les ancêtres les offense, ce qui peut apporter malheur (maladie, famine ... etc.) aux vivants. E. A.YAO, (1984, p. 55)

Il faut signaler que tous les ancêtres ne sont pas sur un pied d'égalité. Il existe une hiérarchie entre eux. Chaque vivant joue donc son rôle selon son lien de parenté avec les ancêtres et son rang dans la société. De même que sur la terre il existe plusieurs catégories d'hommes, de même parmi les ancêtres. On remarque ceux des chefs régnants (les ancêtres publics) qui veillent sur le bien-être de tous et ceux des hommes ordinaires parmi lesquels on distingue les ancêtres personnels et familiaux. Un enfant mort ne devient jamais un ancêtre car celui-ci doit être toujours un homme mûr qui de son vivant, avait fait du bien sur la terre.

A cet effet, tout le monde croit que l'homme impur, une fois mort, son âme ne rejoint pas les ancêtres mais qu'elle erre sur la terre cherchant un autre corps pour y habiter. Nous concluons ce passage sur les ancêtres en disant qu'ils restent toujours en relation avec les vivants. Ils possèdent une puissance surhumaine et exercent une grande influence sur les circonstances de la vie terrestre. E. A.YAO, (1984, p. 60)

- Les êtres surnaturels (les génies)

Les êtres surnaturels (génies) et les autres esprits agissent aussi sur les vivants qui ne peuvent point négliger leur existence. Les génies guident les humains et les protègent lorsque ceux-ci portent des amulettes. Les esprits habitent un peu partout dans les forêts, la mer, les montagnes, les rivières etc. ils ne font pas l'objet d'un culte particulier. Ils servent parfois d'intermédiaires entre Dieu et les humains. Les génies, résident dans des choses bien déterminées comme les montagnes, les fleuves, les rivières, les arbres etc.

CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous retenons que les Famafouè, sous-groupe des Baoulé-Alanguira immigrent en Côte d'Ivoire après la défaite du Denkyira face à l'Ashanti à la bataille de Féyassé en 1701. Après l'installation des Alanguira au Centre de la Côte d'Ivoire à Agba Ongblssou leur premier village vers la première moitié du XVIIIè siècle, ils décident d'annexer les territoires environnants et de conquérir de nouveaux territoires. C'est à juste titre que les Famafouè, conduits par la famille Léti migrent à Bouaflé en territoire yôwlê à la recherche de terres fertiles et aurifères entre 1735 et 1740 et plus tard dans le yôwlê-Nord. Ils créent par la suite plusieurs villages dont Koubi et Dialè et entretiennent des relations amicales et commerciales avec les Namanlé, premiers occupants du pays yôwlê. Les Famafouè une fois dans le pays yôwlê, précisément dans le yôwlê-Nord, mettent en place une organisation sociopolitique bien structurée composée de petites familles (Awlo), de grandes familles (Awlo-bo), de familles élargies (Akpassoua), ainsi que de nobles, des hommes libres et les esclaves. A cela s'ajoute une organisation religieuse riche et bien hiérarchisée qui comprend le Dieu tout puissant créateur des cieux et la terre appelé Nyamien, les ancêtres et les génies.

Cependant, les Famafouè seraient les seuls sous-groupes Baoulé à s'installer en pays yôwlê ?

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

A- SOURCES ORALES

Numéros	Nom, Prénoms, Date et lieu de Naissance de l'informateur	Fonction	Date et lieu D'entretien	Thèmes abordés
1	Koffi Aimé Né vers 1969 à Koubi	Cultivateur, Fils du village, Planteur	29/01/2019 à Koubi	Les différents sous-groupes Famafouè qui se sont déferlés dans le Yôwlê
2	Koffi Kouamé Jean-Pierre Né vers 1943 à Koubi	Chef de la famille Léti, Chef de terre Planteur	29/01/2019 à Koubi	-L'organisation socio-politique des Famafouè
3	Koffi N'Guessan Né vers 1949 à Koubi	Notable, planteur	29/01/2019 à Koubi	Les raisons de la migration des Famafouè
4	Kouadio Kouadio Pascal Né le 01/01/1943 à Gbégbéssou	Chef du village de Gbégbéssou	23/01/2017 à Gbégbéssou	De la migration des différents sous-groupes Baoulé (Yôwlê -Baoulé) à leur installation sur le territoire Namanlé dans le Yôwlê
5	Konan Kouamé Gilbert, Né le 01/01/1983 à Koubi	Notable, Planteur	29/01/2019 à Koubi	-Le fondateur du village Koubi -Les activités génératrices de revenu à Koubi
6	Kouassi Kouadio Christophe, Né le 10/03/1970 à Dialè	Président des jeunes de Dialè , planteur	25/01/2019 à Dialè	-Les grandes familles de Dialè - L'organisation politique des Yôwlê -Baoulé - L'origine des Yôwlê -Baoulé
7	Kouassi Konan David	Notable, plateur	25/01/2019 à Dialè	-Les différentes familles de Dialè

B- BIBLIOGRAPIE

ALLOU Kouamé René, 2002, *Histoire des peuples de civilisation Akan des origines à 1874*, Université de Cocody, Thèse pour le Doctorat d'Etat, 3 tomes, 1515 p.

GADOU Henri, 1992, *Quelques aspects des processus phonologiques et morphologiques et énonciatifs de la langue yaouré,* doctorat d'état ès lettres et sciences humaines, Université Paris VII, 662p

GOORE Kouamé Venance, 2024, *Les Yôwlê : histoire d'une minorité ethnique au Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire 1735-1950*, 386 p

KOFFI Yao Kan Anderson, 2022, *L'histoire d'un sous-groupe Baoulé, les Saafouè de N'djebonouan : 1718-1960,* Thèse unique de doctorat, Université Alassane Ouattara, 427p.

KOUADIO Kouakou Didié, 2015, *Le Baoulé-sud face à la colonisation française de 1893 à 1960,* Thèse de Doctorat unique d'histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 476 p.

KOUAME N'Guessan Bernard, 2015, *Les mutations socio-économiques dans l'espace-Nord du Baoulé de 1850 à 1980*, thèse de doctorat unique d'histoire contemporaine, Université Alassane Ouattara de Bouaké, 661p.

MINISTERE DU PLAN ET DE DEVELOPEMENT, 1961, *le peuplement, étude régionale de Bouaké,* tome 1, 247p

YAO Aman Elisabeth, 1984, *Les mouvements migratoires des populations Akan du Ghana en Côte d'Ivoire, des origines à nos jours,* Thèse de doctorat en Sociologie, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Abidjan, 324 p.

L'ALIMENTATION DES JOUEURS ET LA DÉFAILLANCE DES CLUBS DE LA LIGUE RÉGIONALE DE FOOTBALL DE L'EXTRÊME-NORD AU CAMEROUN ENTRE 2014 ET 2024

PLAYER SUPPLY AND CLUBS' FAILURE IN CAMEROON'S FAR NORTH REGIONAL FOOTBALL LEAGUE BETWEEN 2014 AND 2024

IBRAHIMOU HAMADOU*, SALI**

Résumé :
L'alimentation occupe une place importante dans la carrière d'un footballeur, qu'il soit amateur ou professionnel. Cette étude vise à analyser les habitudes alimentaires des joueurs qui affectent négativement leurs performances. L'absence d'une politique alimentaire au sein des clubs ainsi que la négligence individuelle des joueurs constituent des facteurs explicatifs de la baisse de performance observée chez les footballeurs. Dès lors, il apparaît nécessaire d'examiner le lien entre le comportement alimentaire et l'échec des footballeurs évoluant dans le championnat régional. À cet effet, l'investigation a été menée auprès de trois clubs, à savoir Kohi Club de Maroua, Sahel de Maroua et Danay de Yagoua. Pour y parvenir, l'attention est accordée à la littérature existante, complétée par des témoignages oraux, l'observation participante et des connaissances empiriques.

Mots-clés : Comportement alimentaire, football, joueurs, Extrême-Nord, performance.

Abstract :
Nutrition plays an important role in the career of a football player, whether amateur or professional. This study aims to analyze the dietary habits of players that negatively affect their performance. The absence of a nutritional policy within clubs, as well as players' individual negligence, are among the factors explaining the decline in performance observed among footballers. It therefore appears necessary to examine the relationship between dietary behavior and the underperformance of footballers competing in the regional championship. To this end, the investigation was conducted in three clubs, namely Kohi Club of Maroua, Sahel of Maroua, and Danay of Yagoua. To achieve this, attention is given to existing literature, supplemented by oral testimonies and empirical knowledge.

Keywords : Eating behavior, football, players, Far North, performance.

* École Normale Supérieure/Département d'Histoire, Université de Maroua, Maroua, Cameroun, Ibn_hamadou@yahoo.fr
** École Normale Supérieure/Département d'Histoire, Université de Maroua, Maroua, Cameroun, salihassne@yahoo.fr

INTRODUCTION

De tout temps, les civilisations ont dû organiser un ravitaillement suffisant en denrées alimentaires saines et nourrissantes pour répondre aux besoins des populations (Moy, 1992, p. 39). L'homme s'alimente au quotidien pour fournir à l'organisme les éléments nécessaires pour son fonctionnement selon les goûts de chacun (Couvrand, 2003 ; Baska Toussia et Gonga, 2020). L'alimentation représente les apports nutritionnels (consommation d'aliments et de boissons) devant satisfaire les besoins physiologiques d'un individu (OMS, 2003, p. 7-8) ou d'une population (couverture alimentaire). Pour Igor De Garine, l'alimentation correspond à la satisfaction d'un besoin primaire de l'Homme (1996, p. 24). Cependant, ses insuffisances, ses excès ou ses erreurs déterminent de multiples processus morbides (Pichéral, 2001, p. 42). Au Cameroun, l'Extrême-Nord a toujours présenté l'une des situations alimentaires les plus préoccupantes. L'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN) réalisée par le gouvernement au mois de septembre 2020 avec l'appui de ses partenaires au développement (PAM, FAO) a relevé une fois de plus la profondeur[1] de la vulnérabilité de la région comparé aux années 2015 et 2019 (Fofiri et al., 2022, p. 102). Partant du principe que les habitudes alimentaires diffèrent selon les localités, les cultures, de même que le degré d'engagement sportif, nous jugeons pertinent d'étudier le comportement alimentaire des footballeurs ce qui aurait comme avantage la connaissance et l'appréciation de leur ration sur le maintien physique et la contre-performance. Le comportement se définit comme un ensemble de conduites concourant à un but. Le vocable comportement alimentaire fait allusion à l'ensemble des conduites d'un individu vis-à-vis de sa consommation. Pour Patrick Etiévant et al. (2010, p. 27), il renvoie à la prise alimentaire, à la qualité, à la diversité et à la quantité des aliments consommés. Dans cette même perspective d'analyse, Sébastien Destandau (2015, p. 30-33) le définit comme étant la consommation de différentes catégories d'aliments en fonction des périodes (journées, jours, semaines, mois et année). De différentes conceptions, nous dirons que le comportement alimentaire renvoie à ce que les footballeurs consomment au quotidien sans pour autant tenir compte des besoins corporels dans l'exercice de leur passion. Dans ce travail, il s'apparente donc aux habitudes culturelles ou de ritualisation symbolique. Ainsi, il n'y a pas un comportement alimentaire normal pourrait-on dire (Waysfeld, 2013, p. 18). Mais il peut l'être s'il est adapté à son but sans inconvénients. Pour les footballeurs de la ligue régionale de l'Extrême-Nord, leur alimentation s'apparente à celle de subsistance. Elle manque de qualité et constitue une préoccupation majeure d'où le qualificatif et le choix du vocable comportement alimentaire. Depuis de nombreuses années, les clubs de la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord participent régulièrement aux compétitions nationales. Cependant, les succès sont efflanqués et les causes sont tant diverses que variées. Nous pouvons évoquer le déséquilibre alimentaire et aussi les insuffisances ou l'absence d'une politique alimentaire au niveau des clubs. De ce fait, dans le cadre de cette réflexion, la question principale consiste à savoir : en quoi le comportement alimentaire influe-t-il sur la performance des footballeurs du championnat régional de l'Extrême-Nord-Cameroun ? La thématique sur l'alimentation des sportifs est ancienne et il serait prétentieux de vouloir exposer ici toute la littérature y relative. Pour Charlyne Hyvernaud (2022, p. 6) « l'importance de l'alimentation sur les performances sportives ne date pas d'aujourd'hui. De la Grèce antique, la nutrition a été liée aux performances et à la santé ». Dans la diachronie, les sciences ont établi les liens entre l'homme et l'alimentation. Des travaux de recherches ont étudié le besoin en calories et les dépenses effectuées selon les

1- Les résultats de cette enquête montrent que l'insécurité alimentaire s'est aggravée au Cameroun, passant de 12,8 % en 2019 à 20,4 % en 2020. Avec un taux de 24,8 %, l'Extrême-Nord figure parmi les régions les plus touchées du pays. La prévalence de l'insécurité alimentaire sévère y atteint 5,4 %, tandis qu'environ un tiers de la population consacre plus de 65 % de ses dépenses à l'alimentation, traduisant ainsi une forte vulnérabilité économique des ménages. Par ailleurs, l'enquête estime à près de 2,7 millions le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë au Cameroun entre octobre et décembre 2020. Ces indicateurs témoignent de la fragilité alimentaire persistante de l'Extrême-Nord. Pour plus de précisions, lire : Programme Alimentaire Mondial, Rapport d'Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Cameroun, Publié en avril 2021 – Données de septembre 2020. https://reliefweb.int/report/cameroon/r-publique-du-cameroun-enqu-te-nationale-sur-la-s-curit-alimentaire-et, consulté le 08 juin 2026

efforts fournis. Nombreux sont les articles scientifiques, les travaux académiques et des rapports qui ont été produits et soutenus. La plupart ont tenu d'analyser et l'alimentation sur la performance sportive (Enzo Jacomino, 2020 ; Bintou Coulibaly, 2007 ; Rampal, Desouza, et Marconnet, (s. d) ; Hyvernaud, 2022 ; Ndour, 1987 ; Maughan, Burke Lm et Gueye, 1991 ; Teswe, 2012). Dans la même perspective, ces auteurs ont présenté les variétés d'aliments à consommer durant la carrière des sportifs. Dans l'ensemble, ces travaux abordent divers aspects de l'alimentation des sportifs à savoir : la qualité, la quantité, les intervalles de consommation sans toutefois oublier ce que peut causer leur manque dans le maintien musculaire. Dès lors, une lecture attentive de ces travaux amène à penser que réfléchir aujourd'hui sur la question du comportement alimentaire serait un débat dépassé. Cependant, il serait impertinent de présenter l'importance de de dire que ce chantier terminé est, sans embûches. À observer les résultats de près, nous remarquons que l'Afrique en général et le Cameroun en particulier, semblent ne plus s'inquiéter sur cette question en négligeant les indicateurs de leur contre-performance en clubs et même la durée de leur carrière. Pourtant, le football, sport populaire, devient de plus en plus le rêve des jeunes camerounais qui aspirent à devenir professionnels. Le comportement alimentaire reste ainsi un facteur de blocage à leur évolution. Dans la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord, l'on note une alimentation déséquilibrée des joueurs, une crise qui perturbe la carrière des footballeurs. Le but de ce travail est d'apporter des connaissances en matière de comportement alimentaire des joueurs de la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord. Ce choix sur les footballeurs se justifie du fait que le football est non seulement le sport le plus pratiqué, mais aussi et surtout le sport qui attire beaucoup de spectateurs. Qui plus est connu, la pratique du football cumule les exercices multiples. Nous avons la vitesse, l'exercice de force et l'endurance. Ces trois facteurs impliquent une dépense en énergie. L'alimentation doit être alors contrôlée par un diététicien. Ainsi la réflexion s'articule autour de trois axes principaux. Tout d'abord, analyser la dynamique alimentaire qui permet de cerner les réalités de la région de l'Extrême-Nord. Ensuite, il est question d'étudier la politique alimentaire qui « existe » dans les clubs de football analysés. Enfin, établir la relation entre les habitudes alimentaires et les contre-performances observées qui contribuent aux échecs continus.

CONTEXTE DE L'ÉTUDE

La fin de la saison sportive 2014 marque la dernière présence des clubs de la région de l'Extrême-Nord en deuxième division, notamment avec la relégation de Sahel FC et de Kohi FC de Maroua en ligue régionale. Dix ans plus tard, en 2024, la région est confrontée à une hausse significative du prix des produits céréaliers. À titre d'exemple, le prix d'un sac de riz de 25 kg est passé de 11 500 FCFA à la fin de l'année 2023 à 14 000 FCFA en janvier 2024.

Pour réaliser cette étude, il est question de définir un échantillon. Ainsi trois (03) clubs de football ont été choisis. Il s'agit de : Kohi FC de Maroua, Danay FC de Yagoua et Sahel de Maroua. Ils sont choisis d'après leurs palmarès et expériences au sommet de la pyramide compétitive nationale (première et deuxième division). Dans la démarche méthodologique, une attention particulière a été consacrée dans un premier temps à la lecture des documents variés portant sur l'alimentation des sportifs et ses conséquences. Ensuite, l'intérêt est mis sur les données de terrain qui a consisté à mener des enquêtes empiriques interactionnelles (focus group, entretiens individuels) et des observations directes (parcourir les terrains lors des séances d'entraînements, les matchs de championnats régional). Les enquêtes ont été menées entre 2022 et 2023 par séquences et de façon itérative et discontinue. Enfin, les expériences croisées d'une part, en qualité d'anciens joueurs de football et d'autre part, en observant les crises alimentaires dans la région ont été mises en contribution. La population de l'enquête est de 92 personnes choisies selon leur profil. Nous avons les dirigeants

(présidents des clubs) qui nous ont renseignés sur les moyens disponibles des clubs et la politique de suivi des joueurs. Les responsables techniques (entraîneurs des clubs, des préparateurs physiques) qui ont fourni des informations sur les périodes consacrées aux entraînements et le constat sur la performance des joueurs liée à leur alimentation. Les nutritionnistes et les diététiciens qui nous ont fournis des informations sur le besoin alimentaire d'un athlète en phase d'entraînement, en compétition et en phase de récupération. Des acteurs actifs (joueurs), des acteurs passifs (anciens joueurs, des supporters, et spectateurs) ont été interrogés pour exprimer leurs appréciations sur la question étudiée. Les interrogations ont tenu compte de leurs expériences et implications dans les affaires footballistiques de la région. Pour les joueurs, le choix a tenu compte de leur mobilité entre plusieurs clubs. Ces échanges ont donné lieu à des témoignages sur le comportement alimentaire, les difficultés qui conditionnent les habitudes et le choix des aliments.

1. Dynamique alimentaire à l'Extrême-Nord Cameroun

Les habitudes alimentaires sont culturellement marquées par la consommation des céréales. En effet, les mil et sorgho ont toujours constitué l'aliment de base du menu quotidien des ménages dans l'Extrême-Nord Cameroun (Favier, 1968 ; Requier-Desjardins, 1993 ; Temple et al., 2009 ; Fofiri Nzossie, 2013 ; Fofiri Nzossie et Ndame, 2016 ; Sali, 2026). Essentiellement constituées des agriculteurs et des métiers de subsistance, les populations de l'Extrême-Nord vivent dans une précarité alimentaire. Une étude menée par Fofiri et al., (2010) démontre à suffisance cette particularité. Le mil constitue la culture par excellence, il est aussi l'aliment par excellence (Temgoua, 1996, p. 204). Les aliments de base transformés en boule de couscous sont accompagnés des sauces faites à base de divers légumes locaux, frais ou secs. Ces légumes sont cultivés dans les champs, mais davantage cueillis en brousse. Ces feuilles à cuire proviennent en général de l'oseille de Guinée (Hibiscus sabdariffa), d'aubergine (Solanum aethiopicum), l'amarante (Amaranthus spp), du gombo (Hibiscus esculentus) et de nombreux autres ficus. Les feuilles de quelques plantes cultivées comme le manioc et les feuilles d'oignon font également partie de ces légumes (Dieudonné Bouba et al., 2014, p. 174 ; Tchoupno Ndjidda, 2023, p. 275). Les légumineuses, niébé et arachide assaisonnent ces plats. En fonction du niveau de vie et de la situation familiale, on y ajoute du poisson sec/frais ou de la viande à la sauce. C'est une alimentation transculturelle et surtout le plat fait à base de la farine des céréales confectionnés selon les habitudes traditionnelles appelée communément la boule « coucous » cuite à l'eau chaude la plupart du temps au feu. C'est aussi un élément de base pour faire la bouillie. Du fait de l'attachement de certaines personnes aux céréales traditionnelles (du mil, du sorgho et du fonio), il importe de noter que leur rareté a conduit la population à s'adapter à d'autres produits céréaliers comme le riz, le blé et le maïs.

En effet, au début de la décennie 2010-2020, la région de l'Extrême-Nord est marquée par des variations et changements climatiques, les dégâts dans les champs. De mémoire, le phénomène des criquets ravageurs, les oiseaux granivores, et les pachydermes qui détruisent les champs à l'Extrême-Nord en sont une illustration. Au mois de février 2021 les éléphants en divagation avaient détruit environ 240 hectares de champs de céréales (maïs, mil, arachides) dans les Départements du Mayo-Danay et du Mayo-Kani. La même année en octobre, 500 éléphants avaient détruit plusieurs dizaines d'hectares de cultures dans la localité de Moulvoudaye témoigne Mbodiam Brice (2022). Plus récemment, dans la nuit du 4 au 5 janvier 2024 un troupeau d'éléphants dévaste plus de 30 hectares de champ de Sorgho dans le village de Dougani, situé dans l'arrondissement de Moulvoudaye, département du Mayo-Kani relate Peter Kum (2024). Ces phénomènes ont un impact négatif

sur la production des mil/sorgho. Région sujette aux conditions climatiques, socio-économiques et sécuritaires rudes se retrouve toujours dans une situation d'instabilité alimentaire grave ou modérée (Voumo Azobou, 2022, p. 28 ; Sali, 2026). Elle fait référence à la variation et aux difficultés de production et d'accès aux aliments. Ceci contribue à la modification du schéma alimentaire dans la région. D'après Fofiri et *al.*,

> Les céréales anciennes (mil/sorgho) qui connaissent une forte saisonnalité de leur disponibilité en raison notamment d'un certain nombre de contraintes d'usage (semences, transformation en bière) sont pénalisées en comparaison de céréales « nouvelles » (maïs, riz) qui peuvent être importées du marché international (riz) soit bénéficient d'investissements institutionnels importants (maïs). Le riz a ainsi intégré les habitudes alimentaires des populations urbaines des zones soudano-sahéliennes. Il est devenu le premier aliment en période de soudure, suivi du maïs qui a connu une croissance remarquable sur 16 ans (Fofiri et al., 2010, p. 77).

Dans le paysage alimentaire de l'Extrême-Nord de nos jours, le riz semble être le plus consommé. Une sur trois familles le consomme. Dès 1999, par exemple, à la suite d'une disette de mil causé par un déficit de la pluviométrie, le prix du mil a connu une hausse (de 200FCFA à 700FCFA) la tasse (Sali, 2011, p. 146). En 2023, une tasse de mil a coûté 1200FCFA. Ainsi, une bonne partie de la population est amenée à consommer d'autres céréales que le mil à l'instar du riz. Le kilogramme (l'unité de mesure est appelée au Nord-Cameroun, tasse) du riz sur les marchés locaux varie entre 350 et 500F (Passah, 2021, p. 309) selon les variétés. En 2024, son prix varie entre 450 et 800FCFA le kilogramme. Le riz local cultivé à Yagoua coûte 450FCFA, le riz bijou 600FCFA et le mémé cassé 800FCFA. Le riz bijou est le plus consommé[2]. Cette variation de prix du riz peut trouver son explication dans l'importation internationale (riz chinois, riz indien, etc.) en plus de la production locale. Une solution avait été mise en place bien avant avec la création de la Société d'Exploitation et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua (SEMRY) en 1972 (Passah, 2021, p. 82). Elle avait comme objectif, la production suffisante du riz pour réduire l'insécurité alimentaire au Nord-Cameroun. Comme le riz, le maïs se caractérise par la diversité de ses formes de consommation (épis frais bouilli, grillé, couscous, bouillie de maïs (Fofiri et *al.,* 2010, p. 69). De même que les mil/sorgho, ces produits servent également de base pour la consommation de la bouillie préparée, beignets de maïs, boule de farine cuite à l'eau chaude (Tourneux, 2002). Cependant, peu des ménages portent le choix culinaire sur les racines, tubercules et féculents.

Les racines, les tubercules et féculents (manioc, patate, igname, plantain, etc.), restent des produits moins consommés (Metdi et Garam, 2023, p. 436) probablement à cause du faible intérêt des populations. Pour ce qui est du manioc séché, il est surtout transformé en farine (*gourka*) pour être préparé sous forme de boule de couscous. Mais sa consommation reste le goût privilégié pour la population venue de l'Adamaoua et du Sud du Cameroun. Avec le brassage ethnique dans la région de l'Extrême-Nord, on assiste à un mélange de différentes cultures, habitudes alimentaires et l'introduction des nouveaux mets. L'on retrouve dans ce registre le plus courant le *Koki*[3], le pilé de pomme, le *ndoolé*[4] *(Vernonia)* et le *sangha*[5] qui au fil du temps constituent une nouvelle catégorie d'habitude alimentaire des populations à l'Extrême-Nord au Cameroun.

2- Les informations ont été obtenues auprès des consommateurs et des vendeurs dans la ville de Maroua.

3- Koki [kɔki] : mets traditionnel préparé à partir de cornille pilée, d'huile de palme et de sel, cuit à la vapeur et généralement accompagné de plantain ou de tubercules. Très courant chez les peuples de l'Ouest et le Sud du Cameroun, il se diffuse dans le Nord-Cameroun depuis des années et devient un aliment prisé de nos jours. Pour plus de précisions, lire : Téguia Bogni, 2015, « La [sic] gastronomie camerounaise », *Revue Roumaine d'Études Francophones* Vol. 7, pp. 112-136.

4- Beaucoup plus préparé dans la région du Littoral au Cameroun, il s'agit d'un plat préparé à base d'une plante légumière dont les feuilles sont consommées vertes et dans une mesure séchée. Il est aussi appelé *ndoolé miondo.* Il est servi avec des plantains frits, d'igname ou du manioc en majeure partie des cas.

5- Connu de l'originalité Béti au Sud du Cameroun, il est préparé à base du maïs, d'huile de palme et des feuilles de manioc.

6- Dans plusieurs communautés de l'Extrême-Nord, le plantain, le macabo ou l'igname sont souvent associés aux habitudes alimentaires des régions forestières du Sud et de l'Ouest du Cameroun. Leur consommation demeure moins courante que celle des céréales locales (mil, sorgho, maïs), ce qui limite leur intégration régulière dans les pratiques alimentaires locales.

Quant aux plantains et à certains aliments tels que le macabo, l'igname et le taro, ils demeurent culturellement valorisés et souffrent de leur coût élevé ainsi que de leur disponibilité limitée[6]. Ces caractéristiques trouvent une explication dans l'éloignement des centres de production situés dans la partie méridionale du Cameroun (Temple et Bikoï, 1998). Pour Passah Casimir (2021, p. 260) « l'éloignement de cette partie du pays par rapport aux grands centres économiques offre l'avantage qu'il protège le marché local. Dans le cadre du suivi de la sécurité alimentaire dans la région de l'Extrême -Nord du Cameroun à travers le *Food Security Monitoring System* (FSMS), le 2ème tour de collecte a été réalisé du 08 au 18 décembre 2016 dans les 6 départements de cette région. Les conclusions stipulent que :

> La région de l'Extrême-Nord présente le taux de pauvreté le plus élevé au Cameroun (74,3%) et en nette augmentation. Cette situation semble s'aggraver au fil du temps et est inhérente à des causes structurelles (environnement particulièrement rude, éloignement par rapport à la partie sud du pays aggravant les difficultés d'approvisionnement en certains produits, etc.) auxquelles s'ajoutent les problèmes d'insécurité dus à Boko Haram qui entraînent certainement des conséquences négatives sur le niveau de vie des populations (FSMS, 2017, p. 4).

Une deuxième explication peut se lire dans l'acheminement des produits du Sud du Cameroun vers les pays voisins comme le Tchad et le Nigéria. En effet, les grossistes acheminent les vivres (bananes plantains, bananes, ananas, les pommes fruits…) vers Ndjamena au détriment des centres urbains de la région de l'Extrême-Nord (Abdel-Aziz Moussa Issa, et al., 2021, p. 212). Ceci tient compte des gains commerciaux et des besoins exprimés. Une enquête par observation directe des flux entrant dans la ville de Ndjamena a été menée pour soutenir cette hypothèse. D'ailleurs, les commerces entre ces pays ou régions frontalières ont toujours existés (Kengne Fodouop, 1988 ; Abdouraman Halirou, 2008). Relativement aux habitudes alimentaires analysées, nous admettons qu'elles aient un impact dans le milieu footballistique de la région. Les joueurs de clubs de la ligue régionale s'identifient à ces prédicats, comme nous le verrons dans les prochains paragraphes. De ce fait, les analyses portent sur la politique alimentaire des clubs et ses conséquences sur la performance des joueurs dans la synchronie.

2. L'absence d'une « politique alimentaire » dans les clubs de football à l'Extrême-Nord Cameroun

La gestion d'un club de football doit être méthodique et systématique. Elle doit intégrer une politique alimentaire pour ses joueurs. La politique alimentaire peut se comprendre comme une stratégie opérationnelle qui consiste à préciser les orientations sur la qualité et la quantité des aliments à consommer afin de favoriser un état nutritionnel optimum, facteur de maintien en forme d'un joueur. L'adoption d'une telle politique nécessite un encadrement et un suivi rigoureux des joueurs.

Les résultats des investigations menées auprès des clubs de football de la ligue régionale de l'Extrême-Nord mettent en évidence une faible prise en compte de la politique alimentaire dans leurs programmes et activités. Selon Roland Hermann Bioñomo et André Tioumagneng Tafam, les clubs de football ne font que, « réunir les jeunes chaque soir sans un véritable suivi » (2021, p. 67). L'alimentation est, selon Marine Jallu (2021, p. 7), un point clé pour les sportifs car les habitudes alimentaires sont le support d'une condition physique optimum. En effet, pour améliorer leurs performances et atteindre leurs objectifs, les sportifs adoptent un régime alimentaire spécifique, notamment en termes d'apports glucidiques. Elle est, avec l'entraînement physique, un élément essentiel de la performance du sportif.

À l'Extrême-Nord, les clubs ne disposent pas de diététiciens et de conseillers en nutrition. Pourtant, la diététique est importante et joue un rôle dans la prévention des hypoglycémies et des atteintes musculaires. Elle permet une bonne gestion des stocks d'énergie (avant, pendant et après l'épreuve). Toutefois, les règles diététiques passent nécessairement par un aménagement en harmonie du planning quotidien adapté à la pratique sportive (Remond, 2006). Le sportif doit avoir une alimentation suffisante dans le but d'apporter la quantité d'énergie nécessaire à l'activité de la journée (Azangue Aubiège Yannicke, 2012, p. 12). En outre, la nutrition revêt un aspect absolument essentiel et les variations de poids retentissent sur la santé mais aussi sur la performance. De même, une concertation entre le footballeur, son entraîneur et le nutritionniste est nécessaire dans tous les sports afin d'optimiser la discussion concernant le corps notamment le poids.

Les responsables des clubs interrogés s'accordent à justifier cet écart par le manque des moyens financiers disponibles. Cette situation trouve aussi l'explication dans la négligence partagée (entre joueurs et clubs) et l'inconscience des joueurs sur leur propre carrière. Les deux cas vont être analysés de façon jumelée.

Le manque des moyens financiers apparaît aujourd'hui comme l'une des principales entraves au bon fonctionnement des clubs de football au Cameroun en général et ceux de l'Extrême-Nord en particulier (Ibrahimou Hamadou, 2020). Concrètement, la situation sur le plan formel et institutionnel est précaire. Les témoignages recueillis auprès des présidents de clubs révèlent que le fonctionnement des clubs dépend largement des cotisations des membres, dont le versement demeure irrégulier et les montants relativement modestes. Les championnats aux niveaux national, régional et départemental peinent à attirer les sponsors et les mécènes en raison de leur faible attractivité. Le football camerounais dans l'ensemble n'attire pas les supporters ce qui laisse la billetterie aussi faible que nulle. Pourtant, l'attractivité d'un championnat vise à augmenter le chiffre d'affaires grâce à l'accroissement des recettes fatales (Minquet, 2004) et des produits dérivés (Bioñomo et Tioumagneng Tafam, 2021, p. 60). Les matchs de la ligue régionale de l'Extrême-Nord se disputent généralement devant un public peu nombreux. De plus, les spectateurs qui assistent aux rencontres n'acquittent aucun droit d'entrée, ce qui prive les clubs d'une source importante de revenus. Cette faiblesse financière constitue un obstacle à la mise en place d'une véritable politique nutritionnelle ainsi qu'au suivi alimentaire des joueurs tout au long de la saison. Or, assurer une alimentation équilibrée et adaptée aux exigences de la pratique du football nécessite des ressources financières conséquentes (Tchoupno Ndjidda, 2023).

Par ailleurs, la mauvaise ration alimentaire ou l'absence des aliments énergétiques pourtant disponibles sur le marché local ont pour cause l'absence d'une politique alimentaire occasionnée par l'insuffisance des moyens financiers, car les aliments riches en protéines sont coûteux et bien de clubs ne peuvent donc s'en procurer fréquemment. D'après les propos recueillis auprès des dirigeants des clubs, il apparaît que :

> Les aliments riches en vitamines coûtent énormément cher s'il faille nourrir une équipe de trente (30) joueurs. C'est important de faire à ce que les joueurs puissent manger de bonnes choses, mais nos moyens sont limités. Les clubs de la ligue ne disposent pas assez d'argent et ils ne sont pas sponsorisés. Généralement, il faut attendre l'offre d'une âme de bonne volonté pour subvenir à quelques besoins nécessaires des joueurs. Pour s'alimenter, ils doivent se débrouiller sans que nous puissions contrôler ou intervenir.

L'incapacité des clubs à assurer une prise en charge nutritionnelle adéquate contraint les joueurs à gérer eux-mêmes leur alimentation, laquelle se caractérise généralement par une logique de subsistance. La plupart exercent des activités génératrices de revenus modestes, notamment comme moto-taximen, aides-commerçants ou aides-maçons, tandis que certains poursuivent encore leurs études. En conséquence, leurs ressources financières limitées ne leur permettent pas toujours d'accéder à une alimentation adaptée aux exigences de la pratique sportive, compromettant ainsi l'équilibre nécessaire entre les dépenses énergétiques induites par l'effort et les processus de récupération. Les joueurs rencontrés sont majoritairement issus de ménages à faibles revenus. Les témoignages des participants au focus group avec les joueurs de Kohi club et Danay de Yagoua illustrent cette situation :

> L'équilibre alimentaire n'est pas assuré à cause de la pauvreté des caisses des clubs. Les clubs fonctionnent comme les équipes du quartier. Il n'y a ni primes d'entraînement ni primes de match. Les jours de match, les dirigeants nous demandent de manger avant de venir, parce qu'ils ne sont pas en mesure d'assurer notre alimentation. Cet aspect n'est donc pas pris en compte dans le fonctionnement du club. Plusieurs d'entre nous ne disposent d'aucune source de revenus stable. Il nous est difficile de joindre les deux bouts et de nous alimenter convenablement.

Pour un joueur de compétition, les besoins alimentaires doivent tenir compte des trois réalités (avant, pendant et après) des activités physiques. Les documents exploités et les témoignages oraux s'accordent sur ce point. Il est conseillé de consommer un aliment facile à digérer avant les entraînements. Pendant les séances d'entraînement, une bonne hydratation, voire légèrement sucrée dans certains cas est conseillée. Après les exercices, un repas équilibré et adapté en fonction de la séance est recommandé selon les avis du corps nutritionniste et les délégués médicaux.

Les entretiens menés auprès des joueurs, corroborés par les informations fournies par les spectateurs et supporters des clubs montrent que la pratique du football relève essentiellement de la passion, de la résilience et du courage des athlètes, dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources financières et l'absence de prise en charge adéquate. Le manque d'encadrement adéquat, conjugué à la faiblesse des ressources financières des clubs et aux revenus limités des joueurs, ne permet pas à ces derniers de suivre une alimentation conforme aux besoins des sportifs. Comme l'ont résumé Bourgeois Florent et Quiclet Jean-Baptiste (2006), le sportif doit avoir une alimentation suffisante dans le but d'apporter la quantité d'énergie nécessaire à l'activité physique pratiquée. Un déficit peut avoir comme conséquences directes : des entraînements moins efficaces, une diminution des capacités physiques, techniques, tactiques et psychologiques induisant une diminution de la performance, des risques de blessures, une fatigue accentuée et des risques plus importants du surentraînement selon Bourgeois Florent et Quiclet Jean-Baptiste (2006). Bien le manque est en aliments est un risque, il faut mentionner que l'excès aussi est un défaut. Selon les informations concordantes des spécialistes médicaux rencontrés, l'apport en lipides est nécessaire certes, mais il doit être calculé et réduit. L'excès en lipides se transforme en graisse ce qui diminue les capacités de l'organisme à pouvoir faire une activité physique intense. Un témoignage qui corrobore avec American Dietetic Association (2009) et Chevallier Laurent (2009) qui soutiennent que des apports trop faibles peuvent entraîner une perte de masse musculaire, un dysfonctionnement menstruel, une perte de densité osseuse, un risque accru de fatigue, de blessure et un processus de récupération prolongé.

3. Habitudes alimentaires et manque de performance dans les clubs de football de l'Extrême-Nord Cameroun

Une alimentation inappropriée conduit à une détérioration progressive des muscles. D'après l'analyse des sondages réalisés, il est évident que la plupart des joueurs consomment deux à trois repas quotidiennement. Parmi les 42 footballeurs sondés, 22 déclarent consommer la boule de couscous de mil ou celle de maïs, accompagnée de légumes (qu'ils soient frais ou secs). Sur ces individus, 14 déclarent ne pas manger de fruits sauf en de rares occasions. Six (06) déclarent consommer des fruits tels que les oranges, les mandarines et les bananes au moins deux à trois fois par semaine.

De plus, nos investigations sur le terrain montrent que peu de joueurs consomment à peine ou pratiquement pas de viande blanche, de poisson gras, d'huile végétale et de produits laitiers. Il est clair que la mauvaise nutrition contribue à diminuer les performances sportives des joueurs de la ligue régionale de football de l'Extrême-Nord du Cameroun. À la suite de notre étude, nous remarquons que beaucoup de joueurs ont une alimentation légère avant les entraînements. Parmi 42 joueurs sondés, 29 consomment du pain, des beignets avec du thé ou du café, ou encore du *koki*. Dans une recherche comparable menée au Sénégal, Abdoulaye Touré Biagui (2010, p. 69) arrive à des conclusions identiques, affirmant que ce régime alimentaire est loin d'être adéquat pour un footballeur en raison de ses déficits en glucides, en lipides et en protéines indispensables pour maintenir un bon tonus musculaire et nerveux.

Des manquements entachent le régime alimentaire des footballeurs de la ligue régionale de l'Extrême-Nord. Dans l'ensemble, les joueurs consomment des mets consistants tels que la boule de couscous de mil une heure avant le match et ont souvent recours à la bouillie. Ces aliments sont durs à contrôler et entravent les performances sportives. Dans l'ensemble, le repas du soir est presque identique et reflète les pratiques alimentaires de la région. Parmi les 42 joueurs de football enquêtés, il ressort que plus de la moitié adopte une alimentation peu diversifiée et déséquilibrée. Il apparaît dès lors difficile d'affirmer que les équipes de football de la région de l'Extrême-Nord mettent en œuvre une politique nutritionnelle cohérente. Par ailleurs, la gestion de l'hydratation semble également être négligée par les joueurs.

L'organisme a un besoin crucial d'eau. Selon Fadibo (2016, p. 37), c'est une ressource essentielle pour tous les êtres vivants. Elle constitue entre 60 et 75% de la masse corporelle. Cette eau sera distribuée équitablement entre les aliments solides et les boissons, chacun fournissant la moitié de l'apport. L'activité physique, en particulier lorsqu'elle est effectuée de manière prolongée ou dans un environnement chaud, peut entraîner des pertes significatives en eau et en sels minéraux (Bintou Coulibaly, 2007, p. 36). Selon Charlyne Hyvernaud (2002, p. 40), « les muscles étant composés de presque 75 % d'eau, une diminution du poids par l'effort de 2 % entraîne une réduction de près de 20 % des capacités physiques de l'individu ». Il ressort des enquêtes auprès des joueurs qu'ils consomment davantage de boissons énergétiques et gazeuses que d'eau minérale au quotidien. Parmi 50 footballeurs interrogés, 26 déclarent consommer au moins une boisson énergisante gazeuse. Les marques les plus populaires incluent : REACTOR, PREDATOR, MONSTER, 3X Energy. Pour ces derniers, ces breuvages apportent force et énergie. Douze (12) parmi eux déclarent consommer du thé ou du Nescafé afin de conserver leur énergie durant les sessions d'entraînement. Il n'y a que seize (16) qui déclarent se désaltérer régulièrement avec de l'eau minérale.

Ces boissons citées haut sont conçues pour avoir des effets physiologiques et/ou améliorer les performances. Les principaux nutriments exogènes entrant dans la composition de ces boissons sont les glucides et la caféine (Raizel et al., 2019), auxquels peuvent s'ajouter d'autres composants tels que la taurine, les vitamines, du ginseng, du *guarana*. En moyenne, le pH de ces boissons est de 3 à 4 (Titz, 2015). L'industrie des boissons énergisantes est très représentée dans le milieu sportif, grâce à une communication publicitaire traditionnelle (télévision, radio, ou campagnes d'affichages), mais aussi par Internet, les réseaux sociaux et les événements sportifs. Les boissons énergisantes sont souvent confondues aux boissons énergétiques. En anglais, « boisson énergétique » se dit « *sport drink* », la traduction de « boissons énergisantes » est plus trompeuse : « *energy drink* » ; les marques jouent sur ce détail pour créer la confusion dans l'esprit des consommateurs. De manière générale, les footballeurs ne font pas la distinction entre boisson énergétique et boisson énergisante.

Les boissons énergisantes n'apportent aucun bénéfice et peuvent au contraire se révéler néfastes. Leur concentration en glucides très élevée peut compromettre la bonne hydratation du consommateur, provoquer une hypoglycémie réactionnelle et des effets secondaires cardiovasculaires, nerveux et gastro-intestinaux (Oprea et *al*., 2019). La présence importante de caféine peut avoir un impact négatif sur le sommeil et perturber le rythme circadien en cas de consommation prolongée (Silva et *al*., 2019). Les spécialistes de la santé déconseillent la consommation des boissons énergisantes avant, pendant, et après l'effort. Elles peuvent nuire à la récupération et favoriser l'apparition de blessures (SFNS, 2013). Les boissons énergisantes sont des produits qui peuvent s'avérer dangereux. Consommées à des fins de stimulation ou d'amélioration des performances, elles peuvent être aussi le premier pas vers une conduite dopante (Jallu, 2021, p. 39).

Il est important pour tout sportif de veiller sur ses besoins hydriques en se pesant avant et après les entraînements et lors des compétitions. Il est difficile et peu pertinent d'indiquer des recommandations spécifiques car la sudation varie d'un individu à un autre, en entraînement ou en match ; elle varie également selon la température ambiante : plus il fait chaud, plus la perte d'eau sous forme de sueur est importante (Yacouba Saliou Traore, 2006, p. 22). La pratique des entraînements sous un soleil ardent et une hydratation moindre, entraînent la baisse des performances, diminue l'endurance, entraîne une fatigue généralisée et expose les joueurs aux blessures fréquentes. Une carence d'apport hydrique est un facteur qui entraîne des crampes et des claquages musculaires (Rampal, Desouza, et Marconnet, s. d). Dans une réflexion menée sur un groupe de joueurs du championnat de football au Cameroun (*MTN Elite One)*, Vicky Jocelyne Ama Moor et *al.,* arrivent aux conclusions que, « les carences en magnésium fréquentes chez le sportif entraînent des problèmes d'anxiété, une mauvaise récupération neuromusculaire, des crampes ainsi que des troubles du sommeil. La conséquence serait l'altération de la performance physique et une amplification du processus de stress oxydatif » (2014, p. 2). Les efforts physiques intenses et continus pendant les séances d'entrainements jouent un rôle important sur le métabolisme des joueurs et entraîne une augmentation des dépenses énergétique. Il faut savoir que 1% de déshydratation est assimilable à 10% de contre-performance (Enzo Jacomino , 2020). Et pour les clubs de la ligue de l'Extrême-Nord, il convient de mentionner que l'hydratation est négligée. Un tour dans des différents terrains de football permet d'identifier, d'observer et de constater que les joueurs ne disposent pas de la couverture en eau potable et/ou minérale pendant les séances d'entraînements. Cette négligence selon le préparateur physique de Danay FC de Yagoua se justifie du fait que : « En l'absence de ressources financières permettant aux clubs de satisfaire les besoins essentiels, les joueurs sont contraints de s'organiser eux-mêmes afin de disposer de l'eau nécessaire ».

La combinaison du déséquilibre alimentaire et la négligence constatée a un impact considérable sur l'endurance des joueurs. Lors des compétitions inter-poules, les joueurs expriment une fatigue générale. Ils finissent difficilement les rencontres qui sont programmées dans l'intervalle des deux jours. Physiquement, les joueurs ont une performance moyenne et même déséquilibrés de l'avis des quelques entraîneurs interrogés et de l'observation réalisée.

CONCLUSION

En faisant parler les chiffres des clubs au sommet des championnats de football, il est loisible de noter que les clubs de la ligue de régionale de football de l'Extrême-Nord enregistrent un palmarès maigre et insignifiant depuis 2014. Ceci reflète le niveau des footballeurs engagés dans les clubs et leur suivi par les différents clubs. Malgré leur participation aux inter-poules, les échecs se succèdent et se perpétuent. À titre indicatif, l'examen des quatre dernières saisons sportives met en évidence les difficultés persistantes des clubs de la région de l'Extrême-Nord à s'imposer sur la scène nationale. Lors des inter-poules de 2021 organisés à Limbé, Kohi Club de Maroua a terminé dernier de sa poule avec un point. En 2022, Ajax FC de Maroua n'a pas réussi à améliorer les performances de la région, enregistrant également des résultats peu satisfaisants. La saison 2023 n'a guère été plus reluisante. Représentant l'Extrême-Nord aux inter-poules de Yaoundé, Sporting FC de Maroua a terminé troisième sur cinq équipes, avec un bilan de deux victoires et deux défaites.

En 2024, Sporting FC de Maroua a de nouveau représenté la région après avoir remporté la finale régionale face à Sahel FC de Maroua sur le score de 2 buts à 1. Ce retour aux inter-poules, compétition que le club découvre progressivement, n'a toutefois pas permis d'inverser la tendance. Les Vert-Blanc ont achevé la compétition à la dernière place de leur groupe composé de cinq équipes, avec un seul point au compteur. Ces résultats traduisent les difficultés récurrentes que rencontrent les clubs de l'Extrême-Nord.

L'étude est consacrée à l'analyse du comportement alimentaire des footballeurs de la ligue régionale de l'Extrême-Nord et permet d'appréhender les habitudes alimentaires des joueurs ainsi que leurs effets sur la performance. Nous avons constaté qu'il y a des carences alimentaires de la part des joueurs. Aussi avons-nous soulevé, les clubs ne disposent d'aucune politique quant au suivi alimentaire de ses footballeurs. Leur alimentation est guidée, entre autres, par les préférences gustatives et les besoins physiologiques. Des stratégies doivent être trouvées afin que le comportement alimentaire puisse s'adapter aux besoins de l'organisme après des efforts physiques fournis. Il en est de même de la conscientisation des joueurs et de leurs employeurs (clubs). Il est fondamental pour ces sportifs d'être en contact permanent avec un diététicien afin d'avoir un bon régime alimentaire. Une plus grande rigueur devrait être instaurée dans le comportement alimentaire, la formation et l'évolution de la carrière des footballeurs. Toutefois, le comportement alimentaire ne saurait, à lui seul, expliquer les faibles performances des joueurs ni la situation générale des clubs de football de la région de l'Extrême-Nord. Dès lors, des recherches futures pourraient adopter une approche multidimensionnelle en intégrant d'autres variables explicatives telles que l'encadrement technique, les conditions d'entraînement, l'accès aux infrastructures sportives ou encore les facteurs socio-économiques influençant la pratique du football.

BIBLIOGRAPHIE

Abdel-Aziz Moussa Issa et *al.*, 2021, « Approvisionnement en légumes frais de la ville de N'Djamena au Tchad », *Annales de l'Université de Moundou,* Série A-FLASH Vol. 8 (1), pp. 198-222.

Abdoulaye Touré Biagui, 2010, « Comportement alimentaire de footballeurs du championnat professionnel de la ligue 1 de la fédération sénégalaise de football 2009-2010 : cas du Jaraaf et de Gorée », Mémoire de maîtrise en sciences et techniques de l'activité physique et du sport, Institut National Supérieur de l'Éducation Populaire et du Sport (INSEPS), Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

Abdouraman Halirou, 2008, « Le conflit frontalier Cameroun-Nigeria dans le Lac-Tchad : les enjeux de l'île de Darak, disputée et partagée », *Cultures et conflits,* pp. 57-76.

Albert-Pascal Temgoua, 1996, « Le mil dans l'alimentation des Montagnards Kirdi du Nord-Cameroun. Une contrainte de l'histoire et du milieu naturel », dans A. Froment, I. De Garine, CH. Binambikoiet J.F. Loung (Sous la dir), *Bien manger et bien vivre*. *Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social*, Co-édition L'Harmattan et ORSTOM, Paris, pp. 201-210.

Ama Moor Vicky Jocelyne et *al.*, 2014, « Données du Suivi Biologique d'un Groupe de Footballeurs Camerounais de la Ligue MTN Elite One », Health Sci. Dis: Vol 15 (2) April-May-June 20140 Available at http://www.hsd-fmsb.org, consulté le 30 janvier 2024.

American Dietetic Association, 2009, Position of the American Dietetic Association, Dietitians of Canada, and the American College of Sports Medicine: Nutrition and Athletic Performance, *Journal of the American Dietetic Association* 109(3) pp. 509-27.

Azangue Aubiège Yannicke, 2012, « Gestion de la perte de poids sur la performance en sport de combat : cas des boxeurs de l'équipe nationale du Cameroun », Mémoire pour l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive (CAPEPS), Département de Biologie et de L'éducation Sportive, Institut National de la Jeunesse et des Sports.

Baska Toussia Daniel Valérie et Gonga François, (2020). « Profilage des maladies alimentaires à Maroua : cas de l'aire de sante de Dougoy à Maroua 3eme (Extrême nord du cameroun) », *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé,* 3(5), pp.73-84

Bintou Coulibaly, 2007, « Étude de l'alimentation des basketteurs au cours des préparations précompétitives », Thèse pour le grade de Docteur en Médecine (Diplôme d'État), Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'odontostomatologie.

Bioñomo Roland Hermann et André Tioumagneng Tafam, 2021, « Investissement sur les joueurs et performance des clubs de football au Cameroun », Review CREMA, Vol. 9, pp. 54-71.

Bourgeois Florent et Quiclet Jean-Baptiste, 2006, *L'alimentation en sport de combat,* CREPS de Franche-Comté en partenariat avec la DRDJS.

Chevallier L., 2009, Sportifs. In: Nutrition : principes et conseils. 3e ed. Paris : Elsevier Masson.

De Garine, Igor, 1996, « Contribution de l'anthropologie culturelle aux enquêtes pluridisciplinaires sur l'alimentation », dans A. Froment, I. De Garine, CH. Binambikoiet J.F. Loung (Sous la dir), Bien manger et bien vivre. Anthropologie alimentaire et développement en Afrique intertropicale : du biologique au social, Co-édition L'Harmattan et ORSTOM, Paris, pp. 23-34.

Destandau Sébastien, 2015, Pathologie liée à l'alimentation. Rapport hypertexte, Laboratoire poche, Bordeaux [En ligne], http://www.vcharite.univ-mrs.fr/redactologie/IMG/pdf/rapport_hypertexte_les_pathologies_liees_a_l_alimentation.pdf, consulté le 12 décembre 2023.

Dieudonné Bouba, Goltob Mbaye Ngaressem, Robert Madjigoto et Christine Raimond, 2014, « Les influences de l'urbanisation sur la répartition régionale des plantes cultivées au Tchad et au Nord-Cameroun », *Les Cahiers d'Outre-Mer,* n° 266, pp. 169-194.

Etiévant Patrick et *al.*, 2010, *Les comportements alimentaires. Quels en sont les déterminants ? Quelles actions pour quels effets* ? Rapport d'Expertise scientifique collective, Institut National de la Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Paris [En ligne], URL: http://www.inra.fr/l_institut/expertise/comportements_alimentaires, consulté le 09 novembre 2023.

Fadibo, Pierre, 2016, « L'eau et le pathologique dans les communautés de l'Extrême-Nord du Cameroun *», Annales e la Faculté des Arts, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de Ngaoundéré, V*ol. XVII, Paris, L'Harmattan, pp. 37-58.

Favier J.-C., 1968, « L'alimentation au Cameroun », *Bulletin de livraison de l'Association des pharmaciens français pour la lutte contre la faim dans le monde*, n° 5, février, 4 p.

Fodouop Kengne, 1988, « La contrebande entre le Cameroun et le Nigeria », *Cahiers d'Outre-Mer,* n° 161-41e année, pp. 5-25.

Fofiri Nzossie É. J et *al.*, 2022, « Crises sécuritaires dans le lac Tchad et reconfiguration des systèmes d'approvisionnement alimentaire des villes frontalières du Cameroun : l'exemple de Kousséri, Kaliao, *Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure de Maroua* 13(22), pp. 93-119.

Fofiri Nzossié É. J, et *al.*, 2010, « L'émergence du maïs dans la consommation alimentaire des ménages urbains au Nord-Cameroun », *Économie rurale*, pp. 318-319.

Fofiri Nzossie É. J. et Ndame Joseph-Pierre, 2016, « Dynamique de consommation alimentaire dans les villes du Nord-Cameroun et impact sur le patrimoine céréalier local », in Hamadou Adama, *Patrimoine et sources de l'histoire du Nord-Cameroun,* Paris, L'Harmattan, pp. 263-288.

Fofiri Nzossié E. J., 2013, « Les déterminants de l'offre alimentaire dans les villes du Nord-Cameroun », Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Ngaoundéré (Cameroun).
Food Security Monitoring System (FSMS), *Bulletin* N°2 - Cameroun, Janvier 2017.

Gueye, O., 1991, « Comportement alimentaire des sportifs de haut niveau », Mémoire de maîtrise en STAPS, INSEPS de Dakar.

Hyvernaud Charlyne, 2022, « Importance de la nutrition sur les performances sportives », Thèses pour l'obtention de Docteur en Pharmacie, Université de Bordeaux.

Ibrahimou Hamadou, 2022, « Kohi club de Maroua (1964-2014), d'une notoriété connue à une décrépitude continue », *Revue des Sciences Sociales-Programme d'Appui Stratégique à la Recherche Scientifique (RSS-PASRES),* n° 37, pp. 37-50.

Ibrahimou Hamadou, 2020, « État des lieux, facteurs de création, de succès et de décadence des clubs de football masculin du Nord-Cameroun (1959-2016) », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Ngaoundéré (Cameroun).

Jacomino, Enzo, novembre 2020, « L'alimentation dans la performance sportive : un atout à ne pas négliger », Communication présentée au colloque sur les acteurs de la performance, 4ème édition, Paris, pp. 15-18.

Marine Jallu, 2021. « Habitudes alimentaires liées à une pratique sportive intense, un facteur de risque pour la santé bucco-dentaire : étude en salle de sport », Thèse pour le diplôme d'État de Docteur en Chirurgie dentaire, Université de Paris.

Maughan Rj, Burke L. M., 1999, « L'alimentation du footballeur au cours de l'entraînement et de la compétition », *Sci Sports*; Vol. 14, pp. 227-232.

Mbodiam Brice, 2022, « Céréales : à l'Extrême-Nord du Cameroun, le déficit de production augmente de 58919 tonnes en 2021 », *Investir au Cameroun*, https://www.investiraucameroun.com/agriculture/0806-18018-ce-reales-a-l-extrme-nord-du-cameroun-le-deficit-de-production-augmente-de-58-919-tonnes-378-en-2021, consulté le 7 février 2024).

Metdi P. M et Gérard Garam, 2023, « Consommation alimentaire et prolifération des maladies virales et bactériennes dans le nord Cameroun : cas de la ville de guider », *Les Cahiers de l'ACAREF,* Vol. 5, n° 13, Tome 3, p. 432-446.

Minquet J. P., 2004, « Sports, football et finance », *Revue française de gestion,* Vol.3, n°150, pp. 141-160

Moy Gerald, 1992, « Les maladies d'origine alimentaire et le rôle préventif de l'irradiation », AIEA BULLETIN 4, pp. 39-43

Ndour, P., 1987, « Étude sur le comportement alimentaire des sportifs : le cas des Athlètes militaire de l'ASFA », Mémoire de maîtrise en STAPS, INSEPS de Dakar.

Oprea E, Ruta LL, Farcasanu IC., 2019, Pharmacological Aspects and Health Impact of Sports and Energy Drinks. In: Sports and Energy Drinks. Woodhead Publishing, pp. 65-129.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS), 2003, Régime alimentaire, nutrition et prévention des maladies chroniques : rapport d'une Consultation OMS/FAO d'experts (Rapports technique de l'OMS 916), Genève, OMS [En ligne], URL: https://www.who.int/nutrition/publications/obesity/WHO_TRS_916/fr/.

Passah Casimir, 2021, « L'agro-industrie et le développement socio-économique du Nord-Cameroun (1949-2017) », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Ngaoundéré.

Peter Kum, 2024, « Cameroun : Plus de 30 hectares des champs dévastés par les éléphants à l'Extrême-Nord », *Alwihda Info,* https://www.alwidainfo.com/Cameroun-Plus-de-30-hectares-des-champs-devastes-par-les-elephants-a-l-Extreme-Nord_a129243.html, consulté le 7 février 2024.

Picheral Henri, 2001, Dictionnaire raisonné de géographie de la santé, Université de Montpellier III-Paul Valéry, France, 308 p.

Raizel R, Coqueiro AY, Bonvini A, Tirapegui J. Sports and Energy Drinks: Aspects to Consider. In : Sports and Energy Drinks. Woodhead Publishing; 2019. p. 1-37.

Rampal, P. M. Desouza, et Marconnet, P., (s. d), « L'alimentation du sportif en milieu Africain », *Médecine du Maghreb,* n°27.

Remond, 2006, Prévention et prise en charge de l'obésité. Université de Paris 1

Requier-Desjardins D., 1993, « La consommation alimentaire à Garoua, permanences et changements : éléments pour l'approche « filières courtes » dans Muchnik J., (dir.) *Alimentation, techniques, et innovations dans les régions chaudes,* Paris, L'Harmattan, pp. 53-93.

Sali, 2011, « Famine et insécurité alimentaire au Nord-Cameroun (1930-1999). Étude historique », Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Yaoundé I.

Sali, 2026, *Insécurité alimentaire et gestion de la famine au Nord-Cameroun* (1930-2000), Paris, Éditions Connaissances et Savoirs.
SFNS SF de N du S. Avis et recommandations de la SFNS - Consommation de boisson énergisante chez le pratiquant d'activité physique ou sportive [Internet]. 2013 [consulté le 7 avril 2020]. Disponible sur : https://www.nutritiondusport.fr/wp-content/uploads/2013/03/boissons-energisantes-avis-sfns-janvier-2013.

Tchoupno Ndjidda, 2023, « Malnutrition et pratiques alimentaires dans la socio-culture Moundang : ethnographie du quotidien des enfants malnutri-e-s de moins de cinq ans », dans Mouadjamou Ahmadou, Bjørn Arntsen et Warayanssa Mawoune, *Vivre au Nord-Cameroun. Enjeux, défis et stratégies,* Québec, Éditions Science et Bien Commun, pp. 265-286.

Temple L., et Bikoï A. 1998, La consommation du plantain au Cameroun, *Les Cahiers de la recherche développement,* n° 44.

Temple L., Fofiri Nzossié E.J., Ndamè J.P. et Ndjouenkeu R., 2009, « Impacts de la croissance urbaine sur l'innovation dans les filières vivrières du Nord-Cameroun », dans Seiny Boukar et Boumard P., (dir.), 2010 - Actes du colloque « Savanes africaines en développement : innover pour durer », 20-23 avril 2009, Garoua, Cameroun. N'Djamena, Prasac ; Montpellier, Cirad, Cédérom.

Teswe U., 2012, « Habitudes alimentaires et performances des handballeurs de l'INJS aux compétitions civiles et aux jeux universitaires 2010-2011 », Monographie rédigée et présentée en vue de l'obtention du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Éducation Physique et Sportive, Institut National de la Jeunesse et des Sports.

Titz M. Les boissons énergisantes [Internet]. 2015 [consulté le 7 avril 2020]. Disponible sur : https://www.irbms.com/download/documents/boissons-energisantes-rapport-titz-2013.pdf

Tourneux Henry, 2002, « Les préparations culinaires chez les Peuls du Diamaré (Cameroun) : Approche étymologique », Communication présentée au colloque « Méga-Tchad », Paris, http://journals.openedition.org/com/7162.

Voumo Azobou Arsène Marcelle, 2022, « États des lieux du suivi de la sécurité alimentaire au Cameroun », Mémoire de Master en Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège.

Waysfeld Bernard, 2013, « Le comportement alimentaire normal. Description, finalités régulation, genèse », dans Bernard Waysfeld (dir), *La peur de grossier : Psycho nutrition des troubles alimentaires,* Armand Colin, pp. 17-29.

Yacouba Saliou Traore, 2006, « Contribution à l'amélioration de l'alimentation des élèves maitres de l'institut national de la jeunesse et des sports de Bamako », Thèse pour le Grade de Docteur en Médecine (Diplôme d'État), Université de Bamako, Faculté de Médecine, de Pharmacie et d'Odontostomatologie.

L'ISLAM EN OTAGE DANS LE SCANDALE MONDIALE : LE TERRORISME ISLAMIQUE QUEL PARADOXE ?

ISLAM IN HANDLING IN THE WORLD SCANDAL: ISLAMIC TERRORISM WHAT PARADOX?

Yah Zaynab KONÉ*

Résumé :
Le terrorisme islamiste semble être la carence du XXIe siècle. Cette carence qui est causée par les fondamentalistes et extrémistes islamique gagne du terrain. Cette situation d'insécurité crée une psychose au sein de nos différentes populations. Pourtant, l'islam, religion de paix et de partage, semble être à l'origine de ce phénomène, puisque les commanditaires de ce désordre s'en réclament. Ā l'évidence, la sécularisation du XXIe siècle n'a pourtant nullement fait disparaître le religieux : elle a provoqué son adaptation à un nouvel environnement. Alors le facteur religieux réapparaît aujourd'hui largement, invitant les théories des relations internationales à le réintégrer, en particulier dans leur analyse des dynamiques conflictuelles.

Mots clés : religion, islam, terrorisme, terroriste, paix.

Abstract :
Islamic terrorism seems to be the shortcoming of the 21st century. This deficiency, which is caused by fundamentalist and religions extremists, is gaining ground. This situation of insecurity creates a psychosis within our various populations. Yet the Islam of peace of sharing seems to be at the base of this phenomenon, since the sponsors of this disorder claims it. So the secularization of the 21st century has however not done away with the religious: it has caused its adaptation to a new environment. So the religions factor now reappears widely, inviting the theories of international relations to reintegrate it, especially in their analysis of conflict dynamics.

Keywords : religion, islam, terrorist, terrorism, peace.

* Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Koneyah@gmail.com

INTRODUCTION

Pourquoi, l'islam serait-il mêlé à un scandale mondial ? Si le scandale signifie une affaire grave, qui émeut l'opinion publique, à la fois par son caractère immoral et par la personnalité des gens qui y sont compromis. Ceci nous amène à questionner l'islam dans toutes ses dimensions. Islam, religion de paix, de soumission, de pardon, de tolérance, de la reconnaissance de l'autre, participe à la construction de l'humanité pour le bien-être de l'humain, pour la réalisation de l'être en tant qu'être suprême parmi tous les êtres vivants. Pour ce faire, il y a tout un enseignement qui l'a compagne et lui donne tout son sens.

En effet, sœur des autres religions révélées (Judaïsme, Christianisme), l'Islam retrace, confirme et même infirme le judaïsme de Moise, le christianisme de Jésus-Christ et considère le bouddhisme comme la première religion de Adam premier homme créé par Dieu. En plus, n'oublions pas que l'un des aspects communs de ses religions est qu'elles sont nées sur le continent asiatique. Les trois religions révélées, comme on les appelle (Judaïsme, Christianisme, Islam), sont toutes présentent à Jérusalem par des édifices dits saints où l'adepte de chaque religion y va pour se recueillir. Ainsi, selon la tradition musulmane, la mosquée de Jérusalem vient après celle de la Mecque et puis au début de l'avènement de l'Islam, il était ordonné au musulman de faire face à Jérusalem pendant la prière et ce n'est qu'après qu'il fût ordonné au prophète de l'islam de faire face à la Mecque lors de chaque prière. Nous avons également le mur des lamentations auquel chaque juif tient énormément. Pour les chrétiens, Jérusalem est un lieu saint où tout bon pratiquant doit effectuer le pèlerinage.

Pourtant, depuis le début du XXIe, nous assistons à une prolifération du t2errorisme islamique, avec pour premier attentat le 11semptmbre 2001 aux États-Unis. Aujourd'hui le terrorisme a resurgit avec un autre visage, celle de l'islam à la face du monde en mettant en danger permanent pays riches comme pays pauvres, pays musulmans comme pays non-musulmans. Cette situation remet en cause, ébranle le caractère salam de cette religion. (1Salam: mot arabe qui signifie la paix). Certes, ceux qui mènent ce combat sans issu se réclament de l'islam traitent les autres d'impie, pourtant selon le coran : « *Ceux qui croient en Dieu et travaillent bien, utile à la société et pour la cause de Dieu, leur Seigneur les guidera, récompensera à cause de selon leur croyance sincère. Les rivières de bonheur couleront à leurs pieds dans les jardins des délices.* » (2 Coran, traduit par Dr Fakhri Abolqasemi, Sourate Jonas verset 9) Dans ce verset, Dieu encourage les fidèles au travail bien fait, utile et nécessaire à la société et pour la cause de Dieu, ainsi, ils obtiendront des récompenses. En d'autres termes, le travail dont est-il question, c'est le travail utile nécessaire qui doit régler et solutionner les problèmes, les difficultés de l'humanité. Ā y regarder de près ce verset est en contradiction parfaite avec le terrorisme. Plus loin dans une autre sourate, il est écrit : « *Si ton seigneur l'avait voulu il aurait fait de tous les hommes une communauté unique. Mais ils ne cesseront d'être en désaccord entre eux.*» (Sourate Houd verset 118) Cependant, d'où vient cette rage, colère de vouloir semer la violence, la terreur autour de soi, à traiter d'impie ceux qui ne partagent pas la même croyance religieuse ou les mêmes idéologies que nous, pourtant il est évoqué dans le Coran, l'existence de plusieurs religions. Mais, pourquoi ce scandale autour de l'islam qui se veut rassembleur ? Est-ce qu'il y a une mauvaise interprétation du discours islamique ? Pourquoi lier l'islam au terrorisme si dans le coran Dieu pose la question de savoir : «*si ton Seigneur avait voulu, tous les habitants de la terre auraient forcément cru. Voudras-tu contraindre tous les hommes à être croyants?»* (Sourate Jonas verset 99) Ensuite dans le verset suivant le Coran dit ceci *« Il n'appartient pas à une âme de devenir croyante si ce n'est avec la permission de Dieu»* (Sourate Jonas verset 99) Liés ces deux versets montrent que la conversion ou la décadence d'une âme dépend de Dieu, personne ne peut contraindre quelqu'un à croire si ce n'est avec l'accord de Dieu. D'où vient donc le terrorisme?

Est-ce une question politique ou une manipulation des politiques? Est-ce une couverture pour les terroristes de se faire entendre ?

1 LE TERRORISME, UNE DÉRIVE DE LA RAISON HUMAINE

Ensemble d'actes de violence (attentats individuels ou collectifs, destructions…) qu'une organisation politique exécute pour impressionner la population et créer un climat d'insécurité, le terrorisme islamiste a vu le jour très certainement après la création de l'État hébreux et s'est accentué et vulgarisé dans le monde entier par des structures bien organisées pour étendre leur activité. Mais avec l'attaque des États-Unis, cela a créé plus de peur, de crainte, d'inquiétude dans le monde entier. En effet, le 11septembre 2001, la première puissance économique, les États-Unis, furent attaqués par des terroristes (malgré les mesures de sécurité)avec plus de 3000 civils tués par la cellule terroriste Al-Qaïda se démarquant ainsi de l'ancienne forme du terrorisme en marquant ainsi une évolution emblématique du terrorisme islamiste certainement à cause du nombre de victimes, des moyens atypiques mis en œuvre et plus particulièrement par ce qu'ils ont touché en plein cœur les États-Unis. C'est après les attentats de Madrid en 2004 qui ont fait environ 2800 morts et plusieurs centaines de blessés qui ont fait prendre conscience aux nations européennes du fait que le terrorisme islamiste est un phénomène mondialisé où aucun pays n'est épargné, pays pauvre comme pays riche, tous les continents sont concernés par ce phénomène barbare issu des dérives de la raison. Ā cela, il faut ajouter, que l'année 2015, plusieurs attaques terroristes ont été perpétrées en région parisienne : les attentats du journal satirique de Charlie Hebdo, la communauté juive et deux policiers, les frères Kouachi, les attentats pendant la marche des anglais commis par un camionneur ainsi que le 13 novembre 2015 faisant au total 130 morts. En effet, les terroristes se réclamant de l'islam, ils se considèrent comme des combattants de Dieu, menant une guerre sainte (traduction littérale qui ne fait référence qu'à la lutte physique incluse dans le terme Jihad, terme possédant d'autres significations).

Les auteurs de ses attentats, le justifient notamment comme une réponse apportée à la situation politique en Israël-Palestine et en Irak à la suite de l'intervention américaine, en Afghanistan, à la situation pénible, difficile des pays à majorité musulmane en un mot la situation des musulmans dans un monde géré par l'Occident et ses alliés. D'où cette appellation de « Boko Haram » ce qui signifie ce que le blanc fait est illégal, illicite, y compris tous ceux qui œuvrent dans le même sens, peu importe qu'il soit blanc arabe, noir, jaune et même s'il est musulman, personne n'est épargné, ni à l'abri. C'est pourquoi, le terrorisme touche aussi bien des pays comme l'Algérie, l'Égypte, l'Indonésie, les pays africains etc. D'ailleurs, le terroriste est dans sa logique, celui de semer le désordre, la psychose, la mort. Dans leur funeste dessein, il a décidé de sacrifier leur propre vie pour espérer une vie meilleure au paradis. Ce qui implique que la vie des autres y compris la vie du terroriste lui-même n'a aucune valeur. Dans ce cas là, son objectif est tout autre : c'est une démonstration de force contre des États où le pouvoir religieux extrémiste tente de renverser les gouvernements, de changer l'ordre préétabli.

Cependant ne perdons pas de vue que ceux qu'on appelle terroriste aujourd'hui, dans les années 90 Selon N. Chomsky, (2001, p.25) ont été « l*es islamistes radicaux, ou extrémistes, souvent appelés « fondamentalistes* », *ont été choyés par les États-Unis dans les années 1980, parce qu'ils étaient les plus implacables tueurs au monde.*» Cette affirmation de Noam Chomsky dit en substance que la résurrection ou la gestation du terrorisme en général et en particulier le terrorisme islamique est du en partie aux États-Unis qui les ont encouragés à un moment donné dans leur barbarie et qui fait

tâche d'huile en ce début du XXIème. Face à cette situation, nous nous posons la question de savoir à qui profite cette barbarie ? Qui est ce qui encourage et manigance cette pratique ? Pour qui les terroristes tuent ? Quel avantage le terroriste tire d'un attentat lorsque lui-même se tue ? Parce que à dire vrai, dans certains attentats, les commanditaires se tuent or un mort ne peut aucunement mener une révolution car la vie appartient au vivant. De plus la religion dont il se réclame qu'est l'islam n'est pas pour l'autodestruction encore moins le suicide. Car le suicide est un acte de lâcheté de faiblesse même si celui qui le commet est le descendant du Prophète Mouhamad (paix et salue sur lui) ne verra pas le paradis. Ā ce propos, le paradis eschatologique, qu'il existe oui non, ne peut être le refuge des lâches, ni des paresseux. C'est le lieu de refuge pour le bienfaiteur et la bienfaitrice. Car le Coran dit à ce propos : « *Dieu ne lèse nullement les hommes, les hommes se lèsent eux-mêmes.*» (Coran, Sourate Jonas verset 44) Ce qui pourrait signifier qu'en tuant des humains, le terroriste se lèsent, s'endommage lui-même et ne pourrait profiter des fruits de djanatie. (Djanatie : signifie le paradis vertueux dans le coran)

En effet, un lâche, c'est celui qui manque d'énergie, de cœur, de fermeté, d'humanité, de vigueur morale ; il recule devant l'effort et se laissé berner et subit passivement les influences extérieures. C'est pourquoi, les cellules terroristes recrutent en général la jeunesse. Cette jeunesse laissée pour compte, désœuvré pour la plus part ne peut que accepter l'appel de ceux-ci. Puisqu'ils les manipulent, leurs font un lavement de cerveau avant d'aller commettre des attentats. Du coup, le terroriste n'est pas lucide au moment des faits, il agit pour agir.

En outre, avec la prolifération des cellules terroristes, le terroriste n'a pas de forme, ni de visage, c'est un perpétuel inconnu. Il peut être n'importe qui. Cependant, à la suite des différents attentats perpétrés en France récemment, les enquêtes ont démontré que les acteurs étaient liés par certains éléments. En effet, ce sont tous des hommes jeunes, entre 20 et 31 ans. Ils ont presque tous été élevés dans une relative absence d'autorité paternelle, si ce n'est parental. Ce sont donc des enfants dont l'éducation s'est avérée partiellement défaillante en ce qui concerne ce processus si important que constitue l'édification du Sur-moi du futur adulte apte à la vie en société. De même que tous proviennent de familles d'Afrique du Nord, tous étant du Maghreb sauf un, issu d'une famille malienne. L'unicité géographique reste donc particulièrement frappante : Tunisie, Algérie, Mali et Maroc sont des pays voisins. La coïncidence ethnique ne tient d'ailleurs pas du hasard : ces quatre pays proviennent d'anciennes colonies ou protectorats français. Selon, les chercheurs, c'est probablement un ressentiment vis-à-vis de l'ex-colonisateur français, une sorte d'ambivalence amour/haine qui ne peut qu'aider au passage à l'acte lorsqu'un certain nombre de conditions sont réunies par ailleurs. (Docteur Rik Coolsa, 2015, p.4.)

Dans un autre pays comme la Turquie, où en espace d'un an c'est-à-dire de 2015 à 2016 a subit six attentats avec près 200 morts ; ce pays est devenu l'un des pays les plus meurtris par le groupe djihadiste État islamique. Mais ce qu'il faut relève c'est qu'en France comme en Turquie, les objectifs des djihadistes restent les mêmes. Celui de diviser les sociétés, de montrer leur force, d'accroître leur charisme parmi ses sympathisants, attirer de nouvelles recrues… Ā la différence, en France, les attentats visent l'ensemble de la population. En Turquie, il cible davantage ses victimes à en croire Mehmet Kurt, professeur à l'Université de Bingöl (en Turquie), spécialiste de la radicalisation islamiste. Quant à l'Afrique, elle aussi n'est pas épargnée des attentats terroristes comme si elle n'avait pas assez de problèmes pour que le terroriste en rajoute. En ce qui concerne l'Afrique, de la Mauritanie à l'Ouest jusqu'à la Somalie à l'Est, le drapeau du djihad est dressé. Plus d'une douzaine de pays d'Afrique subsaharienne sont concernés, et des dizaines de milliers de personnes sont déjà mortes. Pire encore, les groupes extrémistes locaux se sont reliés les uns aux autres au-delà des

frontières et même mondialement, comme Al-Qaïda ou Daech. D'ailleurs dans le cas de l'Afrique, les groupes terroristes ont ciblé d'abord les pauvres et ont prospéré dans les régions pauvres des États faibles où ils sentent mal-administrés, souvent maltraités par les forces de sécurité, ils ne font pas confiance aux tribunaux pour rendre justice. Un autre facteur qui alimente l'émergence de ces groupes armés à travers le continent est le grand gisement de jeunes chômeurs qui sont dans le désespoir sans perspectives. Du coup l'on pourrait affirmer que ce n'est pas spécifiquement un problème musulman. Mais plutôt un problème sociétal lié à une multitude de causes. Car selon une enquête de la Banque Mondiale mené en 2011, près de 40% de ceux qui se joignent à des mouvements extrémistes disent qu'ils sont motivés par un manque d'emplois. Cependant, cela ne justifie aucunement les tueries des innocents, et les actes barbares qu'ils commettent.

C'est pourquoi d'ailleurs, le terroriste a pris en otage la religion à cause de sa faiblesse, de sa lâcheté, son manque de courage, à faire face aux difficultés de la vie. En le faisait le terroriste a su bien jouer son coup, en drainant avec tous les pays où se trouvent des musulmans. Du coup tous les pays du monde sont concernés par cette question du terrorisme de loin comme de près. Mais pourquoi avoir choisi la religion comme appât pour attirer plus d'adeptes ? Pourquoi avoir choisi plus précisément l'islam ? Est ce que c'est-à-dire que les adeptes de l'islam constituent la frange de la population mondiale la plus pauvre ? Est ce que l'islam contient en son sein l'idée du terrorisme ? Est-ce que c'est par ce qu'on est musulman qu'on devient terroriste ou bien c'est par ce qu'on est terroriste qu'on devient musulman ? Pourquoi choisir une religion et particulièrement l'Islam pour se faire voir et entendre ?

2. L'AMALGAME DE L'ISLAM AU TERRORISME

Je répondrai non ce n'est pas parce qu'on est terroriste qu'on devient musulman ou que c'est parce qu'on est musulman qu'on devient terroriste mais, c'est parce que la plus part des pays arabo-musulmans, ou encore dans les pays où l'islam est la religion d'État, n'ont pas encore connu le siècle des Lumières, comme l'Europe l'a connu, ils sont en déphasage avec leur époque et particulièrement avec mondialement, comme Al-Qaïda ou Daech. D'ailleurs dans le cas de l'Afrique, les groupes terroristes ont ciblé d'abord les pauvres et ont prospéré dans les régions pauvres des États faibles où ils sentent mal-administrés, souvent maltraités par les forces de sécurité, ils ne font pas confiance aux tribunaux pour rendre justice. Un autre facteur qui alimente l'émergence de ces groupes armés à travers le continent est le grand gisement de jeunes chômeurs qui sont dans le désespoir sans perspectives. Du coup l'on pourrait affirmer que ce n'est pas spécifiquement un problème musulman. Mais plutôt un problème sociétal lié à une multitude de causes. Car selon une enquête de la Banque Mondiale mené en 2011, près de 40% de ceux qui se joignent à des mouvements extrémistes disent qu'ils sont motivés par un manque d'emplois. Cependant, cela ne justifie aucunement les tueries des innocents, et les actes barbares qu'ils commettent.

C'est pourquoi d'ailleurs, le terroriste a pris en otage la religion à cause de sa faiblesse, de sa lâcheté, son manque de courage, à faire face aux difficultés de la vie. En le faisait le terroriste a su bien jouer son coup, en drainant avec tous les pays où se trouvent des musulmans. Du coup tous les pays du monde sont concernés par cette question du terrorisme de loin comme de près. Mais pourquoi avoir choisi la religion comme appât pour attirer plus d'adeptes ? Pourquoi avoir choisi plus précisément l'islam ? Est ce que c'est-à-dire que les adeptes de l'islam constituent la frange de la population mondiale la plus pauvre ? Est ce que l'islam contient en son sein l'idée du terrorisme ? Est-ce que c'est par ce qu'on est musulman qu'on devient terroriste ou bien c'est par ce qu'on est terroriste qu'on devient musulman ? Pourquoi choisir une religion et particulièrement l'Islam pour se faire voir et entendre ?

2. L'AMALGAME DE L'ISLAM AU TERRORISME

Je répondrai non ce n'est pas parce qu'on est terroriste qu'on devient musulman ou que c'est parce qu'on est musulman qu'on devient terroriste mais, c'est parce que la plus part des pays arabo-musulmans, ou encore dans les pays où l'islam est la religion d'État, n'ont pas encore connu le siècle des Lumières, comme l'Europe l'a connu, ils sont en déphasage avec leur époque et particulièrement avec l'Occident, d'où l'échec du printemps arabe. Par contre, leurs populations vivent certainement une autre époque, la leur. Du coup dans ces pays religion et politique demeurent l'un dans l'autre alors que dans les pays du nord il n'y a pas de religion d'État, toutes les religions se valent, elles sont loin et n'interférent pas dans la gestion de l'État. L'État est indépendant et autonome, il se réalise pleinement. En effet, cela a été possible grâce au siècle des Lumières qui a engendré la modernité européenne et qui est d'ailleurs mal vue et refoulé par certains, considérée comme suspecte à vouloir remplacer la culture des autres. Pourtant, selon A. Maalouf (2000, p.96) : « *tout ce qui se crée de neuf, qu'il s'agisse des bâtiments, des institutions, des instruments de connaissance, ou du mode de vie est à l'image de l'Occident.*» Puisque: « *Quand la modernité porte la marque de « l'Autre », il n'est pas surprenant de voir certaines personnes brandir les symboles de l'archaïsme pour affirmer leur différence.*» à en croire (A. Maalouf, 2000, p.96). Car, peut être que si le printemps arabe avait atteint son objectif, on aurait connu peut être une modernité dans cette partie du globe terrestre, mais hélas cette modernité a été étouffé dans l'œuf avant sa naissance.

Par ailleurs, en regardant de près, la plupart des terroristes ont un lien avec l'islam de par naissance ou par conversion. J'envoie pour preuve qu'après un attentant le commanditaire récite des versets coraniques ou crie « Allah Akbar » c'est-à-dire Allah est le plus grand, immense, infini, sans limite, c'est l'absolu. Mais pourquoi si Allah est le plus grand le terroriste ne Lui demande pas de résoudre ses problèmes de chômages, de pauvreté ? Cela voudrait dire en substance que le terroriste remet en cause cette grandeur immense d'Allah. Et puis il ne croit pas à ce qu'il dit. Ainsi, si le terroriste estime que sa vulnérabilité provient de l'idéologie mise en place par l'Occident et ses alliés, il faudrait qu'il lise entre les lignes du coran. Car, dans le coran il est écrit : « *Suis ce qui t'es révélé et patiente [sur le chemin de Dieu]. Jusqu'à ce que Dieu prononce son jugement. [Dieu] est le meilleur des juges.*» (Coran, sourate Jonas verset:109) Ā travers ce verset, même si nous ne sommes pas des experts de coran, Dieu ne nous encourage pas à faire la justice mais nous encourage plutôt sur le voie de la patience, de l'endurance, et la persévérance, et non celle de la violence. Il [Dieu] demande également dans ce verset à chacun de s'occuper de ce qu'il a à faire car Il le meilleur des juges. Ce qui voudrait dire en substance nul n'a le droit de juger son semblable, seul Dieu a le droit et le pouvoir de rendre justice. Du coup le terroriste n'est pas envoyé par Dieu encore moins encouragé par l'islam.

Il est clair que l'islam et le Coran sont loin et diamétralement opposés au terrorisme. Et même si le terrorisme a besoin de l'islam et de ces adeptes, ce n'est pas le cas de ceux-ci. L'islam dans sa totalité n'a aucunement besoin du terroriste pour se répandre dans le monde, la preuve en est qu'aujourd'hui il y a environ 1 milliards 500 millions de musulmans sur 7 milliards d'hommes et de femmes dans le monde. Cependant, les cellules terroristes ont besoin de masses pour divulguer et vulgariser leur idéologie dans tous les continents. Ā cette occasion, tous les moyens sont permis pourvu que leurs objectifs soient atteint.

En outre, la liaison du terrorisme à l'islam serait due à l'échec du politique dans les pays musulmans à en croire certains spécialistes du terrorisme islamique comme Malek Chebel. Pour lui, le terrorisme se nourrit de l'échec des gouvernants musulmans sur le terrain de la contestation sociale,

de la pauvreté du peuple et de la corruption des élites. (Malek CHEBEL, 2001, p. 18). Exemple : le printemps arabe qui a commencé en 2011 mais qui perdure encore avec la crise syrienne prouve que la question politique serait l'un des problèmes essentiel qui suscite au terrorisme. Quant à Dominique Baillet, il va au delà du politique. Pour lui également, les causes sont à la fois politiques, économiques, sociales et psychologiques (islamisme et terrorisme http://www.cairn.info/revue-sud-nord-2002-1-page-53.htm:)

- Sur le plan économique, il serait ainsi nourri par le déséquilibre nord-sud, vu que le monde musulman, se trouve dans une situation économique de « sous-développement ».
- Sur le plan politique, il serait nourri par le caractère despotique et autoritaire des régimes en place depuis la décolonisation ainsi que par les problèmes non résolus comme le problème palestinien, et l'embargo irakien.
- Sur le plan social, il serait nourri par une pauvreté croissante, le chômage, la détresse sociale, et l'absence des libertés individuelles.
- Les autres causes sont psychologiques: elles peuvent notamment être provoquées par le désenchantement, le rêve d'un monde meilleur, le rejet du matérialisme et du capitalisme, le ressentiment, la frustration, le manque de reconnaissance.

Ainsi, les causes du terrorisme seraient pluridimensionnelles. Mais à y regarder la cause profonde et principielle de ce phénomène serait la politique et non une cause religieuse comme veut le faire croire le terroriste.

Cependant, lorsqu'on taxe le musulman de terroriste, d'éventuel terroriste ou de potentiel terroriste, cela engendre nécessairement des frustrés et des complexés dans la société. On aboutit sans le vouloir aux équations suivantes : Musulman = Islam, Islam = Islamiste, Islamiste = terroriste. Donnant, Mathématiquement : Musulman = Islamiste = Terroriste. Cette situation met l'islam dans une situation otage voulue par le terroriste et même par les médiats qui commentent les actes terroristes. Parce qu'en commentant les actes terroristes, les médiats, en voulant donner les informations en premier, ils donnent une force aux acteurs du terrorisme malgré leur faiblesse minoritaire et militaire. Car le terrorisme a besoin des médiats pour se faire entendre. La preuve en est que lorsqu'il y a un attentat, les heures qui suivent les cerveaux du groupe le revendiquent. Et c'est ça la victoire du terroriste, ils veulent qu'on parle d'eux dans les médiats, qu'on fasse leur publicité, cela les rend plus forts et ils profitent des réseaux sociaux via le net 2pour recruter de nouvelles personnes.

D'ailleurs considéré comme l'arme du pauvre, du complexé, du frustré, en somme du faible, le terroriste en touchant les populations civiles, c'est l'État qui est combattu et sa logique protectrice qui est mise à mal. En effet, la victime civile n'est certes jamais totalement innocente dans la rhétorique du terroriste, soit qu'elle soutienne activement le régime, soit qu'à travers son inaction elle favorise l'acceptation de l'État. Par exemple les attentats de Grand Bassam en Côte d'Ivoire. Pour le poseur de bombes l'État de Côte d'Ivoire est un allié de la France du coup il doit subir des attaques. C'est le prix à payer à tous ceux qui soutiendraient le système mis en place par l'Occident y compris l'Occident lui-même. Cette violence rend vulnérable les démocraties.

Mais comment interpréter une violence sans attache, sans fondement historique, sans mémoire de lutte, finalement sans cause circonscrite ? Cette non-inscription de l'acte dans une histoire de lutte particulière est également le fait des auteurs des attentats, dénués d'ancrage territorial et d'unité sociale. Ce terrorisme unit des acteurs aux origines nationales multiples, aux provenances sociales

différentes, sur une même adulation fanatique. En fait tous ses facteurs se conjugueraient aussi avec l'incapacité d'une compréhension mutuelle entre ce qui serait le monde musulman et ce qui serait l'Occident. Cependant que faire devant cette montée extrême de la violence à l'échelle mondiale où celui qui tue ne sait pas en réalité pourquoi il le fait et celui qui meurt ne sait pas en réalité pourquoi il est tué ? Quelles solutions proposent l'islam, si toujours est-il que ces terroristes se réclament de cette religion ou qu'ils affirment qu'ils (terroristes) sont des sympathisants de cette religion? Comment pourrait-on lutter contre ce fléau qui n'épargne personne sur son passage ?

3. L'ISLAM FACE À SON DESTIN DANS UNE HUMANITÉ À LA RECHERCHE DE SOLUTIONS

Quand nous jetons un regard dans la société musulmane en général, nous remarquons qu'il ya totalement déphasage entre certaines pratiques de certains adeptes de L'islam et les écrits de l'islam. Cela est dû peut-être soit aux traditions auxquelles on a essayé d'introduire l'islam, soit à une méconnaissance véritable ou à une falsification des textes islamiques. Cela peut vouloir dire que même s'il y a une influence de la religion sur l'homme, la société a également une influence sur la religion. Du coup, on pourrait dire qu'il y'a des islams et non un islam, mais toujours est-il que ce problème demeure dans le monde musulman et pour couronner le tout il y a un seul Coran et une multitude d'Hadiths. Peut-être que tous les musulmans du monde ne partagent pas les mêmes Hadiths par contre ils partagent le même Coran. Cela sous entend qu'il y a une unité et dans cette unité se trouve la diversité, une diversité très riche en enseignements d'ailleurs. En effet, la diversité doit être vue par les uns comme par les autres, comme une source de richesse et non une source de divergence, ni de guerre. C'est pourquoi, le monde musulman doit impérativement investir dans l'enseignement, la formation des siens, dans l'éducation de la jeunesse, cela à travers les écrits, les prêches, les conférences. En somme les musulmans de tous bords doivent lutter farouchement contre l'ignorance.

L'ignorance aujourd'hui est l'un des maux essentiel dans le monde musulman, il est en train de gagner du terrain à telle enseigne que même les différentes branches au sein de l'islam, toutes se réclament de cette religion du même prophète pourtant elles s'entredéchirent, se haïssent. Parce que chacun se croit le plus savant, le plus proche d'Allah, l'incontournable, le pur, le saint. Cette position le met dans une situation guerrière de vouloir imposer sa vision de l'islam à celui d'en face qui a une autre vision de l'islam ou qui est issu d'une autre religion. Cette manière de faire est en porte-à-faux avec ces versets du Coran de la sourate Houd : « *Si ton seigneur avait voulu, tous les habitants de la terre auraient forcément cru. Voudras-tu contraindre tous les hommes à être croyants ?*» (Coran: sourate Houd, verset : 99). La réponse à cette question se trouve dans le second verset qui dit que : « *Il n'appartient à une âme de devenir croyante si ce n'est avec la permission de Dieu*.» (Coran : sourate Houd, verset : 100). Ā travers, ces versets on note une sorte de liberté qui permet à tout homme de croire ou de ne pas croire en Allah. Allah, Lui seul à la force et le pouvoir de propager sa religion et Il a plusieurs agents, Il peut utiliser qui Il veut et quand Il veut à sa guise pour le travail qui veut entreprendre. Néanmoins, Il laisse la latitude à ses créatures de croire ou de nier son existence. Cette liberté est exprimé dans plusieurs versets du coran tel que celui que tous les musulmans le récite à qui veut l'entendre oubliant de l'utiliser dans le bon sens : « Il ne doit pas y avoir de contrainte en religion. Assurément, le bien se distingue clairement du mal ; alors quiconque refusera d'être guidé par les transgresseurs et qui croira en Allah, aura assurément saisi une poignée solide et incassable. Allah est omniscient, il entend tout.» (Coran, sourate Bakara, verset 45) Dans cet essai de traduction de ce verset, il est clair que l'homme dans toute sa dimension est libre de croire ou de ne pas croire. Car, Lui Dieu, créateur du ciel et de la terre a déjà distingué le mal du bien, il sait et il

connait tout, nul n'a besoin de jouer Son rôle. Mais pourquoi 2vouloir imposer ce que Dieu Lui-même en a fait une liberté : celle de choisir d'être avec lui ou de ne pas être avec lui. D'ailleurs, ce livre révélé qu'est le Coran retrace, affirme et confirme et même infirme les textes de la Thora et de la Bible, et ce ne sont que des religions sœurs et s'adressent elles toutes à l'humanité d'une ou d'une autre. Ā ce propos, le Coran s'adresse au croyant musulman comme au non croyant comment ceux-ci doivent diriger leur vie respective. Ce qui implique que le musulman de tout bord n'a aucunement besoin de forcer, d'imposer sa religion à qui que soit ; cependant il pourrait le faire par voix pacifique. C'est pourquoi, Dieu nous exhorte dans plusieurs versets du coran de chercher la connaissance de se défaire de l'ignorance. Car seule la connaissance est source de liberté, d'éclairage, d'autonomie, d'indépendance vis-à-vis de l'autre. Le verset 10 de la sourate Zuma corrobore cela : « *Dis : ceux qui savent sont ils égaux à ceux qui ne savent pas ? En vérité, seuls ceux qui sont doués d'intelligence prendront garde.*» (Coran sourate Zuma, verset : 34) Ici, une comparaison est faite entre celui qui cherche la connaissance et celui qui ne l'a ne cherche pas. En effet celui qui ne cherche pas la connaissance est dans les ténèbres, donc il ne peut aucunement être éclairé. Connaître pour ainsi dire, est la vertu de l'homme, tout homme doit chercher la connaissance où quelle se trouve, celui qui ne cherche pas la connaissance n'est pas un homme vertueux. C'est ce pourquoi, sur le fronton du temple de Delphes consacré à Apollon était inscrit : "Connais-toi toi-même, laisse le monde aux Dieux", formule contradictoire puisqu'elle signifiait d'une part qu'il fallait penser à se connaître... et, d'autre part, que tout était décidé par les Dieux. Les prêtres du Temple répondaient d'ailleurs à ceux qui venaient les consulter, qu'il fallait satisfaire les Dieux. Socrate ne retint que "Connais-toi toi- même" et fit figure de contestataire. En retenant que le « Connais- toi toi-même », Socrate était en train de fonder les jalons des Sciences Humaines. En effet, le « connais-toi toi-même » de Socrate, nous invite à la connaissance de soi. Cette connaissance de soi éclaire tout homme sur ce qu'il est et ce qu'il peut ; ainsi la connaissance de soi sauve l'humain des illusions souvent funestes qu'il se fait sur lui-même. D'où la connaissance de soi est plus qu'une nécessité dans notre société d'aujourd'hui, là où l'humaine est train de se perdre au profit de l'exploit des techno-sciences. Car l'incitation à s'interroger sur soi-même ne s'impose pas moins aux temps modernes, si toujours est-il que les fanatismes religieux persistent et que les esprits accaparés par la Science et par la Technologie négligent la réflexion sur la condition humaine.

Par ailleurs, le monde musulman doit repenser son système politique s'il veut se défaire du terrorisme. En effet, le printemps arabe a été une première ; il faudrait un second printemps arabe pour qu'il y ait une révolution radicale. Car si le premier a échoué dans la forme comme dans le fond à part la Tunisie qui a échappé bel, il faudrait des hommes forts et compétents au devant pour qu'il se concrétise. En effet, cette révolution doit s'inspirer des siècles des Lumières, au c2ours desquels il y'a eu sécession entre l'Église et l'appareil politique, en engendrant la démocratie et liberté. Cette fois, il ne s'agira pas de chasser celui qui est au pourvoir, sans réfléchir à ce qu'on va faire après lui. Lorsqu'on jette un regard sur le précédent on remarque qu'il a échoué parce que rien n'était prévu après le départ des dictateurs du pouvoir. Du coup, les islamistes se sont accaparés du pouvoir sans difficulté. Exemple : l'Égypte de Mouhamed Morsir, ou la Libye où règne encore le désordre, le trafic humain, l'esclavage.

La démocratie, aujourd'hui est le système politique prisé par tous les pays du monde. En effet ce système politique a conduit l'Occident à un développement économique jamais égalé auparavant, hormis l'Égypte Antique. Ce système fait la force de l'Occident et son charme. Raison pour laquelle dès qu'il y'a une crise en Afrique ou dans les pays arabo-musulman, la première destination de ces réfugiés c'est l'Europe ou l'Amérique. Pourtant ces pays rejettent du revers de la main ce système politique qui donne droit à tout être humain de s'exprimer, de se mouvoir, d'échanger, d'avoir les

mêmes droits et devoirs que son semblable. Parce qu'on a beau critiqué l'Occident, sa politique intérieure montre clairement que la démocratie est pour l'heure le meilleur système pour entreprendre une stabilité politique, un développement économique durable.

Quant à la chary-a prônée par les terroristes ou extrémistes islamique n'est pas mauvais en soi, seulement, dans les pays arabo musulmans aujourd'hui comme hier, il y a d'autres confessions religieuses, du coup l'installation de celle-ci va provoquer d'autres crises sociales. Si l'on pense que la démocratie est pure produit de l'Occident et qu'il veut nous l'imposer, il ne faudrait pas la rejeter totalement, mais il faudrait en extraire ce qui est utile et nécessaire et pourquoi ne pas ajouter à celle-ci des éléments utiles nécessaires de la chary-a, c'est-à-dire une démocratie qui va puiser des éléments de l'Occident et de l'islam. Parce que à en croire certains, la démocratie seraient d'origine chrétienne puisque l'Occident fut chrétien. Ainsi peut-être qu'en joignant la démocratie occidentale à quelques prescriptions de la chary-a qui sait peut-être que cela sera acceptée par tous. Pour le moment, il s'agit de trouver un consensus ; un compromis qui va permettre le vivre ensemble.

CONCLUSION

Comme, on vient de le montrer notre monde traverse une crise économique, politique et sociale à laquelle nous devons faire face pour que naisse l'universel. Cet universel doit provenir des minorités et des majorités pour que tout le monde puisse s'exprimer, communiquer sans ambages avec l'autre qui n'est pas issu de la même religion ou du même pays, pour qu'il y ait un avenir radieux, rempli de paix. Si aujourd'hui l'islam est pris en otage par les terroristes pour en faire une couverture, c'est parce que le monde musulman traverse des crises qui font que cela rejaillit sur le reste du monde. Ā cela, il faut ajouter la cause palestinienne qui perdure. Qu'il faudra régler au plus vite pour que cette partie du globe terrestre puisse retrouver la paix. Et le plus important il faudrait que l'ONU revoit l'intervention des pays occidentaux dans ces pays lors des crises parce que à regarder de près, toutes les opérations d'interventions depuis l'Afghanistan, en passant par l'Irak, la Libye et même la Syrie ont toutes échouées en laissant derrière eux l'amertume, le désespoir, ce qui suscite chez ses populations le vœux de se venger de l'Occident et y compris de ses alliés. Car il ne s'agit pas de défaire les États dictateurs, mais il s'agit essentiellement d'instaurer la démocratie, le vivre ensemble, la paix, après le départ de ces dictateurs du pouvoir.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIES

MAALOUF Amin, 2000, Les identités meurtrières, paris, Bernard grasset.
Ban Ki Moon, secrétaire général des Nations Unis lors d'un débat public devant le conseil de sécurité le 14 Avril 2016. CS/12320, 7670e séance

FAKHRI Abolqasemi, 1997, Coran Beyrouth, AL Aalami.

CHOMSKY Noam, 2001 Autopsie des terrorismes, le serpent à plume.

RIK Coolsa, 2015, The Guardian, Les Échos.

CHEBEL Malek, 2001, journal Le Monde.

Nietzsche, (1977) : Le gai savoir, Trad. Pierre Klossowski, Paris, Club français du livre.

HOUNTONDJI Paulin, (1976) : Sur la philosophie africaine : critique de l'ethnophilosophie, Yaoundé, Clé.

Jean-Gobert TANOH, « De la vérité vivante du concept de développement », in WWW.contrepointphilosophique.ch, 21 février 2010, consulté le 25/05/2013.

KASHUMURA Anicet, (1971) : Culture et aliénation en Afrique, Paris, Cercle.

Kwame NKRUMAH, (1976), le consciencisme, Paris, Présence Africaine.

William Etekié MBUMUA, (1977) : Démocratiser la culture, Yaoundé, Clé.

ZONE FRANC : MUTATION D'UNE ZONE MONETAIRE SOUS LE DICKTAT DES EX-COLONIES DE LA FRANCE

FRANC ZONE: MUTATION OF A MONETARY ZONE UNDER THE DICTATE OF THE FORMER COLONIES OF FRANCE

KOUADIO Yao Auguste*

Résumé :
La zone franc est le fruit des efforts déployés par la France pour organiser son empire colonial selon un plan préconçu. Les grandes puissances se replient sur leur domaine colonial en formant autour d'elles « des blocs ». La France va se retourner vers ses colonies, profitant de la réforme monétaire. Elle crée la « zone franc » en 1939 pour étendre sa suprématie monétaire à toutes ses colonies. Dès 1959, « la zone franc » va connaître un réel bouleversement à la fois dans son mécanisme de fonctionnement et, même, dans sa composition géographique grâce à la demande de ces anciennes colonies à l'indépendance. Aujourd'hui, sous la pression des États africains de la « zone franc », la France crée l'Eco en supprimant les comptes d'opérations qui demeure la caractéristique fondamentale de l'appartenance à la « zone franc ».

Mots clés : La zone franc, franc CFA, Eco, comptes d'opérations, indépendance.

Abstract :
The Franc zone is the result of efforts made by France to organize its colonial empire according to a preconceived plan. The great powers fall back on their colonial domain by forming around them "blocks". France will turn towards its colonies, taking advantage of the monetary reform. It creates the «franc zone» in 1939 to extend its monetary supremacy to all its colonies. From 1959, the «franc zone» will experience a real upheaval both in its mechanism of operation and even in its geographical composition thanks to the demand of these former colonies for independence. Today, under pressure from the African states of the "franc zone", France creates the Eco by eliminating the operations accounts which remains the fundamental characteristic of belonging to the «franc zone».

Keywords : The franc zone, CFA, Eco, operating accounts, independence.

*yaoauguste@gmail.com

INTRODUCTION

L'histoire monétaire des pays africains se subdivise en plusieurs périodes. La première, la période précoloniale était celle la période où les paléomonnaies africaines avaient cours selon les régions et les royaumes. La deuxième période est la période coloniale où les pays africains étaient considérés comme des territoires annexes de la métropole. Le groupement de ces pays sous forme de zones monétaires rattachées aux puissances européennes se fait durant et au fur à mesure des grands événements mondiaux. Après la deuxième guerre mondiale la création de la zone dollars et de la zone sterling vont pousser les français à mettre en place une zone monétaire, la « zone franc ». Elle plonge ses racines dans le passé est le fruit des efforts déployés par la France pour organiser son empire coloniale selon un plan préconçu (Kerfalla YANSANE, 1984, p.25). À partir des années 1930, elle commence à faire l'objet d'une véritable zone monétaire. En effet, avec la grande crise qui éclate en 1929, les grandes puissances se replient sur leurs domaines coloniaux en formant autours d'elles des « blocs ». La France va se tourner vers ses colonies, profitant de la réforme monétaire de 1936 pour étendre son système du « franc échange-standard » (Kerfalla YANSANE, 1984, p.25) à toutes ses colonies. À partir de ce temps, une seule monnaie circule dans les empires coloniaux. Après la deuxième Guerre mondiale, toutes les bases de la « zone franc » ont connu leur affinement avec la création des franc CFA.

Les liens privilégiés dans l'empire colonial entre les monnaies africaines et le franc métropolitain vont permettre à la métropole de délimiter une zone monétaire spécifique afin de marquer sa souveraineté. À partir de 1959, la « zone franc » va connaître un réel bouleversement à la fois dans son mécanisme de fonctionnement que dans sa composition géographique. La « zone franc » se reconfigure géographiquement et renforce son système à la veille des indépendances de certains États. Elle prend alors l'aspect d'une zone de coopération, qui est fondée sur des liens privilégiés, même si elle revêt des formes multiples et variées selon les relations que chacun des États nouent avec la France (Kouadio YAO AUGUSTE, 2025, p.277).

Alors que le Mali et la Guinée, deux États économiquement faibles de l'Afrique de l'Ouest pendant la période post-indépendante, vont remettre en cause leur appartenance à la zone franc en se substituant de la configuration monétaire préétablie du franc CFA pour mener objectivement une politique monétaire autonome à la différence de certains pays de l'Afrique de l'Ouest économiquement bien nourris et politiquement bien établis à la différence de la Côte d'Ivoire. La Côte d'Ivoire, « colonie pilote » à l'instar des autres pays de l'Afrique de l'Ouest va jouer un rôle prépondérant à l'évolution de la question monétaire, structurelle et institutionnelle dans la « zone franc ». Parallèlement à la politique de la France dans les pays de la « zone franc », la Côte d'Ivoire mène sa propre politique vis-à-vis des pays précités dans l'objectif de les maintenir sous la métropole mais aussi d'étendre sa suprématie politique et économique sur l'ensemble des pays francophones. Aujourd'hui, elle joue un rôle primordial dans la création de l'Eco dans la « zone franc » sachant que cette nouvelle monnaie pourrait être un facteur d'une néocolonisation des pays africains de la « zone franc » ou de la disparition de la « zone franc ». Au regard des faits précités, nous posons la question de savoir si les mutations que connaît la « zone franc » depuis 1939 sont- elles les conséquences du diktat des anciennes colonies ?

Pour répondre à cette problématique, nous avons pris en compte non seulement la recherche et l'exploitation des sources mais aussi de la documentation bibliographique. La méthode d'analyse de

ces sources et de cette documentation bibliographique y a occupé une place importante. Les ouvrages qui abordent notre sujet en traitent différents aspects. En effet, certains ouvrages présentent l'évolution de la «zone franc » en présentant son fonctionnement et son organisation. Au nombre de ces ouvrages nous pouvons citer les rapports du comité monétaire de la « zone franc » de 1953 à 1994. À ces rapports du Comité monétaire de la « zone franc » s'ajoutent les auteurs comme (Hubert G ., 1989) : Patrick et Sylviane G., 1984) ; (Marc V. , 1989) ; (François BLOCH-LAINE., AL, 1956) . Par contre d'autres ouvrages mettent en exergue le poids politique et économique de la France dans la gestion de la zone franc. Au nombre de ces travaux, nous pouvons citer (Nicolas A., 2008), (Garga Harman A., 2009) et (Claude d'A., 1999). Il faut ajouter que peu d'ouvrages démontrent que la configuration de la zone s'est orchestrée selon les problèmes politiques et économiques que rencontraient les anciennes colonies de la France dans cette zone monétaire. Il faut noter que faute de moyens pour se rendre au siège de la BCEAO pour creuser d'avantage dans une de période restriction sanitaire dû au Covid-19 , nous nous sommes fier à sa représentation en Côte d'Ivoire à Abidjan dépourvue en documentation. Mais cela n'a pas constitué un handicap à l'élaboration de cet article. Pour atteindre notre objectif, en plus des sources déjà cité, nous nous appuyons sur les sources orales, les sources d'archives de Cote d'Ivoire et une bibliographie. Les insuffisances de chacune de sources, nous amènent à effectuer des confrontations, puis des recoupements afin de mieux appréhender faits. La collecte de tous ces travaux a permis de bâtir cette étude autour de trois principaux axes.

Cette méthodologie nous a permis dans un premier temps de présenter l'organisation de la « zone franc » dès ses origines à nos jours. Dans ce premier axe, il est question de montrer l'occupation spatiale de la « zone franc » avant l'indépendance des colonies et ensuite de la période post-indépendance jusqu'a nos jours, et enfin les conditions d'appartenance à la zone franc systèmes des comptes liés aux trésors français. Dans la seconde partie, que nous avons intitulée la « zone franc » et l'ECO, il est question en premier lieu de mettre en exergue la création de la nouvelle monnaie ECO dans la sous-zone BCEAO qui engendrait la disparition ou la dislocation de la zone franc et la mise en place d'une sous zone de la francophonie sous fonds d'une zone monétaire.

1. ORGANISATION LA ZONE FRANC DES ORIGINES À AUJOURD'HUI

1.1 La «zone franc » avant la décolonisation des colonies

Avant de présenter l'occupation spatiale de la « zone franc », il est important d'en donner une définition. Michel LELART, essaie de donner une définition de la zone franc. Pour lui la « zone franc » porte mal son nom. Elle n'est pas une zone géographiquement délimitée de façon empirique par la référence à une monnaie étrangère à laquelle les usages auraient conféré peu à peu un certain rôle. Elle est un ensemble de règle fondée sur des principes acceptés par les pays concernés. C'est une construction juridique mise en place avec le consentement de tous les États membres. Elle constitue un véritable système monétaire régional et au plan institutionnel (Michel LERLAT, n°8-9, p.195), quant à Pierre JAILLET et Emanuel CARRERE (2004, pp.183-209), ils définissent la « zone franc » en donnant dans un premier temps la définition d'une zone monétaire et en second lieu la définition de la « zone franc » proprement dit. Une zone monétaire peut se définir par la coexistence d'une monnaie dominante et de plusieurs monnaies satellites. L'unité de l'ensemble est assurée par la convertibilité de toutes ces monnaies sur la base de parités fixes. La cohésion de l'ensemble vis-à-vis de l'extérieur peut être marquée par l'application d'une réglementation des changes harmonisées ou communes. L'intégration de plusieurs pays en zone monétaire s'inscrit aussi généralement dans un cadre caractérisé par des rapports politiques et économiques privilégiés. Sur la base de cette définition,

la « zone franc » constitue une zone monétaire. Mais, elle constitue aussi un espace économique et culturel sans équivalent dans le monde. Cet ensemble, formé d'États et de territoires parfois très différents les uns des autres, est issu de l'évolution et des transformations de l'ancien Empire colonial français.

Avant la décolonisation, comme nous présente l'annexe I, la «zone Franc » s'étendait en Europe, en Amérique, dans le Pacifique, au Moyen-Orient, en Asie, dans l'Océan Indien et en Afrique. En Europe, la « zone franc » comprend la France métropolitaine, la Sarre et la Principauté de Monaco. Sur le territoire Américain, elle se compose de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane (française) et Saint-Pierre -et-Miquelon. Dans le Pacifique, la « zone franc » est constituée par la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna. Au Moyen-Orient, ce sont : le Liban et la Syrie. Sur le continent asiatique, nous avons l'Indochine et Pondichéry. Dans l'Océan indien, se trouve Madagascar, les Comores et la Réunion. Sur le territoire Africain, « la zone franc » s'étend en Afrique septentrionale et en Afrique noire. En Afrique du Nord, nous avons l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. L'Afrique noire, la « zone franc » comprend les territoires des côtes des Somalis, en Afrique équatorial française (Gabon, Tchad, Congo Brazzaville, Cameroun) de l'Afrique Occidentale Française et le Togo.

La « zone franc » est apparue comme une entité économique en 1929, puis comme zone monétaire en 1939. À de nombreux égards, les tensions économiques et politiques de la deuxième guerre mondiale ont exercé des influences déterminantes sur la constitution de groupements monétaire. En effet, la deuxième guerre mondiale va s'accompagner d'un dirigisme monétaire, avec la mise en place du contrôle des changes le 9 septembre 1939. La « zone franc » se constitue alors dans les faits, par opposition aux autres devises, comme la « zone sterling ». Ces règles communes de contrôle des changes vont représenter pendant longtemps le critère d'appartenance à la « zone franc » et l'utilisation permettra de maintenir une liberté des échanges dans une économie mondiale dominée par l'autarcie. Cette occupation spatiale de la « zone franc » va connaître des évolutions avec l'avènement de la décolonisation et aussi aux vicissitudes que subit cette zone à économie non homogène. Bien que la décolonisation soit un phénomène politique, elle s'accompagne le plus souvent du besoin d'autonomie monétaire des pays décolonisés. Ce phénomène de décolonisation va contribuer à réduire considérablement le pré-carré Français qui lui conférera une autre structure bien hiérarchisée avec la mise en place d'une bonne organisation de la « zone franc ».

1.2. La « zone franc » de la période postindépendance à nos jours

Après l'accession à la souveraineté politique des pays africains de la « zone franc », les relations entre ces dernières et la France se sont progressivement distendues dans plusieurs domaines, dont celui des échanges extérieurs. Au plan monétaire, les liens sont demeurés étroits : ils sont devenus contractuels, et donnent seuls, depuis cette époque, corps à la « zone franc ». L'appartenance à cet ensemble monétaire suppose le respect de règles de fonctionnement, parmi celles-ci, l'application d'une réglementation commune des changes vis-à-vis de l'extérieur a constitué, après les indépendances, et jusqu'en 1966, le critère d'appartenance à la « zone franc ». La levée du contrôle des changes[1], en décembre 1966, est à l'origine d'une nouvelle définition de la « zone franc » et la qualité de membre.

La délimitation spatiale de l'étude se calque sur l'histoire de la « zone franc », celle-ci a été façonnée par des aménagements successifs des institutions préexistantes et des règles de fonctionnement en

1- Le contrôle de change est un ensemble de mesures réglementaires et administratives mises en place par un gouvernement ou une autorité monétaire pour réguler les transactions financières entre une économie nationale et l'étranger. Ces mesures visent à contrôler les flux de devises étrangères entrant et sortant du pays.

vigueur ; l'examen de l'organisation monétaire mise en place sous la colonisation, et de son évolution, est riche d'enseignements pour la compréhension des mécanismes actuels de la « zone franc ». La « zone franc » a connu une évolution en fonction du changement qui s'est opéré dans les relations entre la France métropolitaine avec ses colonies. La principale cause des changements dans la « zone franc » est due à l'accession des anciennes colonies françaises à l'indépendance. L'accession à l'indépendance des États colonisés par la France vont briser les liens de subordinations politiques, économiques et juridiques, pour faire place à de nouveaux rapports. Ces rapports sont conclus entre la France et les nouveaux États souverains.

De ces nouveaux rapports, résulte que l'appartenance à la « zone franc » n'est plus obligatoire, comme c'était avant la décolonisation. Dans cette situation d'accession à l'indépendance des pays sous la puissance coloniale, certains ne manqueront pas de prendre leur distance de la France, afin de mener une politique économique et monétaire plus indépendante. Le mouvement de retrait commence très tôt. Elle débute par la Côte française des Somalis qui a cessé de faire partie de la « zone franc » depuis la création, en 1949, du franc de Djibouti librement convertible en Dollars, de la Syrie en 1949, il sera suivi par le Liban, puis ce sera le tour des États de l'ancienne Indochine (Cambodge, Laos et le Vietnam) en 1954 (Secrétariat du Comité monétaire de la Zone Franc, 1953, p.17). En France même, la Sarre ne fait plus partie de la « zone franc » après son intégration à la République fédérale de l'Allemagne (R.F.A.) en 1957 suite au referendum organisé en 1955, et la Guinée en 1960.

Au lieu de suivre ce mouvement de divorce entre la France et les États sous son joug comme ces États susmentionnés un peu plus haut, la grande majorité de nouveaux pays Africains ont choisi de rester au sein de la « zone franc ».

Face à cette situation de remise en cause des relations politiques, économiques et juridiques avec la Métropole pour l'obtention de l'autonomie de certains États, les choses ne peuvent plus être comme avant. Elles deviennent contractuelles, la « zone franc » perd son caractère uniforme. Elle prend dès à présent l'aspect d'une zone de coopération, fondée sur des liens privilégiés. De plus, elle prend des formes multiples et variées selon la nature des relations que chacun des États désirent entreprendre avec la France. Ce qui a contribué à briser l'homogénéité de la « zone franc », c'est le retour à la liberté des changes décrété par le gouvernement français en 1967. En effet, les pays qui n'ont pas suivi la France dans cette voie se sont mis quelque peu en marge de la « zone franc ». Car ils ont été obligés de supprimer la liberté des transferts avec le reste de la « zone franc » (Kerfalla YANSANE, 1984, p.28)

La « zone franc » est désormais une obligation basée sur une réglementation centralisée autour de la France. Elle indique simplement qu'il existe à l'heure actuelle une certaine hiérarchie entre les pays membres de la « zone franc ». Cette hiérarchisation se caractérise par la position incontestable du Trésor français et au bas de l'échelle se trouve les Instituts d'émissions. Dans cette hiérarchisation, on distingue deux régimes différents à l'intérieur de la zone franc, que si nous faisons abstraction de la France et ses dépendances directes, à savoir la principauté de Monaco, et les Départements et Territoires d'outre-mer (Kerfalla YASSAN, 1984, pp.25-27.)

Le premier régime qualifié de « zone molle » concerne essentiellement les trois pays de l'Afrique du Nord notamment l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Depuis l'accession à l'indépendance le Maroc en 1956, la Tunisie en 1956, et l'Algérie le 05 juillet 1962 ces trois pays ont décidé de mener une

politique monétaire et financière autonome (Visy MARC, 1989, p.41). À cet effet, chacun d'eux a créé sa propre monnaie en se dotant d'un Institut d'émission en dehors de toute participation de la France. C'est ainsi que la Banque centrale de Tunisie a vu le jour le 05 décembre 1958, pour prendre en charge l'émission d'une nouvelle unité monétaire, créée le 18 octobre 1958, sous le nom de « dinar tunisien ». Au Maroc, le « franc marocain », a cédé la place le 17 octobre 1959 au « dirham marocain », dont l'émission monétaire est confiée à la Banque du Maroc. De la même manière, la Banque de l'Algérie s'est transformée en décembre 1962 en Banque Centrale de l'Algérie, et le « dinar algérien » a pris la place du « franc algérien » le 10 avril 1962.

Désormais les trois pays du Maghreb gèrent en toute indépendance leurs monnaies, qui ne sont plus des monnaies « satellites » du franc français comme par le passé. Mais, Ils sont attentifs à l'évolution de la situation économique et financière en France, car ils restent seuls juges de l'orientation à donner à la politique monétaire. C'est ainsi qu'ils ont refusé d'imiter la France, à l'occasion des dévaluations successives du franc français intervenues depuis 1969 ». Pour mieux préserver cette autonomie, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont chacun institué un contrôle des changes à l'égard de tous les pays, y compris ceux de la zone franc. Là aussi, ces pays de l'Afrique du Nord ont refusé encore de suivre les mesures de libération des changes adoptés par la France en 1967. Ce refus de suivre la France dans les mesures de libération des changes en 1967 a eu des impacts sur les relations financières entre la France et ces pays (Marc VISY, 1989, p.41). Ces anciennes colonies de la France ont été rangées parmi les pays étrangers pour ce qui est de la réglementation française des relations financières extérieures.

Ce comportement de ces trois pays de l'Afrique confirme leur sortie de la « zone franc » tout en maintenant des liens particuliers avec la France. À cet effet, les Banques centrales d'Algérie, du Maroc et de la Tunisie ont conservé des rapports très étroits avec la Banque de France. Elles disposent notamment auprès de celle-ci des comptes courants dits « comptes d'avances[2] » qui leur permettent d'obtenir des concours monétaires pour des sommes et des périodes limitées.

L'Algérie par contre, n'a pas encore utilisé cette possibilité, certainement parce qu'elle dispose d'importantes réserves de changes, ou peut être aussi à cause de sa contingence politique[3]. Sans oublier que les trois monnaies algériennes, marocaines et tunisiennes ne sont pas traitées sur le marché des changes de Paris, comme les autres monnaies étrangères. Elles sont définies par rapport au franc français par de parités fixes, mais non immuables, chacun des États étant libre de modifier à tout moment le taux officiel de sa monnaie sans accord ni consultation préalable avec des autorités étrangères. L'Algérie, le Maroc et la Tunisie ayant une politique monétaire et financière autonome, on s'entend à ce qu'ils disposent librement de leurs avoirs extérieurs. Mais ils ont pris l'habitude, sans y être obligés, d'utiliser le marché des changes de Paris pour une grande partie de leurs opérations extérieures, et de conserver une fraction de leurs avoirs de changes en franc français. Toutefois, il semble que le Maroc et l'Algérie ont depuis quelques années (1959 pour le Maroc et 1962 pour l'Algérie) adopté une politique de diversification de leurs avoirs en devises. Pour compléter ce tableau, il faut signaler que, malgré la sortie de ces trois pays de l'Afrique du nord de la « zone franc », la France a continué à apporter une aide économique substantielle aux trois pays Afrique du Nord et entretenir avec eux d'importants courants d'échanges commerciaux.

2- Dans le régime des comptes d'avance, l'Institut d'émission s'engage à mettre à la disposition du Trésor, dans les limites prévues par les conventions en vigueur ou à intervenir, les sommes en monnaie locale dont ce dernier a besoin. L'Institut d'émission doit par ailleurs, faire face avec les seules disponibilités aux excédents éventuels de transferts en provenance de sa zone d'émission, sans pouvoir exiger qu'il ait consenties en monnaie locale. Dans ce régime enfin l'Institut local n'est pas tenu de déposer au Trésor ses avoirs en francs métropolitains.
3- La convergence politique désigne le processus par lequel des partis politiques, des groupes ou des individus ayant des opinions et des intérêts différents se rapprochent se rapprochent et partagent des positions communes sur certaines questions politiques.

Quant au second régime dans la « zone dure », il s'applique aux États dont l'Institut d'émission est lié au Trésor français par une convention de compte d'opérations , qui constitue le critère d'appartenance à la zone franc. Il s'agit de pays d'Afrique noire à savoir : les États de l'Union Monétaire Ouest Africaine (U.M.O.A) et celui de la Communauté Economique Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C.). Les États de l'Union Monétaire Ouest Africaine qui se compose du Benin, de la Côte d'Ivoire, la Haute-Volta, du Niger, du Sénégal et du Togo. Ceux de la Communauté économique de l'Afrique Centrale se composent du Cameroun, Congo, République du Centrafrique, Gabon et du Tchad.

Et enfin le Mali, qui se trouve certes dans une situation très particulière, fait sa rentrée dans l'Union Monétaire Ouest Africaine. En effet, selon Robert JULIENNE (1988, 340.p) :

Le Mali a tenté au départ de mener une politique économique et monétaire entièrement autonome, il avait signé en 1967 un accord séparé de coopération monétaire avec la France. Cette expérience n'ayant pas été très concluante, les autorités maliennes ont renoué les liens avec la France à travers des accords de coopération qui prévoyaient notamment le retour du Mali en trois étapes au sein de l'U.M.O.A., à la date du 15 février 1967. Finalement, le Mali qui avait signé en 1967 un accord séparé de coopération monétaire avec la France et qui avait son propre institut d'émission, la Banque centrale du Mali, lié au Trésor français par une convention de compte d'opérations, a introduit, à la fin de l'année 1980, une demande d'adhésion auprès du Président de la Conférence des Chefs d'État de l'U.M.O.A. Après avoir d'abord donné un accord de principe, les Chefs d'État, réunis pour leur cinquième Conférence, ont décidé en décembre 1983 l'admission de la République du Mali, et le Conseil des Ministres de l'Union Monétaire a immédiatement fixé au 1er juin 1984 la date d'entrée effective du Mali dans l'U.M.O.A. Après signature et ratification des instruments juridiques requis (accord d'adhésion du Mali à l'U.M.O.A. et avenant à l'accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'U.M.O.A.), l'adhésion du Mali est devenue effective le 1er juin 1984.

Cette même année, on note l'adhésion de la Guinée équatoriale à la Banque des États de l'Afrique Centrale le 1er janvier 1985. En effet à l'occasion de la dix-huitième session ordinaire du Conseil des Chefs d'État de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C), réunie à Yaoundé en décembre 1982, le Président de la République de Guinée équatoriale avait posé la candidature de son pays à l'entrée dans les organismes de coopération regroupant les pays d'Afrique Centrale. En ce qui concerne l'adhésion à la B.E.A.C., les négociations entre l'État Équato-guinéen et la Banque centrale ont abouti à la signature à Yaoundé, le 24 août 1984, d'un Traité consacrant l'adhésion de la Guinée équatoriale à la Convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972 entre les Etats membres de la B.E.A.C. et la République française. Le Traité disposait qu'il entrerait en vigueur le 1er janvier 1985. L'accord de la France a fait simultanément l'objet de la conclusion d'un protocole additionnel à la Convention de coopération monétaire du 23 novembre 1972. La Banque de Guinée équatoriale a cessé d'exister le 1er janvier 1985, et, depuis cette date, le privilège d'émission est exercé exclusivement par la B.E.A.C., dont le franc C.F.A., dénommé franc de la coopération financière en Afrique Centrale, est devenu la monnaie légale, en remplacement de l'Ekwélé, démonétisé et échangé sur la base d'un franc C.F.A. pour quatre Ekwélé.

Quant à Madagascar et à la Mauritanie dont le retrait est devenu effectif, les 1er et 9 juillet 1972 ont bénéficié d'un compte d'opérations jusqu'en 1973, date à laquelle, ils se sont retirés de la zone franc (Secrétariat du Comité monétaire de la Zone Franc, 1973, p.9) Chacun d'entre eux crée respectivement

sa propre monnaie ; « le franc malgache »et « l'ouguiya », et mis en place un Institut d'émission autonome. La Banque de Madagascar et des Comores a cédé le privilège d'émission à l'Institut d'émission des Comores entré en activité le 1er janvier 1975. La loi du 31 décembre 1975 a mis fin juridiquement à l'appartenance à la République française des îles de la Grande-Comores, Anjouan et Mohéli qui s'étaient par référendum prononcées pour l'indépendance politique, mais elle n'a pas eu d'incidence sur le régime monétaire de ces trois îles. À Mayotte, qui avait opté pour son maintien dans l'ensemble français, le franc a été substitué au franc C.F.A. le 23 février 1976 Mayotte a été dotée d'un statut de collectivité territoriale de la République française par la loi du 24 décembre 1976 (Secrétariat du Comité monétaire de la Zone Franc, 1973, p.9). Enfin, le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon où le franc circule depuis le 1er janvier 1973 est devenu Département d'outre-mer aux termes d'une loi du 19 juillet 1976. Depuis cette période la « zone franc » connait une évolution restreinte avec la France. Depuis sa création, le contour géographique de la « zone franc » a connu des changements au fil de l'évolution des relations qui lient la métropole à ses anciennes colonies. Grâce aux progrès réalisés par les États anciennement colonisés et conformément à leurs aspirations soutenues ou pas par la France, « la zone franc », dont le caractère libéral et évolutif ne cesse de s'affirmer, n'est plus seulement une organisation d'ordre monétaire mais apparaît de plus en plus comme une zone de solidarité pour la poursuite du développement économique de ses membres.

Cette configuration est loin d'être homogène. Comme l'indique l'annexe II, à la date du 1er janvier 1985, la « zone franc » rassemblait, outre la France, quatorze autres pays souverains : les sept États de l'U.M.O.A. (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal et Togo), les six États membres de la BEAC (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad) et la République islamique des Comores, qui possède son propre institut d'émission, la Banque centrale des Comores. Les Départements d'outre-mer, les Territoires d'outre-mer et la collectivité territoriale de Mayotte, bien que relevant de la souveraineté française, ont néanmoins leurs propres instituts d'émission. Notamment l'Institut d'émission des Départements d'outre-mer (I.E.D.O.M.) pour les départements et l'Institut d'émission d'outre-mer (I.E.O.M.) pour les territoires et Mayotte qui sont tous liés eux aussi au Trésor français par des conventions de compte d'opérations (Secrétariat du Comité monétaire de la Zone franc, 1984, pp.11-12).

Depuis l'adhésion de la Guinée équatoriale, devenue effective le 1er janvier 1985, la « zone franc » se compose de la France, avec les Départements d'Outre-mer, les Territoires d'Outre-mer ainsi que les collectivités territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Mayotte, et de quatorze autres États africains souverains. À ceux-ci, s'ajoute la République fédérale islamique des Comores, qui possède sa monnaie propre, le franc comorien, émis par la Banque centrale des Comores. Considérée dans sa nature strictement monétaire, la « zone franc » se présente comme un ensemble de pays dont les monnaies sont convertibles en franc français à une parité fixe et avec la garantie de la France, aux termes d'accords de coopération monétaire passés entre cette dernière et les différents États membres. Il apparaît ainsi que la « zone franc » en tant que telle est moins un ensemble formellement institutionnalisé qu'une réalité concrète résultant des liens qui unissent séparément la France et les autres États membres.

De l'identité de contenu de ces liens distincts et en quelque sorte verticaux naissent pour les États des liens horizontaux qui les unissent entre eux au titre de leur appartenance à la zone monétaire par nature et, en cela, conforme à son appellation, la « zone franc » est aussi et avant tout une communauté de peuples tirant d'un héritage commun les racines et les raisons d'une solidarité en de

nombreux domaines. Quoique cette solidarité puisse trouver à s'exprimer dans le cours normal des choses, l'évolution économique mondiale lui a fourni, avec des crises successives, autant d'occasions privilégiées de faire ses preuves. Au demeurant, les États partenaires de la France au sein de la « zone franc » sont encore engagés dans la lutte pour le développement et ils sont, de ce fait, exposés à subir les à-coups inévitables de la conjoncture sans toujours disposer des moyens suffisants pour en atténuer les effets (Secrétariat du Comité monétaire de la Zone franc, 1986, p.7).

1.3. Les systèmes des comptes liés aux Trésors français : la condition d'appartenance à la « zone franc »

Les comptes d'opération sont des comptes bancaires ou financiers utilisées pour gérer les transactions financières liées à une activité spécifique, telle que des opérations commerciales, des investissements ou des projets. Ces comptes permettent de suivre et de gérer les flux de trésorerie entrants et sortants liés à cette activité. À travers les mécanismes de transfert de la France vers un pays d'Outre-mer, les systèmes des comptes liés aux trésors français emportent sur les règlements en sens inverse, l'Institut d'émission local n'a, en principe, aucune difficulté à émettre, en contrepartie, de la monnaie locale, qu'il met à la disposition des bénéficiaires de ces transferts. Si au contraire, les transferts d'un pays d'Outre-mer vers la métropole les systèmes des comptes liés aux trésors français emportent sur les transferts en sens inverse, l'Institut d'émission dudit pays ne dispose pas nécessairement, à tout instant, des montants en francs métropolitains nécessaires pour être remis aux ayants droit : il doit alors faire appel au trésor ou obtenir éventuellement d'autres concours. Mais les transferts ainsi réalisés par voie bancaire ne sont pas les seuls. Les comptables publics jouent également un rôle important dans l'exécution des transferts entre les pays d'Outre-mer et la métropole.

Les rapports comptables entre le Trésor français et les Instituts d'émission sont régis soit par des conventions soit par des prescriptions légales ou statutaires qui définissent les conditions et éventuellement, les limites dans lesquelles chacune des deux parties fournit à l'autre la monnaie qui lui fait défaut : francs locaux pour le Trésor français, francs métropolitains pour l'Institut d'émission local. Dans la « zone franc », il existe deux types de régimes différents qui sont celui des « comptes d'avances » et celui des « comptes d'opérations ». À la différence des comptes d'avance, nous nous étalerons transferts de manière plus large sur l'étude des comptes d'opérations.

Dans le régime des comptes d'avances, l'Institut d'émission s'engage à émettre à la disposition du Trésor, dans les limites prévues par les conventions en vigueur ou à intervenir, les sommes en monnaie locale dont ce dernier a besoin. L'Institut d'émission doit, par ailleurs, faire face avec ses seules disponibilités aux excédents éventuels de transferts en provenance de sa zone d'émission, sans pouvoir exiger du Trésor à cet effet le remboursement en francs métropolitains. Tels sont dans ses grandes lignes, le régime en vigueur dans les relations du Trésor avec la Banque de l'Algérie et de la Tunisie, la Banque de l'Afrique occidentale et la Banque de l'Indochine. L'institut d'émission des États associés n'accorde aucune avance au Trésor français. Il doit assurer avec ses propres disponibilités la couverture des transferts à destination de la France.

Dans le régime des comptes d'opérations, le Trésor français et l'Institut d'émission s'engagent à couvrir sans limitation leurs besoins de fonds réciproques. L'Institut d'émission est alors obligé de déposer tous ses avoirs en francs métropolitains au Trésor, qui lui ouvre à Paris un compte courant dit « compte d'opérations ». Ce compte, qui peut, par définition être débiteur ainsi que créditeur, enregistre toutes les variations des avoirs en francs métropolitains de l'Institut d'émission local,

quelle que soit l'origine de ces variations, règlements de caractère privé ou opérations publiques. Le compte d'opérations des banques centrales auprès du Trésor français, est l'une des caractéristiques essentielles d'une zone monétaire est la centralisation des réserves de changes dans la monnaie de référence de la « zone franc » (Marc VIZY, 1989, pp.37-42.). Cette mise en commun des avoirs extérieurs des pays membres est réalisée dans la « zone franc » grâce aux comptes d'opérations ouverts dans les livres du Trésor français pour chaque Institut d'émission. Il est à noter que l'adhésion d'un pays à une banque centrale liée au Trésor français par une convention de compte d'opérations est désormais le critère d'appartenance à la « zone franc ». Il existe 5 comptes d'opérations pour les cinq instituts d'émission de la « zone franc » autre que la Banque de France ; B.C.E.A.O., B.E.A.C., Banque Centrale des Comores, l'Institut d'Emission des Départements Outre Mer et l'Institut d'Emission Outre Mer, seul le fonctionnement des premiers comptes seront vu de près.

Les devises obtenues à l'extérieur de la « zone franc » par les membres de la « zone franc » contribuent au soutien de la parité du franc français sur les marchés des changes. A cette fin, des comptes courants dénommés « compte d'opérations » sont ouverts dans les écritures du Trésor français, au nom de la B.C.E.A.O. et de la B.C.E.A.E.C. dont les numéros de compte sont de manière respectif N° 442-1000 et N°442-1040 (Marc VIZY, 1989, pp.37-42.). La banque centrale versera au compte d'opérations les disponibilités qu'elle pourra se constituer en dehors de sa zone d'émission, exception faite des sommes nécessaires pour sa trésorerie courante. En cas d'insuffisance de disponibilités en dehors de sa zone d'émission, la banque centrale est autorisée à prélever sur son compte d'opérations des sommes nécessaires pour la couverture des transferts ordonnés par les agences qu'elle possède sur le territoire des États ou elle exerce l'émission et pour les dépenses qu'elle doit effectuer en France (BCEAO ,1962-4,art. 3 et 5). Les soldes des comptes d'opérations sont porteurs d'intérêts et les taux pratiqués sont ceux qui ont été fixés par la convention du 29 septembre 1955. Depuis 1965 en Afrique équatoriale et depuis 1967 en Afrique de l'Ouest, la totalité des avoirs extérieurs de la « zone franc » n'est plus obligatoirement déposée auprès du Trésor français. Chaque banque centrale à la possibilité des bons négociables à deux ans ou plus d'échéance, libellés en monnaies convertibles, émis par les institutions financières internationales dont sont membres les États participant à la gestion de la banque.

Au chapitre des fonctionnements, les comptes d'opérations des Instituts d'émission des pays Africains de la « zone franc » font intervenir diverses institutions et font apparaitre plusieurs types de mouvements dont le principal concerne l'obligation de dépôts des avoirs extérieurs dans son fonctionnement. Les instituts d'émission en Afrique subsaharienne en l'occurrence la B.C.E.A.O. et la B.A.E.C. interviennent dans le fonctionnement des comptes d'opérations, les banques centrales africaines, la banque de France, l'Agence Comptable Centrale du Trésor (A.C.C.T.) et la Direction du Trésor du ministère français des finances (bureau F2) sont les principaux intervenants (Marc VIZY, 1989, pp.37-42).

2. LA ZONE FRANC ET L'ECO

2.1. La création de la nouvelle monnaie ECO dans la sous zone BCEAO

Dans la « zone franc », le problème de la souveraineté monétaire est redoublé du fait du soupçon de néo-colonialisme. Il est vrai que la « zone franc » demeure l'une des rares survivances institutionnelles de la colonisation, quand bien même son organisation et ses modalités ont bien changé depuis la création de la « zone franc » en 1939 et du franc CFA en 1945 année de sa consécration. Dévaluations,

transfert du siège des Banques centrales, règles d'intervention des Banques centrales, réglementation prudentielle, départ ou adhésion d'États membres, etc., la « zone franc » est une réalité beaucoup plus dynamique qu'on l'imagine trop souvent. Plusieurs chercheurs voient cependant dans la « zone franc » un instrument de domination coloniale au profit de la France, arguant que seule une rupture totale de ce lien tutélaire, c'est-à-dire un démantèlement de la « zone franc », pourrait permettre le développement économique des pays africains de la « zone franc ».

Cette affirmation s'appuie parfois sur des arguments contestables. Ainsi, Nicolas AGBAHOU (2008,306.p) constate, prenant pour exemple l'absence de convertibilité entre les francs CFA d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale, que cette tutelle s'est renforcée depuis la dévaluation de 1994, imposée par la France. Si, constatant l'échec des politiques d'ajustement réel face à la spirale de l'endettement, la direction du Trésor se rallie à la fin des années 1980 à la cause de la dévaluation, cet ajustement de la parité est demandé depuis plusieurs années déjà par les institutions internationales, au premier rang desquelles le Fonds monétaire international. Mais le Trésor n'est pas la France, et le pouvoir politique Français reste longtemps farouchement opposé à la dévaluation, notamment parce que les chefs d'États Africains le sont également dans leur écrasante majorité. Face à cette opposition massive, la France ne veut prendre le risque de sembler, aux yeux des Africains comme de sa propre opinion, manquer de solidarité avec le continent et les pays en voie de développement. Si la souveraineté s'entend dans un cadre national, le principe d'une union monétaire, qu'il s'agisse de l'U.M.O.A., de la C.E.M.A.C., de toute autre union présente ou passée, implique la délégation ou le partage de la souveraineté monétaire à une échelle supranationale.

Dans les deux zones monétaires africaines de la « zone franc », l'autorité politique de l'union est détenue par le Conseil des chefs d'États, alors que la politique monétaire est définie par le conseil d'administration des banques centrales, dans lequel siègent des représentants de chacun des États-membres et de la France, qui dispose d'un droit de véto. La singularité de la « zone franc » étant, bien évidemment, que la souveraineté monétaire y est également partagée avec un État, la France, extérieur à la zone d'émission et néanmoins partie prenante dans la gouvernance de la zone. Enfin, la souveraineté monétaire est également limitée, l'épisode de la dévaluation de janvier 1994 a bien montré par la gouvernance économique et monétaire globale, représentée par les institutions internationales que les pays africains de la « zone franc » ont renié peu après leur indépendance. C'est le paradoxe : la limitation immédiate de la souveraineté est exigée par la reconnaissance des autres États et la participation à des institutions multilatérales.

Du reste, le problème de la souveraineté monétaire ne serait pas nécessairement résolu par la création d'une monnaie africaine à l'échelle du continent ou de l'Afrique de l'Ouest, sous l'égide de la CEDEAO, qui s'est rendu compte de l'importance de la monnaie comme variable économique et comme attribut de la souveraineté nationale et qui projette de mettre en place une monnaie unique entre les pays membres de la CEDEAO dénommée ECO diminutif du sigle ECOWAS, zone monétaire dans lequel se trouve des géants économiques comme le Nigeria pays anglophone et la Côte d'Ivoire le pays leader des pays africains de la « zone franc ».

Bien vrai que les expériences de certains pays Ouest Africains de la « zone franc » constituent des sources de leçons dans la perspective d'une autonomie monétaire jouissant encore de la garantie monétaire de la métropole.

Depuis les indépendances des États Ouest africains de la « zone franc », la question de la souveraineté monétaire est un sujet tabou, dans la mesure où, aucun chef d'Etat des pays Ouest-africains ne

voudrait, compromettre l'avenir de son pays pour s'attirer la foudre de la France. Alors que les pays membres de la CEDEAO s'attelait à mettre en place une monnaie commune en exigeant des pays le respect des critères de convergences, lors d'une visite du Président français Emmanuel Macron à son homologue le Président ivoirien Alassane Ouattara à Abidjan, voudrait apporter des réformes au niveau monétaire en changeant la dénomination du franc C.F.A. en l'ECO, résultante de la réforme initiée par l'accord de coopération monétaire en décembre 2019 à Abidjan. Ce nouvel accord de coopération monétaire, initié à la demande des pays de l'U.E.M.O.A remplace le précédent accord du 4 décembre 1973. La réforme acte un cadre modernisé et renouvelé des relations de coopération monétaire entre la France et les pays de l'UEMOA selon quatre axes :

- le nom de la devise qui a vocation à changer : les autorités de l'UEMOA ont indiqué leur souhait de passer du « franc CFA » à « l'ECO »,
- la suppression de l'obligation de centralisation des réserves de change de la Banque Centrale des États de l'Afrique l'Ouest (BCEAO) sur le compte d'opérations du Trésor français,
- le retrait de la France des instances de gouvernance de la zone, également mis en œuvre par anticipation,
- la mise en place concomitante de nouveaux mécanismes de dialogue et de surveillance des risques avec notre partenaire UEMOA.

Toutefois, le régime de change reste inchangé, avec le maintien de la parité fixe entre l'euro et la devise de l'Union, ainsi que le maintien de la garantie de convertibilité assurée par la France, paramètres essentiels à la stabilité macroéconomique de l'UEMOA.

2.2. Disparition ou dislocation de la « zone franc »

La création de la monnaie ECO au niveau des pays Ouest africains de la « zone franc » entraine la suppression des comptes d'opération auprès du Trésor français, sachant que la gestion des disponibilités extérieures par le trésor français est l'un des critères le plus important d'appartenance à la « zone franc ». De plus, le compte d'opérations, principale originalité de la « zone franc », est un mécanisme de convertibilité illimité et à parité fixe des monnaies de la zone. Ce régime qui a fonctionné avant la deuxième guerre mondiale pour l'Algérie, a été repris par les accords de coopération qui ont ouvert aux instituts d'émission de la « zone franc », institut d'émission des DOM, institut d'émissions outre-mer (TOM), BCEAO, BEAC et l'institut du Comores tenu à l'Agence comptable centrale du Trésor. À la différence des comptes d'avances, le compte d'opérations est l'instrument d'un double engagement. Selon Colette NEME (1993, p.140) :

« Les instituts d'émissions doivent satisfaire les besoins du Trésor français en monnaie locale et convertir en francs toutes disponibilités en devises, sauf un volant de trésorerie et leur position nette au FMI.

En contrepartie, le trésor français prend l'engagement de convertir en devises étrangères toutes les monnaies de la zone si les États le demandent, sous la seule limitation des dispositions de leurs contrôles des changes, et de rémunérer les soldes de ces comptes, s'ils sont créditeurs, à un taux fixé par référence au taux d'escompte de la Banque de France. Tous les autres transferts, qu'ils soient publics, postaux ou bancaires, affectent le compte, qui présente des avantages de part et d'autre :

-pour les États, il assure la convertibilité en devises de leur monnaie et instaure entre certains d'entre elles des liens, à travers les compensations qu'il opère entre les mouvements de fonds. Il les délivre du souci de défendre leur devise sur les marchés de changes:

pour le trésor français, le compte d'opérations procure des ressources de trésorerie dans la mesure où son solde est créditeur, et évite à la France une menace analogue à celle des balances sterling-les créances sur la Grande-Bretagne accumulés par les pays de la zone sterling pendant la deuxième guerre mondiale notamment, faisant peser sur le sterling la menace permanente de demande de remboursement. Le compte d'opérations rend inutile l'apparition de balances francs. Il traduit une politique d'assistance de la France aux pays d'Outre-mer, alors que la Grande-Bretagne préférait laisser à ses anciennes colonies, la responsabilité de leurs avoirs extérieurs ».

Si d'aventure la monnaie ECO, quelle que soit sa forme, celle projetée d'ECOWAS ou celle de Macron, est adoptée par les pays Ouest africains, celle-ci risque de faire perdre à la France son titre impérialiste et centriste dans la « zone franc » d'où son éclatement ou sa dislocation. Car, selon Marc VIZY (1989, pp.37-42), le compte d'opérations des banques centrales auprès du Trésor français, est l'une des caractéristiques essentielles d'une zone monétaire qui est la centralisation des réserves de changes dans la monnaie de référence de la « zone franc ». Cette mise en commun des avoirs extérieurs des pays membres est réalisée dans la « zone franc » grâce au compte d'opérations ouvertes dans les livres du Trésor français pour chaque Institut d'émission. Il est à noter que l'adhésion d'un pays à une banque centrale liée au Trésor français par une convention de compte d'opérations est désormais le critère d'appartenance à la « zone franc ». Il s'agit d'un système très centralisé qui consacre la domination de la France sur les pays africains de la « zone franc », en attendant des réformes pour palier à l'autarcie de la métropole dans le fonctionnement des principes de base de la « zone franc ». Pour les territoires d'Afrique noire, les réformes apparaissent suite à la situation sociopolitique dans la période post-indépendance. Cette situation de mutation sociale et économique des États africains sous l'impérialisme français, oblige la métropole à assouplir son dictak dans la « zone franc » en dépit d'une possible explosion, ou de sa perte au profit d'autres puissances qui convoitent également les pays africains pourvoyeuses de ressources agricoles et minières. Dans une telle situation, les liens de subordination politiques, économiques et juridiques seront relâchés pour faire place à de nouveaux rapports conclus entre les pays Ouest africains de la zone BCEAO au risque d'une explosion de l'Union Monétaire Ouest Africaine qui risque de devenir une sous zone de la francophonie.

2.3. Perspective de réformation de la « zone franc » en sous zone de la francophonie

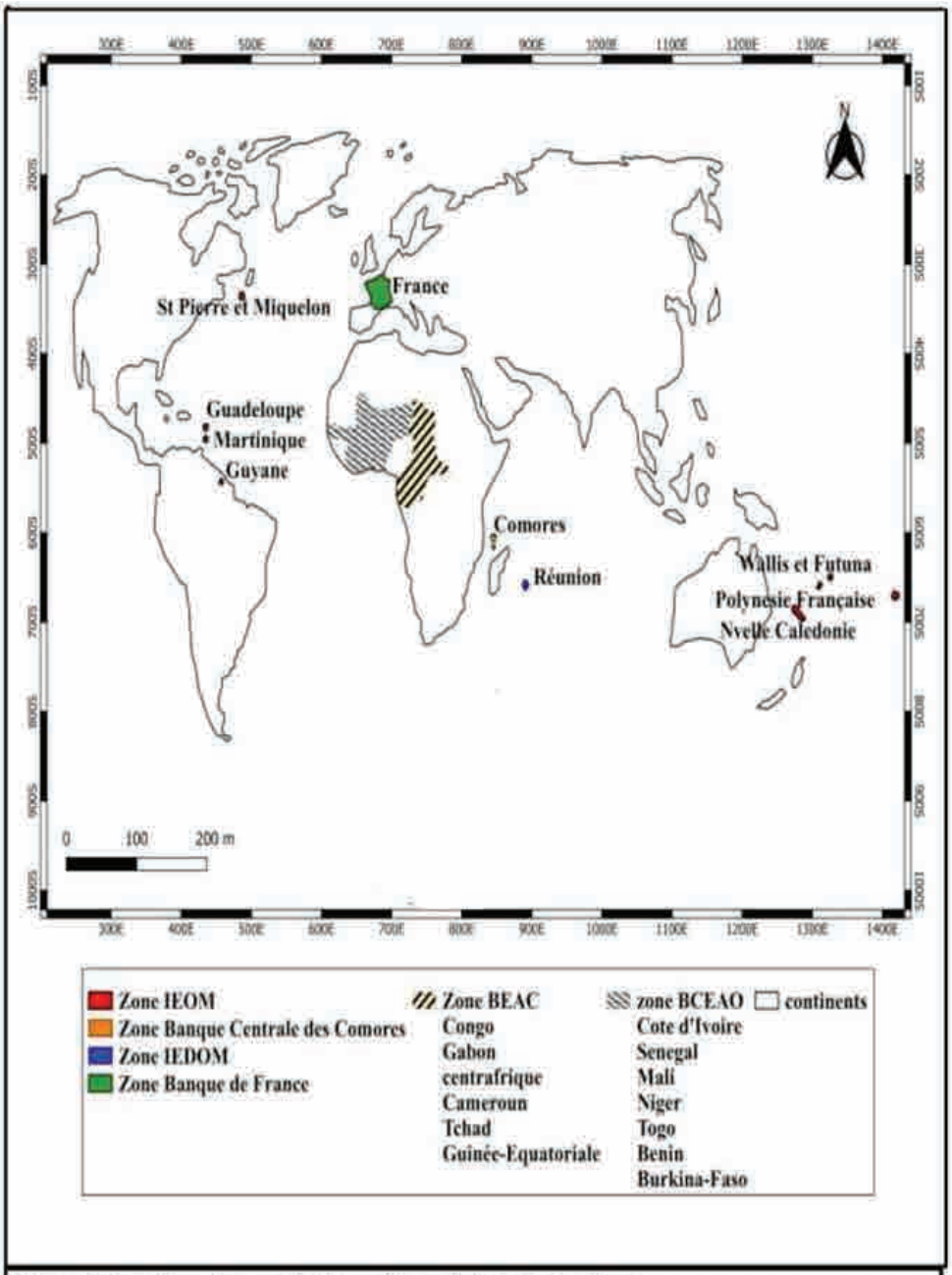
La création de la monnaie ECO quelques soit sa forme qui impose la suppression des comptes d'opération, pierre angulaire d'appartenance de la « zone Franc », conduit à la perte du rôle impérialiste de la France, forte de sa puissance économique et politique, est le seul centre de décision dans la « zone franc ». Par conséquent la relation monétaire qui lie la France et ses anciennes colonies de la sous zone BCEAO serait une relation monétaire comme celle du Maroc. La souveraineté monétaire des États africains que les africains appellent de tous leurs vœux, a été mise en échec par le projet de l'ECO, qui remplace le franc CFA dans la sous zone BCEAO montre bien que la France ne voudrait jamais perdre ces États Ouest africains. En tout État de cause, la suppression des comptes d'opération comme annoncé un peu plus haut, est un facteur de dislocation et ou de disparition de la « zone franc ». Alors que la « zone franc », à la différence des autres zones monétaires, a survécu aux vicissitudes des relations économiques et monétaires des pays africains de la « zone franc », la création de la nouvelle monnaie ECO pourrait entrainer la disparition de cette zone monétaire. Cette hypothèse s'avèrera plus plausible si les pays africains en particulier l'État de Côte d'Ivoire décide de prendre ses responsabilités vis-à-vis de la métropole en décidant de créer la monnaie ECO format de l'ECOWAS au lieu de celle de décider l'année dernière à Abidjan une monnaie ECO à l'ensemble des États de la sous zone BCEAO. Un tel acte pourrait faire perdre son caractère monétaire au profit

d'une sous zone de la francophonie ayant une monnaie commune par le passée dénommée CFA car bien que la « zone franc » soit une zone monétaire elle aussi une zone culturelle dans laquelle la France et ses anciennes colonies partagent une langue commune au-delà des relations monétaires qui les lient car la « zone franc » constitue un espace monétaire, économique et culturel sans équivalent dans le monde. Cet ensemble, formé d'États et territoires parfois très différents les uns des autres, est issu de l'évolution des transformations de l'ancien Empire colonial Français. Cette transformation de la « zone franc » en sous zone de la francophonie des pays africains ayant en commun le franc CFA va permettre aux pays africains de la « zone franc » de maintenir certaines relations diplomatiques, économique et monétaire entre la France et ses anciennes colonies où la France perd son autarcie sur la question monétaire en privilégiant des relations diplomatiques, commerciales et économique en plus de la langue française dans laquelle les anciennes colonies utilisent comme langue officielle.

CONCLUSION

L'évolution de la « zone franc » dès ses origines à nous jours a été le fait de la métropole. Les problèmes politiques et monétaires dans la « zone franc » ont permis à la France de mieux codifier les bases ou principes de la « zone franc » sous pression politique de ses anciennes colonies. Aujourd'hui, la « zone franc » se limite à quatorze pays africains alors qu'à sa création elle s'étendait presque à toutes les colonies de la France. Cette configuration est due à l'accession de l'indépendance de plusieurs anciennes colonies de la France voulant obtenir une personnalité monétaire vis-à-vis de la France. Aujourd'hui, l'adoption de la nouvelle monnaie dénommée ECO avec la suppression des comptes des opérations redonnera certainement une autre configuration géographique (zone molle), et aussi économique à cette zone monétaire pouvant provoquer sa totale disparition ou dislocation. De toutes les manières, il serait difficile qu'une zone monétaire disparaisse totalement car le fait d'appartenir à cette zone monétaire a permis à l'ensemble des pays membres de tisser des relations. Peut-être la disparition de la « zone franc », laissera apparaitre une sous-zone de la francophonie sous fond du franc CFA.

ANNEXE I. CARTOGRAPHIE DE LA ZONE FRANC AVANT LA PERIODE POST-INDEPENDANCE



Source : Informations des rapports du comité monétaire de la zone Franc

Réalisation : Kouadio Yao Auguste, novembre 2022

REPÈRES BIBLIOGRAPHIE

Alain Delage et Alain MASSIERA, *Le franc CFA : bilan et perspectives,* L'Harmattan, Paris, 1994, 375p. p.

Bernard VINAY, *Zone franc et coopération monétaire, Ministère de la coopération et du Développement,* 1ere Edition, Paris, 1981, 455 p., p.22

Colette NEME, *Relations internationales,* Hachette, Paris, 1993, 159 p.

Hubert GERARDIN, *La Zone Franc ; Histoire Et Institutions, tome I,* L'Harmattan, Paris, 1989,239 p.

Kerfalla YANSANE, *Contrôle de l'activité bancaire dans les pays africains de la zone franc,* Dakar, Nouvelle éditions africaines, 1984,356 p., p.25

Marc VIZY, *La Zone franc, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie Modernes,* Paris, 1989, 137 p., p.37

Nicolas AGBAHOU, *Le franc CFA et l'Euro contre l'Afrique,* Éditions Solidarité Mondiale, Paris, 2008,306 p.

Secrétariat du Comité monétaire de la zone franc, *Rapport du Comité Monétaire de la Zone franc,* 1986,454 p.

Secrétariat du Comité monétaire Zone Franc, *rapport du Comité Monétaire de la Zone franc,* Paris, Imprimerie Nationale, 1973,382 p.,

Secrétariat du Comité monétaire de la zone franc, *Rapport du Comité Monétaire de la Zone franc* 1953,142 p.

Julienne robert, Vingt ans d'institutions monétaires Ouest-Africaines 1955-1975, Paris, Harmattan, 1988,475p.

STRATÉGIES DE MOTIVATION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SOUTIENS DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

MOTIVATION STRATEGIES FOR ADMINISTRATIVE, TECHNICAL, MANUAL AND SUPPORT STAFF AT THE ÉCOLE POLYTECHNIQUE DE OUAGADOUGOU, BURKINA FASO

Martine ZONGO*, Joseph KI-ZERBO**

Résumé :
La motivation des employés, particulièrement dans le secteur public au Burkina Faso, constitue un enjeu central, notamment à l'École Polytechnique de Ouagadougou (EPO), où des facteurs de démotivation compromettent souvent le climat de travail. Cette recherche vise à analyser les stratégies de motivation mises en place pour le personnel administratif, technique, ouvrier et de soutien (ATOS. La méthodologie adoptée est mixte, comprenant une revue documentaire, des enquêtes quantitatives basées sur un choix raisonné non probabiliste auprès de 41 agents, des observations participantes à la Direction des Ressources Humaines, ainsi que des entretiens semi-directifs avec des responsables de l'établissement. Les résultats révèlent un manque de connaissance des mesures de motivation existantes parmi 64% des agents non responsabilisés, ainsi qu'un impact positif perçu des mesures sur le rendement, bien que jugées insuffisantes par 91% d'entre eux. Les principaux facteurs de démotivation identifiés incluent des conditions de rémunération inadaptées et un manque de reconnaissance.
Mots clés : Motivation, administration publique, personnel administratif, technique, ouvrier et de soutien, École Polytechnique de Ouagadougou, Burkina Faso

Abstract :
Employee motivation, particularly in the public sector in Burkina Faso, is a key issue, especially at the École Polytechnique de Ouagadougou (EPO), where demotivating factors often compromise the working environment. This research aims to analyse the motivation strategies implemented for administrative, technical, labour and support staff (ATOS). The methodology adopted is mixed, comprising a literature review, quantitative surveys based on a reasoned non-probabilistic sample of 41 employees, participant observations in the Human Resources Department, and semi-structured interviews with the institution's managers. The results reveal a lack of knowledge of existing motivation measures among 64% of non-managerial staff, as well as a perceived positive impact of the measures on performance, although 91% of them consider them to be insufficient. The main factors identified as demotivating include inadequate remuneration conditions and a lack of recognition.

Keywords : Motivation, public administration, administrative, technical, labour and support staff, École Polytechnique de Ouagadougou, Burkina Faso

* Doctorante, Université
** Laboratoire « Sociétés et Dynamiques Socio-Professionnelles / Ingénierie de la Formation », E. mail: martinezomazongo@gmail.com

INTRODUCTION

La motivation des employés, en particulier dans le secteur public, représente un enjeu majeur à l'échelle mondiale. De nombreuses études, dont celles de Z. Barakat (2021), indiquent qu'une personne démotivée perd tout intérêt pour son travail, entraînant des conséquences néfastes sur la productivité et le moral des équipes. Cette dynamique est d'autant plus critique dans le secteur public, où la motivation influence non seulement l'efficacité individuelle mais aussi la cohésion et le fonctionnement général des organisations. L. Bensmain (2017) et D. Belhout (2020) soulignent que la reconnaissance et la rémunération sont des leviers essentiels pour stimuler l'engagement des employés. De plus, M.-A. Abid-Dupont et al. (2020) insistent sur le rôle de la rémunération en tant que facteur attractif pour les talents.

La problématique de la motivation est particulièrement pertinente en Afrique, où de nombreux pays, dont le Burkina Faso, affrontent des défis organisationnels et structurels au sein de leurs administrations publiques. Au Burkina Faso, le climat de travail est souvent caractérisé par des problèmes tels que le laxisme, l'absentéisme et un manque de compétence, soulevant ainsi des interrogations sur l'existence d'une véritable politique de motivation. X. Sourwema (2016) rapporte que très souvent, de nombreux agents expriment des préoccupations concernant leurs conditions de travail et un manque de reconnaissance, ce qui contribue à une démotivation généralisée. En effet, récemment, le Burkina Faso a engagé des réformes dans l'administration publique pour améliorer la relation avec les citoyens et renforcer l'efficacité des services publics (Service d'Information du Gouvernement, 2020). Cependant, malgré ces efforts, l'insatisfaction des employés persiste, se manifestant par des grèves et des manifestations qui entravent le bon fonctionnement des institutions. H. Traoré (2020, p. 81) souligne que « *la grève est l'arme par laquelle les travailleurs expriment leurs revendications sociales pour faire pression sur l'employeur* ».

Les personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutien (ATOS) dans les établissements d'enseignement supérieurs publics du Burkina Faso en général et ceux des employés de l'École Polytechnique de Ouagadougou (EPO) ne font pas exception à cette réalité. Par exemple, dans les établissements d'enseignement supérieurs publics du Burkina Faso comme EPO, les ATOS recrutés directement par ces établissements ne bénéficient d'aucun plan de carrière. Dans ce contexte, il est important d'explorer les enjeux liés à la motivation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutien (ATOS) de l'EPO.

L'objectif de cette recherche est d'analyser les stratégies de motivations des personnels ATOS de l'EPO, en mettant en lumière les facteurs de démotivation et les solutions potentielles pour améliorer le climat de travail. En premier lieu, la recherche examine l'existence de stratégies de motivation au sein de l'EPO, en évaluant la connaissance et l'appréciation des mesures en place. En second lieu, elle examine l'impact de ces mesures sur le rendement des employés. Ensuite, la recherche met en évidence les facteurs d'insatisfaction et les difficultés rencontrées par le personnel. En intégrant ces différentes dimensions, cette étude vise à offrir une compréhension approfondie des enjeux de la motivation des ATOS à l'EPO.

1. MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Cette recherche a été menée à l'École Polytechnique de Ouagadougou (EPO), un établissement public d'État axé sur la formation professionnelle et la recherche dans le domaine des sciences et techniques de l'ingénieur. Créée en 2017, l'EPO représente un cadre idéal pour analyser les stratégies de motivation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutien (ATOS).

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, une approche méthodologique mixte a été adoptée. Cela a impliqué la combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives, permettant de tirer parti des forces de chaque approche afin d'obtenir une vision globale et nuancée de la problématique de la motivation des employés.

La première étape de la collecte des données a consisté en une revue documentaire exhaustive. Cette phase a permis d'identifier et d'analyser des ouvrages, articles académiques, rapports et documents pertinents sur la motivation au travail dans le secteur public, tant au niveau national qu'international. Cette recherche documentaire a permis de contextualiser les enjeux de la motivation dans le cadre spécifiquement africain et burkinabé.

La seconde phase a consisté à la collecte des données primaires qui a eu lieu entre septembre et novembre 2024. Elle s'est articulée autour de l'observation participante, l'enquête quantitative et les entretiens semi-directifs. La collecte des données primaires a été conduite en respectant les principes éthiques de recherche. En effet, les participants ont été informés de l'objectif de l'étude, de la nature des données collectées et surtout de la confidentialité des informations fournies. Le consentement éclairé a été obtenu de tous les participants avant le début de la collecte des données.

L'observation participante a été réalisée au cours d'un stage au sein de la Direction des Ressources Humaines (DRH) de l'EPO. Elle a permis d'obtenir une perspective de première main sur les pratiques de motivation en cours au sein de l'établissement, ainsi que sur les interactions sociales entre les ATOS et la direction. Des notes ont été prises dans un carnet de terrain pour saisir des nuances contextuelles, des dynamiques interpersonnelles et des comportements qui pourraient échapper à une approche plus quantitative.

En plus, une enquête quantitative a été menée auprès des ATOS de l'EPO. En effet, l'échantillon comprenait l'ensemble des 66 agents, mais 41 d'entre eux ont accepté de répondre au questionnaire, représentant un taux de réponse de 62,12%. En effet, l'échantillonnage a été effectué sur un choix raisonné non probabiliste, en veillant à couvrir toutes les catégories de personnel (22 agents non responsabilisés, 14 chefs de service et 5 directeurs centraux). Le questionnaire comportait des questions visant à évaluer la connaissance des mesures de motivation, leur impact sur le rendement et l'appréciation générale de ces mesures. Les données recueillies ont été traitées et analysées à l'aide d'un tableur Excel, et des graphiques ainsi que des statistiques descriptives ont été générés pour visualiser les résultats.

Cette étude quantitative a été complétée par des entretiens semi-directifs réalisés avec des acteurs clés de l'EPO, notamment le Directeur Général Adjoint chargé de la Recherche, de la Coopération et du Partenariat, ainsi que la Directrice des Ressources Humaines. Ces entretiens ont permis d'approfondir la compréhension des stratégies de motivation mises en place, des difficultés rencontrées et des perceptions des responsables sur l'impact de ces stratégies. Les guides d'entretiens ont été élaborés en se basant sur les résultats de la recherche documentaire et des observations.

Les données collectées ont été traitées de manière systématique. Les résultats de l'enquête quantitative ont permis de produire des statistiques descriptives, tandis que les données qualitatives issues des entretiens et de l'observation participante ont été transcrites et analysées selon une approche thématique. Cette analyse a permis d'identifier les principaux motifs de motivation et de démotivation, ainsi que les attentes des ATOS vis-à-vis des mesures de motivation.

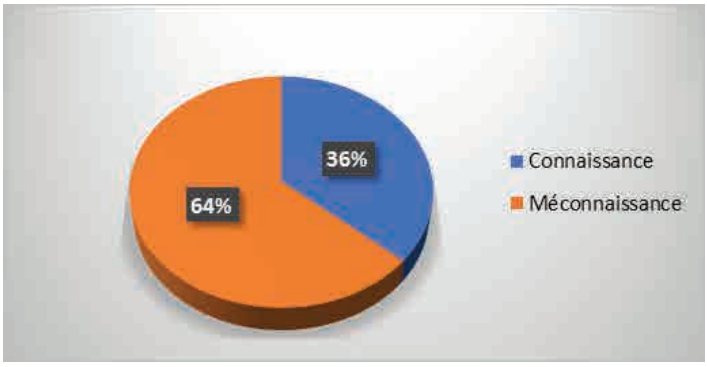
Cette méthodologie combinant observation, enquête et entretien permet de fournir une vue d'ensemble riche et nuancée sur la motivation des personnels ATOS de l'EPO.

2. RÉSULTATS ET DISCUSSION

2.1. Connaissance des mécanismes de motivation du personnel au sein de l'EPO

L'enquête menée auprès des ATOS de l'École Polytechnique de Ouagadougou (EPO) révèle des insights significatifs sur la connaissance et l'appréciation des mesures de motivation en place. Comme le montre la figure 1,64% des agents non responsabilisés ne connaissent pas les mesures de motivation existantes, tandis que 36% en ont connaissance.

Figure 1: Connaissance des mesures de motivation destinées aux ATOS de l'EPO par les agents non responsabilisés

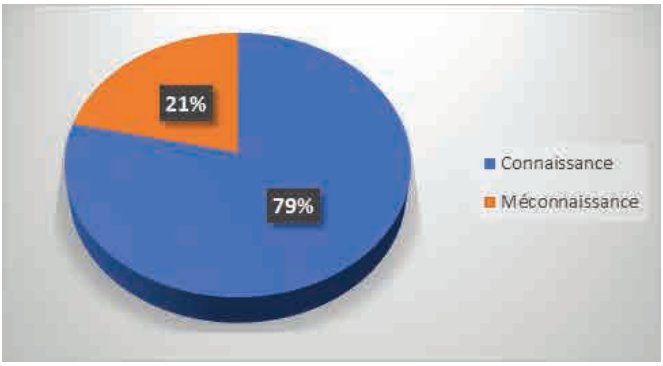


Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024)

Ce constat soulève des questions concernant la communication interne au sein de l'établissement. Cette insuffisante connaissance des mesures de motivation pourrait être lié à un déficit de communication de la part de la direction, comme l'a observé Vorecol (2024a), qui souligne que la communication efficace au sein d'une organisation est essentielle pour l'engagement des employés. En effet, une mauvaise communication peut engendrer un sentiment d'isolement et de désengagement chez les employés. C'est à juste titre que Vorecol (2024a), souligne « les entreprises qui maintiennent une communication interne efficace ont un taux d'engagement des employés supérieur à 70%, tandis que dans les entreprises où la communication est déficiente ce taux chute à seulement 23%. »[1] Les résultats de la présente enquête corroborent cette idée, indiquant qu'une meilleure diffusion des informations sur les mesures de motivation pourrait potentiellement améliorer l'engagement des ATOS.
De manière similaire, la figure 2 montre que 79% des chefs de service connaissent les mesures de motivation.

1- https://blogs-fr.psico-smart.com/blog-limpact-de-la-communication-interne-sur-lengagement-des-employes-20306, consulté le 05/06/ 2025

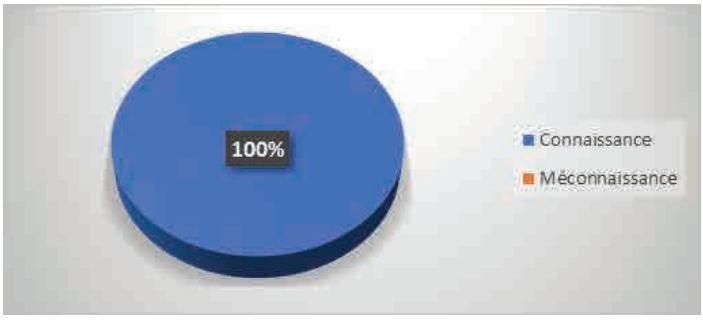
Figure 2 : Connaissance des mesures de motivations destinées aux ATOS de l'EPO par les chefs de service



Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024)

Ce contraste entre les chefs et les agents non responsabilisés indique que l'information ne circule pas de manière uniforme au sein de l'organisation.
Les résultats de l'enquête révèlent également que les mesures de motivation, bien que reconnues par une partie du personnel, semblent souvent insuffisantes. Lors des entretiens, un des responsables a mentionné des mesures allant de la reconnaissance du mérite à des motivations financières telles que les primes (indemnités de responsabilité, dotation en carburant, prix des meilleurs agents etc.) Cependant, il a également reconnu que « ces mesures étaient davantage accessibles aux ATOS occupant des postes de responsabilité». Cette observation rejoint les conclusions de Vorecol (2024b), qui affirme que la reconnaissance et les bénéfices financiers sont cruciaux pour renforcer la motivation des employés. Dans ce même sens, S. Micaelli (2025) ajoute que la reconnaissance au travail, la valorisation des efforts, des investissements et des résultats des employés sont des éléments qui jouent un rôle essentiel dans les entreprises.

La figure 3 illustre les connaissances des mesures de motivation parmi les directeurs.



Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024))

Ce résultat ci-dessus souligne une hiérarchie de l'information car tous les directeurs déclarent connaître les mesures de motivation destinées aux personnels ATOS.

Après avoir exploré l'existence et la connaissance des stratégies de motivation au sein de l'EPO, il est important de s'intéresser à leur impact concret sur le rendement des agents. En effet, connaître les mesures en place est une chose, mais évaluer leur effet sur l'engagement et la performance des ATOS en est une autre.

2.2. Effets des stratégies sur l'engagement et la performance du personnel

La majorité des agents interrogés estiment que les mesures de motivation ont un impact positif sur leur performance. En effet, l'enquête révèle que ces mesures stimulent l'engagement et favorisent un climat de travail positif. Toutefois, une certaine frustration est palpable, car beaucoup d'agents estiment qu'ils ne reçoivent pas autant d'attention que ceux occupant des postes de responsabilité.

Cette réponse souligne une dichotomie dans la perception de la motivation au sein de l'EPO. E. Nicolas (2014) soutient que la rémunération soulève des questions d'ordre psychologique et managérial lorsqu'il s'agit de connaître les besoins des individus et de savoir dans quelle mesure la rémunération constitue ou non un facteur de motivation au travail. Selon, S. Kombozi Walde (2010), la rémunération n'est pas seulement un facteur matériel, mais elle est également liée à la reconnaissance et à la valeur que l'organisation accorde à ses employés. Les résultats de notre enquête mettent en lumière la nécessité d'une approche plus équitable en matière de motivation, où chaque employé se sentirait valorisé, indépendamment de son poste.

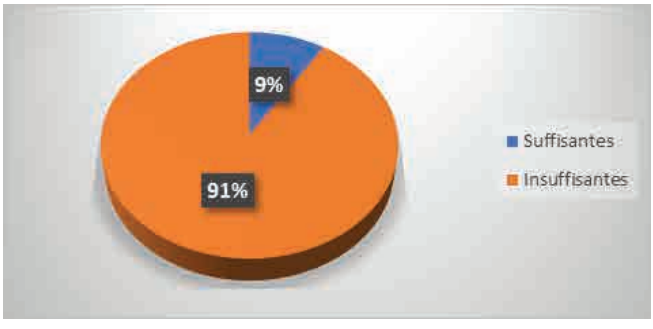
Les opinions des chefs de service corroborent cette analyse. En effet, ils estiment également que les mesures de motivation ont un impact positif, mais ils soulignent la nécessité d'une attention plus équitable pour tous les agents. Cette observation rejoint les travaux de J.- B. Ndagijimana (2013), qui font état d'un système de motivation souvent perçu comme inéquitable, entraînant des sentiments de démotivation chez certains agents.

L'analyse de l'impact des mesures de motivation sur le rendement permet de mieux comprendre la relation entre ces mesures et l'engagement des employés. Cependant, il est également essentiel de se pencher sur l'appréciation des mesures de motivation par les employés eux-mêmes.

2.3. Une analyse des perceptions et attentes des ATOS

L'enquête montre que 91% des agents estiment que les mesures de motivation actuelles ne sont pas suffisantes (figure 4).

Figure 4 : Appréciation sur les mesures de motivation suffisantes ou non par les agents non responsabilisés

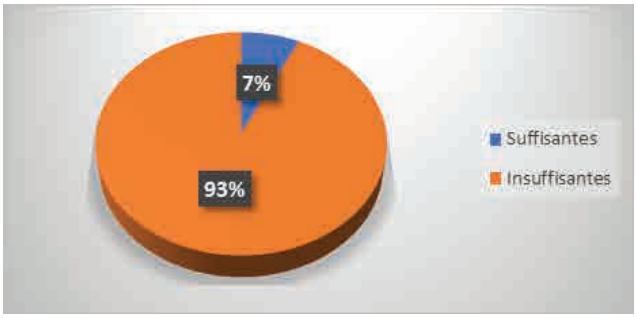


Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024)

Ce pourcentage (91%) révèle un besoin urgent d'amélioration des stratégies de motivation du personnel de la part de la direction. Ainsi, les résultats suggèrent une insatisfaction généralisée parmi les ATOS. Cette perception peut avoir des conséquences dévastatrices sur la motivation et la productivité. Selon D. Bernard (2025), un manque de satisfaction vis-à-vis des mesures de motivation peut entraîner des taux de turnover élevés et une baisse de l'engagement.

Les chefs de service partagent un point de vue similaire, avec 93% d'entre eux affirmant que les mesures de motivation ne sont pas suffisantes (figure 5).

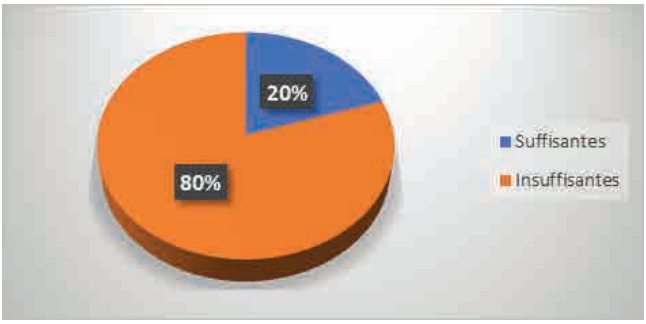
Figure 5 : Appréciation sur les mesures de motivation suffisantes ou non par les chefs de service



Source : travaux de terrain (septembre 2024)

Par ailleurs, la figure 6 permet de cerner l'appréciation sur les mesures de motivation suffisantes ou non par les directeurs.

Figure 6 : Appréciation sur les mesures de motivation suffisantes ou non par les directeurs



Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024)

Cela témoigne d'une prise de conscience collective des insuffisances du système de motivation en place.

En somme, l'appréciation des mesures de motivation est souvent révélatrice de la satisfaction ou de l'insatisfaction des employés. Pour aller plus loin, il convient d'explorer les facteurs d'insatisfaction et les difficultés rencontrées par les ATOS. Identifier ces points de friction est essentiel pour comprendre les raisons sous-jacentes à une éventuelle démotivation.

2.4. Points de friction et les sources de démotivation

Les résultats de l'enquête révèlent également que la plupart des facteurs d'insatisfaction sont liés aux conditions de rémunération. D'après la présente investigation, 91% des agents non responsabilisés et 93% des chefs de service voient la rémunération comme le principal facteur de démotivation.

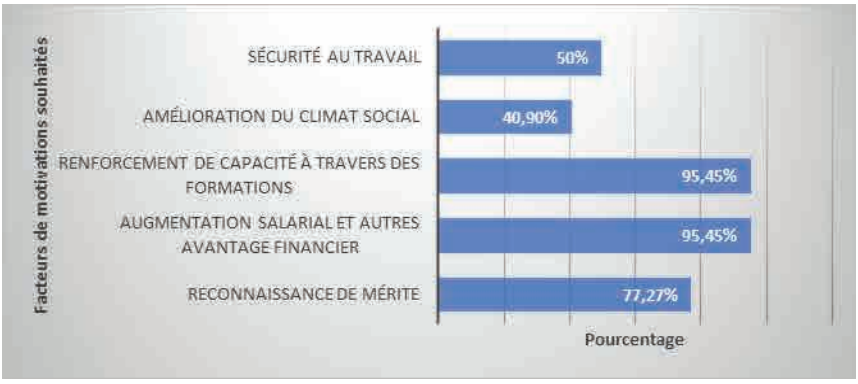
Cette insatisfaction est critique. Selon P. Mary (2023), une rémunération inadaptée peut réduire considérablement la motivation et le moral des employés. Les directeurs, quant à eux, mentionnent que l'organisation du travail et la surcharge de tâches sont des facteurs d'insatisfaction. Cela indique une différence de perception selon le niveau hiérarchique. Les directeurs, relativement mieux rémunérés, sont plus sensibles aux questions d'organisation que de rémunération.

Après avoir mis en lumière les facteurs d'insatisfaction et les défis rencontrés par le personnel, il est impératif de se projeter vers l'avenir.

2.5. Vers une approche renouvelée de la motivation au sein de l'EPO

Les résultats de l'enquête révèlent que les ATOS souhaitent des facteurs de motivation qui vont au-delà de la rémunération. La figure 7 présente les facteurs de motivation souhaités, où la reconnaissance de mérite arrive en tête avec 77,27%, suivie par une augmentation salariale et des formations.

Figure 7 : Les facteurs de motivation souhaités par les agents



Source : travaux de terrain (Zongo, septembre 2024)

Les attentes des agents en matière de reconnaissance et de formation confirment les idées avancées par S. Micaelli (2025), qui soutient que la reconnaissance du travail accompli est cruciale pour renforcer l'engagement des employés. De plus, les résultats montrent une forte demande pour des formations, ce qui indique un désir d'évolution professionnelle et de développement des compétences parmi les ATOS.

En somme, les résultats de cette étude révèlent un tableau nuancé concernant la motivation des personnels ATOS de l'EPO. Les agents ressentent un manque de reconnaissance et d'équité dans les mesures de motivation en place, ce qui accentue des sentiments d'insatisfaction. Les chefs de service, bien que mieux informés, partagent ces préoccupations et reconnaissent la nécessité d'amélioration.

CONCLUSION

Cette recherche portant sur la motivation des personnels administratifs, techniques, ouvriers et de soutien de l'École Polytechnique de Ouagadougou met en évidence des enjeux majeurs dont la prise en compte conditionne le bon fonctionnement et la performance durable de l'institution. L'étude révèle une dynamique organisationnelle complexe, dans laquelle la reconnaissance du mérite, la rémunération, la communication interne et la participation des agents interagissent de manière déterminante pour façonner le climat de travail. Une proportion significative des agents exprime un besoin urgent d'amélioration dans ces domaines, soulignant ainsi l'impérieuse nécessité de concevoir des stratégies de motivation adaptées aux réalités institutionnelles et socio-économiques du contexte burkinabè.

La reconnaissance du mérite et l'équité salariale apparaissent comme des leviers essentiels de l'engagement professionnel. Les agents de l'EPO aspirent à voir leurs efforts et leurs contributions valorisés de manière tangible. Or, la majorité d'entre eux estime que les dispositifs de motivation existants demeurent insuffisants, voire peu perceptibles. Cette situation met en lumière une exigence fondamentale: l'amélioration de la motivation passe nécessairement par la mise en place de mécanismes de reconnaissance inclusifs et transparents, ainsi que par une révision régulière des rémunérations afin de mieux refléter les performances individuelles et collectives, tout en tenant compte des contraintes économiques. Le déficit de reconnaissance est susceptible de générer des sentiments de frustration et de démotivation, affectant non seulement les individus, mais également la cohésion des équipes et la qualité du service rendu.

Par ailleurs, l'étude met en exergue les faiblesses de la communication interne, révélant que la majorité des agents n'est pas informée des mesures de motivation en vigueur. Ce déficit informationnel limite l'impact des politiques existantes et fragilise le lien de confiance entre l'administration et le personnel. Une stratégie de communication plus efficace, fondée sur la transparence et la régularité, s'avère indispensable pour renforcer l'adhésion des agents aux orientations institutionnelles. Informer clairement le personnel des initiatives en place, des opportunités de formation et des perspectives d'évolution contribue à instaurer un climat organisationnel plus serein. De surcroît, l'implication des agents dans les processus décisionnels relatifs aux politiques de motivation renforce leur sentiment d'appartenance et favorise une dynamique participative.

Les résultats soulignent également que les principaux facteurs de démotivation sont liés à l'inadéquation des rémunérations et au manque de reconnaissance, auxquels s'ajoutent la surcharge de travail et des conditions professionnelles jugées difficiles. Ces éléments ont des répercussions directes sur le moral des agents, leur productivité et, plus largement, sur la performance institutionnelle. Une gestion plus efficiente des ressources humaines, reposant sur une meilleure organisation du travail, une réévaluation des tâches et une redistribution plus équilibrée des responsabilités, apparaît dès lors indispensable pour réduire les sources de tension et promouvoir un environnement de travail plus équilibré.

Les attentes exprimées par les ATOS de l'EPO sont convergentes. La reconnaissance du mérite constitue la priorité, suivie par l'amélioration des rémunérations et l'accès à des formations adaptées. Le développement de programmes de formation continue revêt une importance stratégique, en ce qu'il permet à la fois de renforcer les compétences professionnelles et de consolider l'engagement des agents envers l'institution. En investissant dans le développement du capital humain,

l'EPO peut non seulement améliorer la qualité de ses services, mais aussi créer un environnement de travail plus motivant et valorisant.

Enfin, les enjeux de motivation identifiés à l'EPO s'inscrivent dans une problématique plus large qui concerne de nombreuses administrations publiques, tant en Afrique qu'à l'échelle mondiale. Dans un contexte marqué par des défis persistants en matière de performance et de satisfaction des agents publics, il devient essentiel de repenser les politiques de motivation. En intégrant les aspirations des employés et en privilégiant des mesures équitables, transparentes et participatives, les institutions publiques peuvent améliorer le bien-être au travail, renforcer leur efficacité et répondre plus efficacement aux attentes des usagers. Ainsi, la motivation des agents constitue un pilier fondamental de la réussite institutionnelle et du renforcement durable du service public.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abid-Dupont Marie-Aude, Escoubes Florian, Giraud Laurent et Ruspil Thomas, 2020, « Attirer des talents en fonction de leur ancienneté organisationnelle », *Décisions Marketing*, Vol. 99, n°3, pp.61-75. https://doi.org/10.7193/DM.099.61.75.

Barakat Zoya, 2021, Motivation ? c'est quoi ?, [En ligne], https://www.usj.edu.lb/news-.php?id=10492, consulté le 20/08/ 2024.

Belhout Dalale, 2020, Reconnaissance au travail, premier facteur de motivation des salariés, [En ligne], https://www.digitalrecruiters.com/blog/reconnaissance-au-travail -premier-facteur-de-motivation-des-salaries, consulté le 22/08/ 2024.

Bensmain Lamia, 2017, « Reconnaissance perçue, motivation et engagement au travail : cas du dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) », *Revue Économie, Gestion et Société,* N°10, juin, pp.1-20, [En ligne], https://revues.imist.ma/index.php/REGS/article/download/9375/5292/22569, consulté le 20/09/ 2024

Bernard David, 2025, Mesurer l'engagement des collaborateurs : méthodes et indicateurs clés, [En ligne], https://www.assessfirst.com/fr/mesurer-engagement-des-collaborateurs/#:~:text=Le%20taux%20de%20turnover%20et,en%20tirer%20des%20conclusions%20pertinentes.&text=Il%20est%20recommand%C3%A9%20de%20segmenter,selon%20les%20secteurs%20d'activit%C3%A9., consulté le 07/08/ 2025

Kombozi Walde Silva, 2010, *La rémunération, facteur de performance du personnel au sein de la société nationale d'assurances SONAS/BENI,* Mémoire de Master en management et sciences économiques, Université du CEPROMAD, [En ligne], https://www.memoireonline.com/10/10/3998/La-remuneration-facteur-,de-performance-du-personnel-au-sein-de-la-societe-nationale-dassuranc.html, consulté le 05/06/ 2025.

Mary Pauline, 2023, Quel est le rôle de la rémunération dans l'engagement et la motivation des salariés?, [En ligne], https://www.heyteam.com/articles/quel-est-le-role-de-la-remuneration-dans-lengagement-et-la-motivation-des-salaries, consulté le 07/08/ 2025.

Micaelli Serena, 2025, Reconnaissance au travail : indispensable pour le bien-être des employés et les performances de l'entreprise ?, [En ligne], https://www.teamstarter.com/blog/reconnaissance-travail-indispensable-bien-etre-employes-performances-lentreprise, consulté le 05/06/2025.

Ndagijimana Jean-Baptiste, 2013, *Les facteurs de la faible motivation et leurs effets sur l'apprentissage. Cas des élèves de l'école normale primaire (ENP/TTC) au Rwanda.* Thèse de doctorat en Psychologie et comportements. *Université de Bouaké;* 286 pages, [En ligne], https://theses.hal.science/tel-00920269v1/document, consulté le 05/06/2025.

Nicolas Eline, 2014, Chapitre 4. *La rémunération. Gestion des ressources humaines*, Dunod, pp. 62-85, [En ligne], https://shs.cairn.info/gestion-des-ressources-humaines--9782100711222-page-62?lang=fr, consulté le 07/08/ 2025.

Service d'Information du Gouvernement, 2020, Séminaire gouvernemental : l'administration publique burkinabè engagée dans des reformes, [En ligne], https://www.sig.gov.bf/details?tx_news-_pi1%5Baction%5D=detail&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Bnews%5D=278&cHash=c4fdd85795f088b62f80672d2f19262e, consulté le 20/09/ 2024.

Sourwema Xavier, 2016, Démotivation des agents publics : Ce qu'en pense Xavier Sourwèma, [En ligne], https://lefaso.net/spip.php?article70617, consulté le 20/08/ 2024.

Traoré Haoussétou, 2020, « Les formes d'action collective des travailleurs au Burkina Faso : éléments de réflexion à partir de l'avis n°05-2017/2018 du Conseil d'Etat du 11 avril 2018 », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale,* vol.1, pp.80-91, [En ligne], http://journals.openedition.org/rdctss/1191 ; DOI : https://doi.org/10.4000/ rdctss.1191

Vorecol, 2024a, L'impact de la communication interne sur l'engagement des employés, [En ligne], https://blogs-fr.psico-smart.com/blog-limpact-de-la-communication-interne-sur-lengagement-des-employes-20306, consulté le 05/06/ 2025.

Vorecol, 2024b, L'importance de la reconnaissance et des récompenses dans le milieu professionnel, [En ligne], https://blogs-fr.psico-smart.com/blog-limportance- de-la-reconnaissance-et-des-recompenses-dans-le-milieu-professionnel-147917, consulté le 05/06/ 2025



PASRES Editions
ISBN : 979-10-93066